

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientations débattues en Comité Syndical du 8 juillet 2021

Projet de SCoT annexé à la délibération 2022_C11 du 12 avril 2022

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	5
Qu'est-ce qu'un SCoT ?.....	5
Le SCoT et ses évolutions législatives.....	5
Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques.....	6
La composition du dossier de SCoT.....	6
Qu'est-ce que le PADD ?.....	7
Défis et ambitions du projet de territoire.....	8
La « ruralité », une valeur fédératrice.....	8
Une ambition de développement partagée et volontariste.....	8
Vers une meilleure répartition du développement qui tienne compte des spécificités territoriales ...	9
AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PADD.....	10
Axe 1 - Territoire « ressources ».....	12
1.1 Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire.....	13
1.2 Valoriser l'agriculture présente sur le territoire.....	17
1.3 Économiser et optimiser le foncier.....	21
1.4 Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau.....	25
1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire.....	29
1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances.....	33
Axe 2 - Territoire acteur de son développement.....	40
2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme.....	41
2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois....	44
2.3 Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire.....	54
2.4 Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire.....	58
Axe 3 - Territoire des proximités.....	64
3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer.....	65
3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements.....	69
3.3 Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux.....	73
3.4 Développer et améliorer les mobilités internes au territoire.....	78

PREAMBULE

Qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT et ses évolutions législatives

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), instauré par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) du 13 décembre 2000, a pour objectif de coordonner et articuler, dans l'espace et dans le temps, les différentes politiques publiques liées à l'aménagement du territoire. Sa procédure d'élaboration et son contenu sont encadrés par le Code de l'Urbanisme.

La loi de programmation du 3 août 2009, relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, a permis de placer l'environnement au cœur des politiques d'aménagement.

Avec les lois Engagement National pour l'Environnement (ENE), Urbanisme et Habitat (UH) et de Modernisation de l'Economie (LME), le SCoT est devenu la "clé de voûte" des documents de planification en France et l'outil privilégié pour lutter contre l'étalement urbain et le changement climatique tout en préservant la biodiversité.

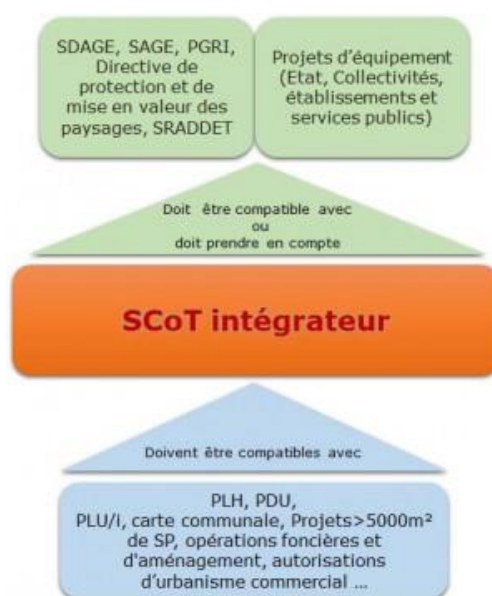
La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) ont confirmé cette orientation de fond et ont renforcé le rôle du SCoT en tant que document intégrateur

des différentes politiques nationales et régionales. Il est devenu l'unique document intégrant les documents de rang supérieur pour la planification locale.

L'élaboration du SCoT de Gascogne, prescrite le 3 mars 2016, s'inscrit dans le cadre des lois citées ci-avant.

La loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018 a programmé un nouveau cadre pour les SCoT, afin de les rendre moins formels et faciliter leur mise en œuvre. L'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, dont l'entrée en vigueur est intervenue au 1^{er} avril 2021, a introduit des mesures transitoires permettant aux SCoT en cours d'élaboration ou en révision et n'ayant pas encore arrêté leur projet à cette date, d'appliquer les nouvelles dispositions par anticipation (uniquement si l'entrée en vigueur du SCoT est postérieure à cette date) ou de poursuivre leur élaboration sous l'ancien régime juridique.

Le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne a choisi de finaliser son SCoT sous l'ancien cadre juridique afin de bénéficier dans les meilleurs délais d'un document de planification cadre pour son territoire.



Le SCoT intégrateur : règles d'opposabilité

Le SCoT, un document de planification stratégique et un outil de mise en cohérence des politiques publiques

Le SCoT constitue un document de planification stratégique à long terme et un projet de territoire. Il a pour objet de fixer « les orientations générales de l'organisation de l'espace », de déterminer « les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers », de définir des objectifs en matière de logements, de transports, de développement économique, de commerce... et de déterminer les « espaces naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger ».

Il n'a pas vocation à définir la destination et l'usage des sols à la parcelle. Il définit le cadre général à traduire dans les documents de rang inférieur (Plans Locaux d'Urbanisme locaux ou intercommunaux, cartes communales, Programmes Locaux de l'Habitat, Plan de Mobilité, projets d'aménagement de surface plancher supérieur à 5000 m², autorisations commerciales...).

Le SCoT constitue ainsi un outil aux multiples dimensions :

> **Une dimension stratégique et politique** : il repose sur une vision stratégique et prospective à horizon d'une vingtaine d'années. Il exprime, en ce sens, un projet politique visant à organiser ou repenser le développement d'un territoire, à accompagner les dynamiques qui l'animent et à veiller à la cohérence entre les secteurs qui le composent. Des ambitions sont formulées et des grands choix de développement sont opérés et hiérarchisés au regard de prévisions démographiques et économiques et des besoins identifiés pour l'avenir.

> **Une dimension spatiale et planificatrice** : il propose une stratégie globale d'aménagement durable du territoire. Établie au regard d'un diagnostic fonctionnel, elle se traduit par l'affirmation de grands principes d'aménagement et la formalisation d'un modèle de développement et d'organisation des territoires qui guident les différentes politiques sectorielles (transports, habitat, développement commercial...) et dont les impacts sont évalués sur le plan environnemental.

> **Une dimension réglementaire** : le SCoT constitue un document réglementaire et un cadre de référence qui fixe, entre autres, les objectifs territorialisés en matière de logements, de consommation économe de l'espace, de

protection des espaces de biodiversité... Il s'impose dans un rapport de compatibilité aux documents de rang inférieur, conformément au Code de l'Urbanisme.

> **Une dimension collective et partenariale** : le SCoT renvoie à un processus de travail. Son élaboration itérative, concertée et multi-partenariale mobilise l'ensemble des élus et des techniciens des territoires concernés, ainsi que les Personnes Publiques Associées (État, Région, Départements, chambres consulaires, intercommunalités compétentes en matière d'habitat, Autorités Organisatrices de la Mobilité...). Un dialogue est également engagé avec la société civile par le biais de la concertation.

La composition du dossier de SCoT

Le SCoT se compose de trois documents dont le contenu est fixé précisément par le Code de l'Urbanisme :

> **Le rapport de présentation** qui comprend le diagnostic, l'état initial de l'environnement, l'analyse des incidences du plan sur l'environnement et les mesures mises en œuvre, la justification des choix, les modalités d'analyse des résultats de l'application du SCoT, le résumé non technique et le glossaire (permettant de retrouver les définitions et acronymes cités dans l'ensemble des documents). Il constitue à la fois un outil de connaissance du territoire et de ses enjeux, et un outil de prospective et d'évaluation environnementale. La justification des choix permet de comprendre les différentes options examinées et ce qui a conduit aux choix opérés par les élus.

> **Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui fixe une ambition politique pour le devenir du territoire à travers les grands choix stratégiques et les orientations en matière d'aménagement, d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements... Il ne s'impose pas juridiquement aux documents de rang inférieur, mais fonde le DOO qui en précise les orientations.

> **Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** qui traduit concrètement les ambitions du PADD en objectifs et orientations opposables en matière de développement économique et commercial, d'habitat, d'équipements, de localisation des espaces ou sites naturels à protéger, de projets de développement...

Qu'est-ce que le PADD ?

Article L. 141-4 du Code de l'Urbanisme : « Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement ».

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue l'expression politique et prospective du projet territorial.

Pièce maîtresse du SCoT, il définit le positionnement, la stratégie et les objectifs adaptés au territoire pour orienter le futur à travers le DOO mais aussi à travers l'ensemble des politiques publiques sectorielles développées sur le territoire.

Les logiques d'aménagement dépassant largement les périmètres institutionnels des treize intercommunalités concernées, le SCoT de Gascogne permet de construire un projet commun, de porter collectivement des orientations et de renforcer la cohérence des politiques publiques à une échelle presque départementale.

Le PADD du SCoT de Gascogne a été élaboré à partir du diagnostic partagé du territoire, de l'analyse des enjeux qui en découlent, des réflexions prospectives et de tout le travail de réflexion, de débats et de concertation qui a été mis en place tout au long de la procédure. De nombreuses instances d'échanges techniques, partenariales et politiques ont, en effet, été organisées et ont permis de nourrir la démarche et de construire de manière concertée et partagée le projet de territoire.

Différentes questions de fond ont été posées, débattues et arbitrées dans ce cadre : quel positionnement territorial vis-à-vis des nouvelles régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, de l'interscot du Grand Bassin Toulousain, des territoires de SCoT voisins, de l'aire métropolitaine toulousaine, des agglomérations voisines... ? Quel modèle de développement ? Quelle ambition démographique ? Quel projet économique ? Quelles perspectives en matière d'agriculture ? Quelles ambitions environnementale, paysagère et climatique ? Quelles mobilités pour demain ? etc.

Les élus du territoire ne considèrent pas le SCoT comme un « simple » outil de planification, mais

comme un véritable projet global et transversal à mettre en œuvre. C'est pourquoi, le PADD du SCoT de Gascogne constitue :

- Un projet politique et prospectif des territoires porté par les élus qui permet de définir le futur souhaité et souhaitable pour le territoire à l'horizon 2040. Il s'agit ainsi de préparer le territoire aux défis de demain en tenant compte des tendances observées.
- Une vision commune et partagée qui tient compte de la diversité des territoires, de leurs spécificités, de leurs potentiels de développement et qui s'appuie sur une identité et des valeurs porteuses pour l'avenir.

Les élus du SCoT de Gascogne ont, par ailleurs, fait le choix, tel que le permet le Code de l'Urbanisme, d'inscrire des cartographies en appui des textes pour accompagner chacune des orientations du projet. Ces cartographies ne font apparaître que les éléments saillants des orientations politiques. Elles ne peuvent toutefois, à elles seules, résumer le projet politique porté par les élus dans le cadre de l'élaboration du SCoT. La compilation des cartes crée une carte de synthèse par axe, qui fournit, dans une vision d'ensemble, les grandes lignes directrices du projet.

Défis et ambitions du projet de territoire

La « ruralité », une valeur fédératrice

Le territoire du SCoT de Gascogne, à dominante rurale, se caractérise notamment par une prégnance des paysages agricoles et de l'activité qui en découle, par une organisation maillée et multipolaire et par une intensité de la vie sociale et associative.

Cette ruralité constitue un élément identitaire et un levier fort d'attractivité territoriale et d'ancrage des populations et des entreprises. Elle apparaît ainsi comme une valeur fédératrice pour l'ensemble du territoire. C'est pourquoi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent définir un projet affirmant et valorisant cette identité rurale, vivante et innovante, support d'authenticité et de qualité de vie pour le territoire. Ils entendent en ce sens soutenir l'ensemble des projets, quelle que soit leur échelle, portant et valorisant cette identité, à l'instar du projet de Parc Naturel Régional Astarac.

Les élus souhaitent également inscrire leur projet dans le contexte actuel, soumis à de fortes transitions, qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou sociétales, afin d'en limiter les effets et d'assurer la résilience et la pérennité de leur territoire. Le changement climatique et ses impacts, au premier titre desquels figure l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau, sera ainsi au cœur du projet dans un souci de préservation de cette ruralité.

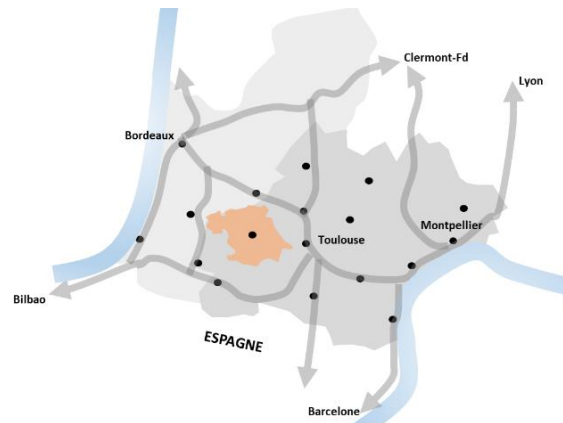
Une ambition de développement partagée et volontariste

Les élus du SCoT de Gascogne se projettent à l'horizon des 20 ans à venir pour définir une ambition de développement volontariste qui traduise leur souhait de devenir un territoire rural innovant qui ne soit :

- Ni une « réserve d'indiens » qui fonctionnerait en autarcie
- Ni un territoire sanctuarisé (« sous cloche ») qui constituerait le « poumon vert » de l'Occitanie
- Ni un « territoire dortoir » à l'instar de la périphérie de la banlieue de l'agglomération toulousaine.

Les élus souhaitent, ainsi, tirer parti du positionnement d'interface de leur territoire pour développer les liens avec la Nouvelle-Aquitaine et renforcer son rôle au sein de la nouvelle région Occitanie et de l'aire métropolitaine toulousaine. Le territoire du SCoT de Gascogne doit en effet prendre davantage part aux dynamiques régionales, métropolitaines et d'agglomérations, qui se caractérisent par une très forte attractivité résidentielle et économique, en s'appuyant notamment sur les polarités extérieures ainsi que sur le renforcement de la ville centre, cœur du département.

Positionnement régional et métropolitain du territoire du SCoT de Gascogne



Fort de ce nouveau positionnement, les élus du SCoT de Gascogne entendent définir, à travers les grands axes du PADD, une stratégie territoriale qui s'appuie sur une ambition de développement volontariste pour répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux auxquels est confronté le territoire.

A ce titre, ils ambitionnent que :

- Le territoire renoue avec la croissance démographique positive sur l'ensemble des secteurs et s'organise pour accueillir **34 000 habitants supplémentaires**.
- Le territoire crée les conditions et mette en œuvre les moyens pour maintenir l'équilibre habitants / emploi observé actuellement (à savoir 2,8 habitants pour un emploi en moyenne à l'échelle du périmètre du SCoT de Gascogne) afin de ne pas devenir un territoire

« dortoir » et ainsi répondre aux besoins de **10 000 emplois** consécutifs à l'accueil d'habitants.

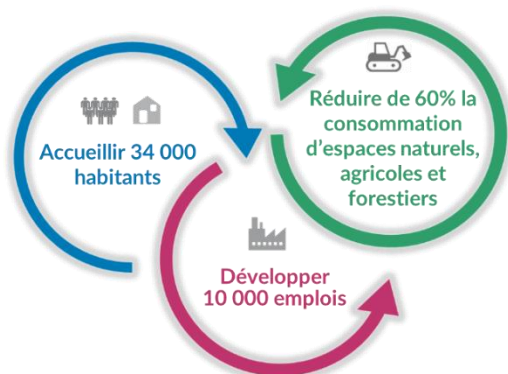
- Le territoire s'inscrit dans un changement de modèle pour préserver ses ressources, notamment en réduisant de **60% sa consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2040** par rapport à ce qui a été observé entre 2010 et 2020 (avec des jalons intermédiaires de -50% en 2030 et -55% en 2035) et en **s'adaptant au défi des transitions climatique, énergétique environnementale et sociétale.**

Cette perspective ambitieuse implique l'amélioration des infrastructures afin d'assurer le désenclavement complet de l'ensemble du territoire et la mise en place d'une stratégie d'attractivité résidentielle et économique qui permette d'enclencher une inversion des tendances socio-démographiques observées sur certains secteurs du territoire (pour parer à la déprise observée au sein des secteurs ruraux et les plus éloignés des polarités voisines, mais aussi aux pressions démographiques observées à l'est du territoire), tout en préservant la qualité de vie et les ressources naturelles du territoire, facteurs d'attractivité.

Il s'agit ainsi de mettre en place une véritable politique du changement, que ce soit en matière de tendance comme en matière de stratégie de développement, et qui laisse place à un développement cohérent, solidaire, innovant et complémentaire d'un secteur à un autre.

Il convient aussi d'intégrer le changement de modèle garantissant la réalisation de l'ambition politique et assurant le développement durable des territoires dans un contexte de changement climatique.

Ambitions de développement du SCoT de Gascogne à l'horizon 2040



Cette ambition si elle paraît importante, permettra de répondre à l'objectif régional de rééquilibrage du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) d'Occitanie, arrêté en décembre 2019.

Vers une meilleure répartition du développement qui tienne compte des spécificités territoriales

Le territoire étant très vaste, diversifié et complexe dans ses caractéristiques comme dans ses dynamiques, il requiert la recherche d'équilibres, de cohérence et de solidarités territoriales. C'est pourquoi, dans l'expression de leur stratégie territoriale, les élus du SCoT de Gascogne entendent tenir compte des spécificités de chaque partie du territoire.

Ainsi, cette ambition forte et volontariste de rupture et de développement est accompagnée d'une volonté partagée de tendre vers une meilleure répartition territoriale de l'accueil et du développement, accompagné d'un principe d'équilibre et de gestion économe de l'espace.

L'objectif poursuivi par les élus du territoire ne vise pas à homogénéiser et uniformiser le développement sur l'ensemble des territoires diversifiés composant le SCoT de Gascogne. Il s'agit plutôt de moduler les dynamiques et l'ambition projetée à 2040 en les adaptant au contexte et aux capacités de chaque secteur.

Ainsi, la répartition de l'accueil démographique et économique est envisagée dans une vision de cohérence et de solidarité territoriales et répond aux objectifs majeurs de polarisation du développement, s'appuyant sur les communes structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (cf. partie 3.1, p. 65), de confortement de la ville centre, de promotion d'un développement raisonné sur l'est du territoire (confronté à la métropolisation de l'agglomération toulousaine) et de redynamisation des autres secteurs, notamment hyper-ruraux.

AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PADD

Pour traduire les ambitions portées et affirmées par les élus pour leur territoire à l'horizon 2040, le PADD se décline en trois grands axes :

- **Axe 1 - Un territoire « ressources »** qui préserve et valorise ses spécificités territoriales, pour répondre au défi de la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique.
- **Axe 2 - Un territoire acteur de son développement**, autant vis-à-vis des dynamiques externes que des dynamiques internes, pour répondre aux défis de l'attractivité et des coopérations territoriales.
- **Axe 3 - Un territoire des proximités**, accueillant et solidaire, pour garantir la qualité de vie et les solidarités territoriales.



AXE 1

TERRITOIRE « RESSOURCES »

1.1 Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire

- Préserver la qualité et la diversité des paysages gersois
- Protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique
- Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires
- Veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements

1.2 Valoriser l'agriculture présente sur le territoire

- Valoriser la diversité des productions agricoles et des modes de production
- Promouvoir la structuration et l'amplification d'une agriculture de qualité approvisionnant davantage la consommation de proximité et préservant les milieux

1.3 Économiser et optimiser le foncier

- Mobiliser et optimiser l'existant en priorisant le développement dans le tissu déjà urbanisé
- Maîtriser le développement en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation

1.4 Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau

- Améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions de toutes origines
- Garantir un approvisionnement durable et économe en eau pour tous les usages

1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire

- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité
- Protéger et conforter les milieux aquatiques et humides, supports de la trame bleue
- Protéger et conforter la trame verte

1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Développer un territoire à énergie positive
- Assurer la résilience du territoire face au changement climatique
- Limiter les pollutions et les nuisances à l'environnement et maîtriser l'exposition des personnes et des biens

Axe 1 - Territoire « ressources »

Valoriser les ressources et les spécificités du territoire pour répondre à la préservation du cadre de vie et faire face au changement climatique

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'une identité forte et d'un cadre de vie attrayant et préservé. En effet, son patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, ses nombreux attraits paysagers, culturels, événementiels et de loisirs, ses produits d'excellence à forte notoriété... contribuent à en faire un territoire incarnant convivialité et art de vivre à la campagne. L'agriculture, par la place prédominante qu'elle y occupe, est garante de la préservation de ses espaces et de sa mosaïque paysagère.

Les pressions urbaines qui s'exercent sur le territoire, notamment au niveau de ses franges, l'évolution tendancielle des systèmes d'exploitation agricole et les phénomènes liés au changement climatique font cependant porter un risque de fragilisation et de dégradation de l'environnement et de la qualité de vie.

Pour préserver et valoriser durablement les ressources locales et tirer parti des spécificités de chaque secteur constitutif du territoire, les élus du SCoT de Gascogne placent la préservation de l'environnement au cœur de

leur projet de développement. Celui-ci s'attache à mettre en avant les atouts patrimoniaux et environnementaux dans une perspective de préservation et de valorisation qui ne mette pas « sous cloche » le territoire mais soit, au contraire, support de qualité de vie et potentiel d'attractivité et de développement économique et territorial.

Six objectifs stratégiques permettent de décliner cette ambition forte :

- Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire
- Valoriser l'agriculture présente sur le territoire
- Economiser et optimiser le foncier
- Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau
- Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire
- Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances.



1.1 Préserver les paysages supports de l'identité rurale du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne dispose d'une identité rurale très forte et d'un cadre de vie attrayant reposant sur la qualité et la diversité de ses paysages et de son patrimoine. Ceux-ci tendent néanmoins à se dégrader en l'absence d'entretien mais aussi sous la pression urbaine ou, au contraire, la déprise de certains territoires.

Gage d'attractivité résidentielle, économique et touristique, les grands paysages gersois et son patrimoine emblématique nécessitent ainsi d'être préservés et valorisés. Non en reste, les paysages plus « ordinaires » et le petit patrimoine vernaculaire participent également à l'image du territoire et au cadre de vie de ses habitants. Leur préservation et leur valorisation est donc également indissociable des éléments plus emblématiques et passe notamment par un travail sur la qualité paysagère des nouveaux aménagements.



Préserver la qualité et la diversité des paysages gersois

Le territoire du SCoT de Gascogne est avant tout un territoire rural avec plus de trois quarts de ses terres dédiées à l'agriculture. Sa campagne est fragmentée, mélangée, morcelée avec des paysages agraires formant une compilation de lieux, voire de milieux, un patchwork de champs et d'agrosystèmes. Cette mosaïque paysagère, au caractère identitaire marqué, constitue une richesse et une image positive pour tout le territoire.

Protéger et valoriser les grands paysages gersois

Le patrimoine paysager du Gers constitue un atout important pour le territoire. La qualité de ses paysages et leur renommée internationale constituent des facteurs d'attractivité touristique et résidentielle. C'est pourquoi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent veiller à la préservation et à la valorisation de ces espaces remarquables (grands sites d'Occitanie, Sites Patrimoniaux Remarquables, sites UNESCO, sites inscrits et classés...). Au-delà de leur préservation, il s'agira de faire connaître et partager leurs caractéristiques et leurs valeurs pour une meilleure prise en compte dans les nouveaux projets d'aménagement, y compris en matière d'attractivité résidentielle et économique.

Préserver la mosaïque de paysages ruraux

Attachés à la préservation de la diversité et de l'authenticité des paysages gersois, les élus du SCoT de Gascogne entendent protéger la mosaïque parcellaire des paysages ruraux, en particulier des paysages agropastoraux et bocagers, aujourd'hui menacés par la simplification des systèmes de production, la spécialisation des exploitations, la régression des élevages et la tendance à l'agrandissement des parcelles. Une activité agricole diversifiée dans ses productions (à l'échelle du territoire mais aussi à l'échelle de chaque exploitation) devra ainsi être maintenue sur le territoire.



Protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique

Terre d'Histoire, le territoire du SCoT de Gascogne est profondément attaché à ses racines et à son patrimoine. Avec ses six « plus beaux villages de France », ses deux grands sites d'Occitanie, ses villes et pays d'art et d'histoire, ses nombreux monuments historiques, ses sites classés et inscrits et son petit patrimoine vernaculaire, le territoire offre à visiter un patrimoine riche et varié. Socle de l'identité culturelle, celui-ci contribue au sentiment d'appartenance des habitants et participe au renforcement de l'attractivité touristique.

Préserver le patrimoine bâti emblématique et les grands édifices patrimoniaux

Les grands sites emblématiques (Auch, abbaye de Flaran, collégiale de La Romieu, chemins de Saint-Jacques de Compostelle...) ayant un attrait touristique, culturel, historique ou naturel, constituent des portes d'entrée majeures sur le territoire, des points d'attache et de rayonnement, bénéfiques pour tout le département, qu'il conviendra de conforter et de préserver.

En parallèle de leur protection, il s'agira de chercher à intégrer une approche paysagère spécifique autour de ces principaux points d'attrait touristiques. Ce patrimoine emblématique devra faire l'objet d'aménagements adaptés dans le respect de la qualité des paysages, notamment concernant l'intégration paysagère des équipements et du bâti. Il s'agira également de dépasser la simple logique de préservation en associant des actions de valorisation du patrimoine et de communication.

Préserver les espaces urbains historiques en valorisant les spécificités paysagères et architecturales des centres-bourgs

Les centres-bourgs du territoire présentent une grande diversité de typologies architecturales, variables selon leurs localisations, leurs époques de construction, leurs matériaux, leurs usages... Cette richesse patrimoniale et paysagère est aujourd'hui menacée par son inadéquation avec les modes de vie actuels et le développement des constructions neuves localisées généralement en périphérie des bourgs. Tout en répondant aux évolutions de la société et en intégrant les nouveaux défis de la transition écologique et

énergétique, il s'agira d'accompagner la restauration du bâti ancien traditionnel afin de permettre la réalisation de projets capables de prolonger et de valoriser l'histoire architecturale locale et le patrimoine urbain existant. Dans les centres historiques, les nouveaux projets chercheront, en ce sens, à préserver le tissu urbain traditionnel et à valoriser ses spécificités. Les matériaux et techniques de construction devront également être adaptés à l'histoire locale pour éviter la perte d'identité et la dégradation des bâtis anciens et favoriser leur intégration dans les nouvelles constructions.



Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires

A l'écart des paysages remarquables, spectaculaires et pittoresques, demeurent des paysages plus « banals » qui s'inscrivent au quotidien comme une habitude. Ces paysages, dits « ordinaires », jouent un rôle essentiel dans les manières d'habiter, représentent une richesse patrimoniale complémentaire et constituent un réel intérêt identitaire pour le territoire. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent considérer et mettre en valeur ces éléments plus « ordinaires » qui fondent le territoire et auxquels chaque habitant est attaché.

Mettre en valeur et préserver les paysages ordinaires

Soumis aux pressions urbaines et aux phénomènes cumulés de simplification et de spécialisation des productions agricoles (au détriment de l'élevage) et d'élargissement des parcelles, les paysages ordinaires doivent être renforcés dans leurs fonctions paysagères structurantes, par le respect et la prise en compte de leurs composantes essentielles. Il s'agira ainsi d'accorder une attention particulière à tous les éléments de nature ordinaire et à toutes les composantes de la trame bocagère (haies, boisements, bosquets, ripisylves, arbres isolés...). Ceux-ci devront être protégés et entretenus d'un point de vue paysager, en particulier dans le nord-ouest et l'est du territoire où ces éléments fixes sont devenus rares.

Valoriser le petit patrimoine vernaculaire

En complément des dispositifs de protection existants pour le patrimoine emblématique, la préservation et la valorisation du petit patrimoine local, notamment agropastoral et domestique (fours, séchoirs, cabanes de vigneron, pigeonniers, chapelles...) et lié à l'eau (fontaines, lavoirs, ponts, canaux, moulins...), sera recherché en tenant compte de leurs caractéristiques architecturales. Ces éléments du quotidien doivent être replacés au centre de l'intérêt pour la valorisation du paysage rural. Des actions de sauvegarde et de restauration doivent également être encouragées et coordonnées afin de limiter leur dégradation et de restaurer leurs fonctionnalités dans le cadre d'une activité professionnelle.

Veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements

Partant du constat que la qualité des paysages gersois se dégrade sous la pression d'un développement urbain pas toujours maîtrisé, les élus du SCoT de Gascogne entendent également limiter la dégradation en cours, en veillant à la qualité paysagère et architecturale des nouveaux projets d'aménagement et de construction (habitat, espaces publics, équipements, activités économiques...).

Maîtriser l'intégration paysagère des nouvelles constructions

Le relief du territoire contribue fortement à la mise en valeur du paysage en mettant en scène des éléments naturels ou urbains remarquables. De nombreux bourgs sont ainsi situés en belvédères, sur des promontoires ou des coteaux, et leur valeur paysagère tient généralement à leur environnement préservé qu'il s'agira de prendre en compte dans les aménagements à venir.

Ainsi, au sein de ces paysages vallonnés identitaires, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maîtriser l'urbanisation et

développer des aménagements paysagers harmonieux, en particulier au niveau des points hauts et sur les secteurs de crêtes les plus sensibles. Une attention particulière sera portée à la prise en compte des vues depuis et en direction de ces points hauts et à la préservation des liens et transitions entre les espaces urbains et les espaces cultivés ou de nature.

Promouvoir une architecture de qualité

Pour préserver l'identité des villes, villages et bourgs marqueurs de l'identité patrimoniale gasconne, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent améliorer la qualité architecturale et l'insertion paysagère des nouvelles constructions et des nouveaux projets d'aménagement (zones d'habitat ou d'activités économiques, entrées de ville, installations de production d'énergies renouvelables...). Il s'agira, en ce sens, de préserver les marqueurs du territoire dans les nouvelles constructions via notamment la prise en compte de l'architecture locale dans les documents de planification (formes urbaines, matériaux...).

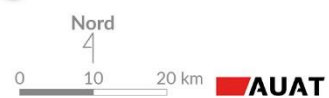
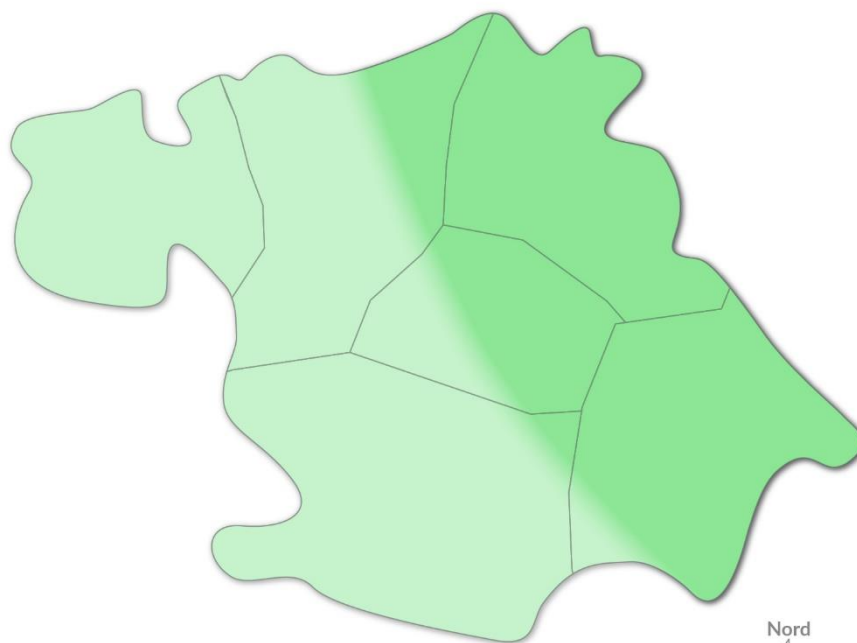
Aménager les entrées de ville et maîtriser l'affichage publicitaire

Les zones d'activités, l'emprise des zones commerciales ou encore l'affichage publicitaire qui prolifère, contribuent à disqualifier et banaliser les entrées de ville, passages obligés pour accéder aux centres anciens. Leurs aménagements, souvent négligés et peu qualitatifs, ont ainsi un impact important sur le territoire, son image, son environnement, sa perception ainsi que son attractivité. Aussi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent travailler à leur requalification et mettre en œuvre des opérations plus qualitatives.

Tout en permettant le développement touristique et la valorisation des produits locaux gersois, l'affichage publicitaire devra également être maîtrisé, notamment dans les secteurs les plus remarquables.



Auch
©AUAT



1.1 PRÉSERVER LES PAYSAGES, SUPPORTS DE L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE



Protéger et valoriser les grands territoires gersois



Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires



Protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique



Veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements

1.2 Valoriser l'agriculture présente sur le territoire

Alliant préservation du cadre de vie et des paysages et maintien de la vitalité des territoires, l'agriculture constitue une force et une activité économique primordiale pour le territoire du SCoT de Gascogne. Elle joue un rôle stratégique à long terme en matière d'alimentation des populations (sécurité d'approvisionnement, qualité, proximité). Les élus entendent, à travers le SCoT, réaffirmer ce rôle fondamental de l'agriculture pour le territoire et conforter le dynamisme de cette activité, tout en permettant de continuer à structurer une agriculture de qualité respectueuse de l'environnement et de l'identité rurale.



Valoriser la diversité des productions agricoles et des modes de production

L'agriculture occupe une place prépondérante sur l'ensemble du territoire du SCoT de Gascogne, tant au niveau de son occupation (les trois quarts de sa superficie), de ses paysages agricoles qu'en matière d'économie, d'emplois ou d'enjeux environnementaux ou sociaux.

Les élus du SCoT de Gascogne attachent de l'importance à ce que l'agriculture soit particulièrement présente dans le projet du territoire et souhaitent soutenir l'ensemble des filières agricoles locales (céréaliculture, viticulture, polyculture-élevage, maraîchage...) et la diversité des systèmes de production agricole. Les filières de qualité et à forte valeur ajoutée seront, en outre, plus particulièrement mises en avant.

Préserver la diversité des productions agricoles

Le tissu agricole n'est pas identique et homogène sur l'ensemble du territoire mais, à l'instar de la géographie et des paysages, il est pluriel (grandes cultures, vignobles, élevages, maraîchage, productions de semences, arboriculture, plantes aromatiques et médicinales...). Néanmoins, son rôle dans le paysage et les pressions que ces terres subissent diffèrent d'un secteur à un autre et nécessitent des accompagnements différenciés.

Il s'agira, en ce sens, de préserver la diversité des terres à usage agricole garantissant la pérennité des différentes filières de production. Il s'agira, plus particulièrement, de préserver les secteurs déjà équipés d'un système d'irrigation et les espaces agricoles sous signe de qualité (Appellation d'Origine Contrôlée, Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée, Agriculture Biologique...). Une attention particulière sera également portée aux filières de qualité en développement à haute valeur ajoutée, supports d'innovation. L'encouragement des filières à amplifier leurs positionnements sur la qualité et la valeur ajoutée sera, en outre, plus particulièrement mise en avant, notamment via les équipements que le territoire pourra préserver ou développer au service de cette stratégie.

Tenir compte des besoins techniques agricoles pour limiter les conflits d'usages

Au-delà de la préservation des terres agricoles, les créations et extensions des bâtiments agricoles, des sièges et des sites d'exploitation doivent être permis pour qu'ils soient adaptés aux pratiques actuelles et futures de l'activité. Ceux-ci devront être réalisés en articulation avec les autres enjeux environnementaux et paysagers. Il conviendra ainsi d'assurer le bon fonctionnement des différents usages et d'éviter les conflits potentiels entre les développements urbains et agricoles. Dans un contexte où les exploitations sont de plus en plus grandes, il est également important d'assurer un aménagement du territoire qui puisse tenir compte des circulations agricoles et limiter le morcellement et l'enclavement des terrains agricoles. Il s'agira également de travailler à des limites entre espaces urbains et espaces agricoles qualitatives et aisément identifiables.

Enrayer la régression de l'élevage et favoriser un élevage de qualité

Depuis les années 1970, le département du Gers, et notamment l'Astarac, subit une légère déprise, mais surtout un recul significatif de l'élevage, au profit des productions végétales. Ainsi, sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'élevage est devenu marginal dans certains secteurs et n'occupe désormais une place représentative qu'au Sud et à l'Ouest. Cette évolution de l'élevage entraîne des bouleversements sur les paysages et les milieux naturels (disparition du bocage, fermeture des paysages, perte de biodiversité) et soulève des inquiétudes sur l'avenir de l'activité (difficulté de reprises). Cette fragilité est encore augmentée avec les choix d'entreprises de faire évoluer leurs offres en les adaptant aux évolutions sociétales.

Sensibles à ces évolutions, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maintenir cette activité traditionnelle, adaptée au profil du territoire, et enrayer sa régression en soutenant le système de polyculture-élevage et l'activité agropastorale (maintien des zones dites défavorisées dans le cadre des règles de la Politique Agricole Commune). Son maintien constitue un enjeu majeur pour l'agriculture et l'identité du territoire gersois, mais aussi pour toute la collectivité. La préservation des prairies et des éléments bocagers qui les accompagnent (haies, arbres épars, bosquets, mares...) est souhaitée car ils jouent un rôle primordial tant en termes

de biodiversité que de valorisation des terres, de conservation des sols, de qualité des eaux et des paysages.

Soutenir l'aviculture de qualité

Depuis les années 1970, avec le développement des grandes cultures et de la céréaliculture, la production avicole s'est structurée (volailles fermières, palmipèdes gras...), mais a disparu de certaines exploitations. Aujourd'hui, l'aviculture de qualité s'est imposée tant en circuits courts de proximité qu'en filières longues. Néanmoins, les mesures d'abattages préventifs massifs, depuis 2015, pour lutter contre la propagation du virus « influenza aviaire » ont eu des conséquences économiques lourdes et ont remis en cause la pérennité de certains ateliers.

Les élus entendent maintenir cette filière et poursuivre sa structuration. Pour ce faire, ils souhaitent valoriser les savoir-faire locaux qui contribuent à la notoriété du territoire sur les plans nationaux et internationaux, en soutenant les productions sous signe de qualité et les différents modes de valorisation et de commercialisation, en circuits courts (vente à la ferme, réseau artisanal, marché au gras...), mais aussi en filières longues en positionnant le territoire sur des marchés rémunérateurs.

Promouvoir la structuration et l'amplification d'une agriculture de qualité approvisionnant davantage la consommation de proximité et préservant les milieux

Valoriser et pérenniser durablement la filière agricole passe aussi par la création de valeur ajoutée. Dans ce cadre, les élus du SCoT de Gascogne incitent au développement d'une agriculture plus raisonnée en soutenant les filières de qualité et de proximité, en appuyant la poursuite des transitions des systèmes de production, à travers, par exemple, la poursuite des efforts engagés en matière de lutte contre l'érosion des sols. Un équilibre spécifique entre préservation des espaces et des ressources naturels et maintien des espaces agricoles devra, dès lors, être favorisé via l'évolution des pratiques agricoles, d'ores et déjà en œuvre sur le territoire. La mise au point localement de voies techniques adaptées pour déployer une agriculture dite de conservation des sols constitue vis-à-vis de ces enjeux, un levier essentiel à mobiliser. Enfin, une valorisation des

services environnementaux rendus par l'agriculture devra être encouragée sur le territoire (eau, air, biodiversité, paysages...).

Soutenir les productions de qualité

L'agriculture doit, aujourd'hui, à la fois produire plus pour répondre aux besoins alimentaires et non alimentaires et produire mieux pour préserver les ressources naturelles et satisfaire les enjeux environnementaux, climatiques, sanitaires et sociétaux. Face à ce double défi, les élus du SCoT de Gascogne entendent veiller au bon équilibre entre les productions tout en favorisant des pratiques agricoles plus raisonnées et en veillant à promouvoir une gestion patrimoniale des ressources naturelles.

Le déploiement d'une agriculture dite de conservation des sols constitue, vis-à-vis de ces enjeux, un levier essentiel à mobiliser. A celui-ci s'ajoute les systèmes de production de qualité, en filières courtes ou longues, les filières à valeur ajoutée (filières biologiques, productions sous signes officiels de qualité et d'origine, certifications Haute Valeur Environnementale...), qui devront être encouragées sur le territoire et valorisées économiquement.

Structurer et développer les circuits courts de proximité et diversifier les activités

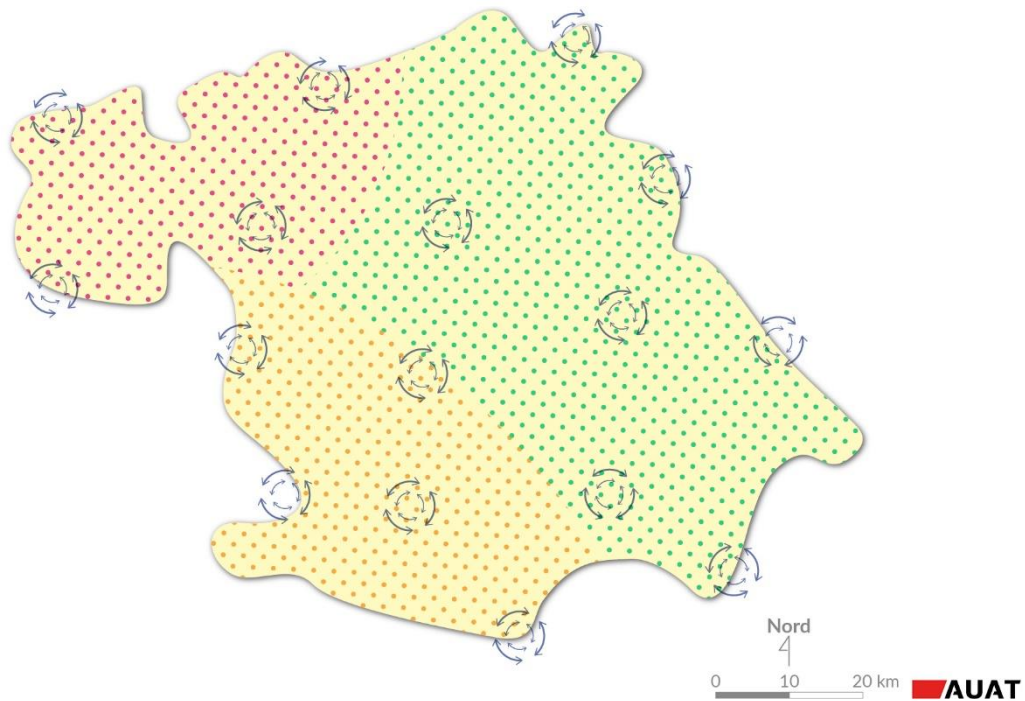
Pour renforcer l'agriculture dans sa composante économique, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent pérenniser et favoriser durablement les filières agricoles en misant sur leur évolution, leur valorisation et leur structuration (notamment en soutenant l'innovation et l'expérimentation), mais aussi en misant sur la diversification des activités des exploitations agricoles, tout en évitant une spécialisation du territoire autour d'un éventail trop restreint de productions. A ce titre, les projets développant les relations marchandes et sociales entre espaces agricoles et urbains et visant à promouvoir le patrimoine rural et les savoir-faire locaux seront encouragés (tourisme vert, transformation des produits et vente à la ferme, activités pédagogiques et culturelles, ventes directes et circuits de proximité, mais aussi

Projets Alimentaires Territoriaux en lien avec les collectivités territoriales...). En particulier, il s'agira de veiller à articuler l'économie des grandes filières avec celles des filières locales, tout en structurant durablement l'approvisionnement de proximité de la restauration hors domicile (publique et privée), les circuits courts, les services et l'encouragement à la valorisation des déchets agricoles. Enfin, il conviendra de doter le territoire en matière d'outils de transformation agroalimentaire et de solutions logistiques, incontournables pour développer l'alimentation de proximité (cf. orientation 2.2, p. 44). Dans le même sens, une sensibilisation des habitants du territoire s'avère nécessaire afin de développer les réflexes de consommation alimentaire de proximité.

Lutter contre l'érosion des sols

L'ensemble du territoire est marqué par une forte sensibilité à l'érosion des sols qui se traduit lors d'épisodes pluvieux par des ruissellements et des coulées de boues provoquant régulièrement des dégâts importants sur les infrastructures, les équipements publics et privés et les terres agricoles et entraînant la dégradation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Dans un contexte de typologies de sols accentuant cette vulnérabilité (qualité, structure du sol), ce phénomène est d'autant plus marqué sur les terrains à fortes pentes ou sur les secteurs de grandes cultures où les infrastructures agro-écologiques tendent à disparaître. Ce risque va encore s'accroître avec le changement climatique.




Face à la récurrence de ce phénomène, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent s'investir et poursuivre les efforts engagés en matière de lutte contre l'érosion des sols en partenariat avec les acteurs du territoire. Il s'agira, d'une part, en lien avec le monde agricole, de valoriser et soutenir les solutions agro-écologiques favorables à la lutte contre l'érosion (pratiques culturales et aménagements parcellaires, éléments linéaires...) et plus largement de sécuriser la transition de systèmes de production vers une agriculture de conservation des sols, en priorité dans les secteurs les plus sensibles (Zones Soumises à des Contraintes Environnementales...).



1.2 VALORISER L'AGRICULTURE LOCALE



Valoriser la diversité des productions agricoles et soutenir les productions de qualité

-  territoire à dominante d'élevage
-  territoire à dominante viticole
-  territoire à dominante de cultures



Structurer et développer les circuits courts de proximité et diversifier les activités



Lutter contre l'érosion des sols

1.3 Économiser et optimiser le foncier

Entre 2010 et 2020, ce sont 2 592 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui ont été artificialisés à l'échelle du territoire du SCoT de Gascogne (soit 259 hectares par an en moyenne). Pour répondre à leur ambition de développement démographique et économique, tout en prenant la mesure de l'enjeu environnemental, les élus du SCoT de Gascogne poursuivent l'objectif d'un projet de territoire économe en espace et en foncier. Pour ce faire, ils visent un changement de modèle de développement axé sur une réduction de 60% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à l'horizon 2040, par rapport à la décennie 2010-2020. Ainsi, c'est un maximum de 2 073 ha qui seraient susceptibles d'être soustraits aux espaces agro-naturels sur vingt ans, équivalent à 104 hectares en moyenne par an.

Pour atteindre un tel objectif, les élus souhaitent s'inscrire dans une trajectoire dont le premier jalon est une réduction de 50% de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers à horizon 2030 et le second une réduction de 55% à horizon 2035.

Pour y parvenir, les élus du SCoT de Gascogne entendent orienter en priorité le développement dans le tissu urbain existant en remobilisant et en optimisant les enveloppes urbaines actuelles des bourgs et hameaux, tout en favorisant la polarisation des centres-bourgs. En outre et dans le même objectif, ils entendent maîtriser les extensions urbaines en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation.

Tout cela permettra d'entamer un nouvel aménagement en changeant de paradigme tout en favorisant un développement répondant aux besoins réels actuels et futurs des populations.



©AUAT

Mobiliser et optimiser l'existant en priorisant le développement dans le tissu déjà urbanisé

Favoriser le renouvellement urbain, le changement d'usage et le comblement des dents creuses

Afin de limiter au maximum la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent un développement urbain au sein des tissus déjà constitués. La mutation du tissu urbain (renouvellement urbain, comblement des dents creuses...), y compris pour les activités économiques ou commerciales, sera, dès lors, privilégiée par rapport aux extensions urbaines.

Il s'agira ainsi de reconstruire la ville sur elle-même en permettant les changements d'usages, les démolitions, l'évolutivité des formes (surélévation...) et l'innovation architecturale, tout en respectant les spécificités locales. Les divisions parcellaires dans le tissu urbain existant seront encouragées tout en les organisant, et l'optimisation de l'existant sera recherchée en mobilisant les friches et délaissés urbains. Les mesures d'économie foncière pourront consister à réutiliser ou réadapter, le bâti vacant ou sous-utilisé préférentiellement à la construction de bâtiments neufs en extension, qu'il s'agisse de logements, de bâtiments d'activités, de commerces, d'équipements ou de bâtiments agricoles. Pour mener à bien l'ensemble de ces actions, un travail sera à engager avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France pour les secteurs soumis à leur avis. Toutes ces solutions pour mobiliser l'existant sont autant d'occasion de valoriser le patrimoine oublié ou de programmer des opérations neuves sur des sites déjà équipés (réseaux, services...) et bien positionnés. Elles contribuent à la revitalisation des bourgs et au confortement des cœurs des villes, y compris des plus petites.

Revitaliser les centres-bourgs et remobiliser le bâti existant et vacant

La valorisation du bâti existant, la reconquête des logements ou locaux vacants, la dynamisation des centres anciens constituent des priorités fortes portées par les élus du SCoT de Gascogne. Elles sont indispensables non seulement à un modèle de développement

durable, respectueux des fonctions naturelles et agricoles et économe en ressources de toutes natures, mais également au confortement des villes et bourgs structurants et donc à la préservation du niveau de service à la population et de la qualité de vie. Cela peut passer par la réhabilitation du patrimoine bâti ou la lutte contre l'insalubrité et la précarité énergétique, la dédensification (fusion d'appartements pour une plus grande surface habitable ou, inversement, démolition d'un cœur d'îlot pour gagner en luminosité), l'adéquation des besoins contemporains avec le bâti ancien (l'isolation thermique et phonique ou la qualité intérieure d'un logement par exemple) ou la mise en valeur d'espaces publics et de la nature en ville.

Maîtriser le développement en contenant la dispersion et l'éparpillement de l'urbanisation

Les dix dernières années ont été marquées par l'étalement urbain des villes, de leurs périphéries proches et maintenant lointaines. Cette consommation d'espace n'est pas uniforme sur le territoire du SCoT de Gascogne, selon les secteurs géographiques. L'espace urbain s'est ainsi installé sur des secteurs plus ou moins sensibles d'un point de vue paysager (zones de crêtes, entrées de villes...), des risques naturels (vallées inondables des principaux cours d'eau...), dans des espaces agricoles de bonne valeur agronomique, ou au détriment des espaces naturels (boisements, zones humides...). Cette urbanisation croissante a eu également pour conséquence une imperméabilisation plus importante des sols et le développement de réseaux et infrastructures toujours plus complexes et coûteux pour les collectivités territoriales.

Polariser et densifier au sein des communes structurantes

Afin de garantir et renforcer les équilibres, d'une part, au sein de l'armature territoriale, et d'autre part, entre les espaces urbains, agricoles et naturels, les élus du SCoT de Gascogne entendent polariser l'urbanisation nouvelle au sein des communes structurantes du territoire identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (cf. orientation 3.1, p. 65). Ce développement sera, en outre, priorisé selon le niveau d'armature des communes, tout en répondant au principe retenu par les élus visant

à permettre à tous les territoires d'envisager un développement, aussi mesuré soit-il.

Par ailleurs, si de nouveaux secteurs d'urbanisation devaient être envisagés (en sus d'opérations de renouvellement urbain et de réhabilitation), leur ouverture devra être anticipée et phasée dans les documents d'urbanisme locaux. Ceux-ci devront être localisés en priorité au niveau des communes structurantes du territoire. Les extensions urbaines (résidentielles et économiques) se feront en continuité du tissu urbain existant, en promouvant de nouvelles formes d'urbanisation plus compactes, plus denses et moins consommatrices de foncier, tout en proposant une offre diversifiée répondant aux attentes des habitants et des entreprises. Enfin, il conviendra de minimiser le développement des nouvelles constructions le long des voies et de lutter contre le phénomène de linéarisation.

Maîtriser le développement des zones d'activités économiques et des zones commerciales

Afin de limiter la consommation d'espace associée aux activités économiques et commerciales, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent favoriser le développement de ces activités au sein des tissus urbains (zones en mutation, friches, dents creuses...), permettant par ailleurs de revitaliser les bourgs-centres. Il conviendra, toutefois, de veiller à la bonne cohabitation entre les différentes activités et à encourager la mutualisation des espaces ; comme le stationnement. Néanmoins, lorsque l'implantation en milieu urbain n'est pas possible, les extensions et la densification de zones d'activités et de zones commerciales existantes seront privilégiées, plutôt que les créations sur des sites ex-nihilo.

Prioriser l'urbanisation dans les secteurs les mieux équipés

L'extension rationnelle des zones urbaines devra prendre en compte la desserte actuelle et future en réseaux (eau potable, assainissement, électricité, gaz, téléphonie...). Il s'agira de densifier et de prioriser l'urbanisation dans des secteurs déjà équipés. Cet objectif permet de valoriser les investissements passés et de limiter les extensions qui constituent des coûts supplémentaires pour la collectivité et des impacts pour l'environnement. Pour autant, cette urbanisation devra éviter le

développement d'une urbanisation dite « en réseau ».

Pérenniser le foncier agricole et lutter contre son morcellement

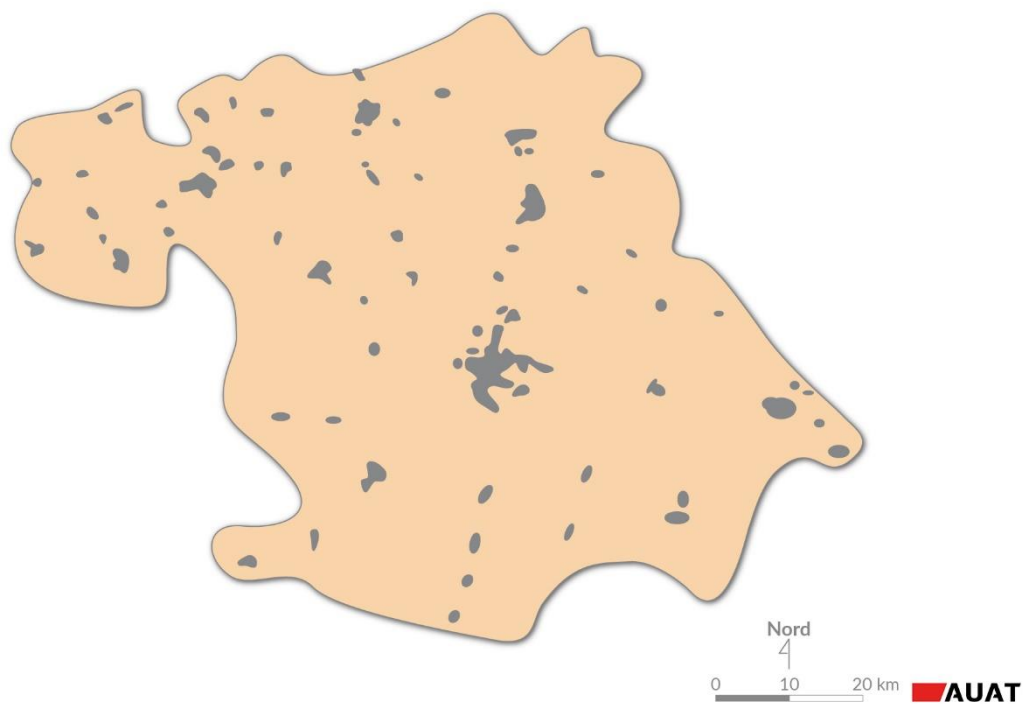
Parce que l'espace agricole est une ressource non renouvelable et qu'il constitue une valeur économique pour le territoire, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent pérenniser le foncier agricole et protéger le rôle et la place de l'agriculture sur le territoire. Il s'agira ainsi de considérer et valoriser les espaces agricoles comme une véritable richesse pour le territoire et non pas comme une simple variable d'ajustement à l'extension urbaine.

A ce titre, il conviendra de qualifier les espaces agricoles comme des espaces productifs au

même titre que les zones d'activités économiques, mais également comme un support de la filière agroalimentaire (filiale économique d'excellence du territoire). Le développement urbain, notamment les extensions urbaines, devra également être maîtrisé de manière à éviter le morcellement agricole et l'enclavement des parcelles agricoles. Enfin, les limites entre espaces urbains et espaces ruraux devront être davantage qualitatives et aisément identifiables afin de limiter les nuisances et les conflits d'usage.

Cette préservation devra être faite en parallèle des préservations des espaces naturels et forestiers.





1.3 ÉCONOMISER ET OPTIMISER LE FONCIER



Mobiliser et optimiser l'existant en priorisant le développement dans le tissu déjà urbanisé



Polariser et densifier le développement autour des communes structurantes

1.4 Sécuriser, préserver, économiser et optimiser la ressource en eau

Coupé géologiquement du « château d'eau » des Pyrénées et privé de nappes mobilisables, le territoire du SCoT de Gascogne ne dispose pas naturellement d'une ressource en eau en quantité suffisante pour satisfaire aux besoins du territoire. Grâce au système Neste et aux ouvrages de stockage, créés et gérés par la main de l'Homme, le territoire bénéficie aujourd'hui d'une ressource en eau superficielle essentielle aux milieux naturels et aux activités humaines. Au regard de cette spécificité et sous l'effet du changement climatique et des activités humaines (pollutions...), des équilibres sont ainsi à trouver pour sécuriser la ressource et concilier les différents usages (domestiques, agricoles, touristiques et industriels) avec la préservation du cycle de l'eau et des écosystèmes.

Dès lors, dans un souci de développement territorial, une anticipation des différents usages et besoins futurs s'avère indispensable pour permettre un accueil dans de bonnes conditions. L'actualisation de la stratégie de stockage et de gestion de la ressource est donc nécessaire, de même que son exploitation optimisée et sa consommation économe, en lien avec les compétences GEMAPI dévolues aux collectivités.



Améliorer la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions de toutes origines

La vulnérabilité croissante des milieux aquatiques et l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau du SDAGE Adour-Garonne imposent des efforts accrus en matière de réduction des pollutions diffuses, d'amélioration des rejets d'eaux usées et de gestion des eaux pluviales.

Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole

La forte sensibilité du territoire à l'érosion des sols ainsi que le recours à l'usage d'intrants sont à l'origine de pollutions diffuses par entrainement de produits polluants dans les eaux de ruissellement (nitrates, pesticides, matières en suspension). C'est à cette problématique que répond la mise en place de la réglementation (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales au sein de la Politique Agricole Commune, directive nitrates, Zones Non Traitées...) et la recherche de solutions techniques pour réduire la consommation d'intrants dans les systèmes de production agricole. Aussi, pour limiter ces pollutions diffuses, des transitions de pratiques, conciliant productivité et protection des milieux, doivent être favorisées, en particulier dans les secteurs les plus sensibles (aires d'alimentation des captages, zones d'alimentation en eau potable pour le futur, zones à objectif plus strict). En partenariat avec les acteurs du territoire, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent accompagner cette transition agro-écologique en soutenant et en valorisant les mesures et opérations déjà initiées sur le territoire à travers les Programmes d'Actions Territoriaux ou les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. La couverture végétale des sols, l'agroforesterie, la préservation et la restauration de la trame bocagère, l'extension des zones tampons et bandes végétalisées... sont autant de solutions agro-écologiques qui seront encouragées sur l'ensemble du territoire.

Améliorer la qualité des rejets d'assainissement

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, des problèmes de conformité sont relevés pour l'assainissement collectif sur de nombreuses petites stations de traitement des eaux usées,

engendrant des pollutions de la ressource en eau. Afin de respecter les différents objectifs de bon état des masses d'eau, les performances d'assainissement des petites stations d'épuration collectives devront ainsi être améliorées, en priorité sur les bassins versants les plus dégradés (Gers, Save et Baïse) de façon à limiter les impacts sur le territoire et les milieux naturels. Il s'agira, de plus, de privilégier au maximum le raccordement à l'assainissement collectif et de conditionner le développement de l'urbanisation à la conformité des systèmes d'assainissement.

Près de la moitié des foyers sont, par ailleurs, concernés par un système d'assainissement non collectif. Cette solution, utilisée en milieu rural et pour l'habitat dispersé, constitue une solution complémentaire à l'assainissement collectif, efficace lorsque les terrains sont adaptés et permettent l'épuration des eaux usées. L'usage de l'assainissement autonome devra être raisonné et encadré (zonages d'assainissement, documents d'urbanisme locaux, Service Public d'Assainissement Non Collectif) au regard de la capacité des sols à recevoir les eaux épurées.

Maîtriser le ruissellement urbain et améliorer la gestion des eaux pluviales

Les eaux de ruissellement, issues des surfaces imperméabilisées (voiries, parkings...), devront être gérées de manière à perturber le moins possible le cycle de l'eau, à limiter les risques d'inondation par ruissellement et à éviter la dispersion des polluants.

La gestion à la source des eaux pluviales sera ainsi recherchée via des techniques alternatives aux réseaux enterrés (stockage et réutilisation) ou la réinfiltration au milieu. Intégrées dans l'espace urbain, les solutions de réinfiltration peuvent, par ailleurs, constituer des espaces multifonctionnels bénéfiques pour la nature en ville que les habitants pourront s'approprier. Enfin, afin de favoriser le retour au milieu, les actions de désimperméabilisation des espaces urbains seront encouragées et accompagnées.

Soutenir l'expérimentation pour préserver la qualité des eaux

Outre leur intérêt environnemental pour la protection de la biodiversité, les bandes tampons végétalisées ou enherbées situées au droit des cours d'eau constituent un moyen de lutte efficace pour réduire la pollution des eaux et lutter contre l'érosion des sols. A ce titre, leur

généralisation sera encouragée le long des cours d'eau permanents et temporaires sur l'ensemble du territoire, à l'instar de ce qui est déjà fait au niveau des parcelles agricoles concernées. Des mesures agro-environnementales pourront également être mises en place en rupture de pente et en limites parcellaires notamment sur les bassins versants des cours d'eau les plus dégradés (Gers, Baïse, Douze, Midouze, Gélise), mais également autour des zones humides et plans d'eau destinés à la baignade et aux loisirs.

D'autres leviers existent pour limiter l'érosion des sols et préserver ainsi les cours d'eau tels que les techniques rattachées à l'agriculture dite de conservation des sols (assolement, rotations, moindre travail du sol, maintien des couverts végétaux, aménagements parcellaires...). Ces différents leviers devront être encouragés et développés sur le territoire par un accompagnement technique et économique.

Garantir un approvisionnement durable et économe en eau pour tous les usages

Le changement climatique engendrera, à l'avenir, une modification du régime de précipitations accentuant ainsi les difficultés de réalimentation des cours d'eau, des nappes phréatiques et des stockages artificiels, supports de nombreux usages. En outre, l'arrivée de nouvelles populations et activités exercera une pression supplémentaire à l'avenir sur la ressource.

Les élus du SCoT de Gascogne se sont donc fixés comme objectif d'assurer les besoins essentiels du territoire et de veiller à alimenter en eau potable les populations, sans conflits d'usages avec les autres activités. Le défi est de faire correspondre, dans ce contexte futur, la disponibilité et l'efficacité des usages avec le projet de développement visé pour le territoire. Tous les leviers y concourant sont à mobiliser. En tout premier lieu, une utilisation plus rationnelle de l'eau apparaît ainsi indispensable pour concilier l'ensemble des usages dans cette perspective. L'actualisation de la stratégie de gestion et de stockage de la ressource en correspondance des vulnérabilités à venir et du projet d'accueil démographique et économique en sont d'autres, tout comme les actions de sensibilisation.

Assurer l'alimentation en eau potable de la population actuelle et à venir

L'alimentation pérenne en eau potable de la population actuelle et future nécessite de poursuivre les efforts engagés autour de la protection des captages d'eau potable et de leurs aires d'alimentation, en donnant priorité aux plus menacés (captages prioritaires). Il s'agira également de préserver les ressources stratégiques pour le futur (Zones à Objectifs plus Strictes et Zones d'alimentation en eau Potable Future) et les zones nécessaires au bon fonctionnement et à la recharge des nappes en eau de qualité et de quantité suffisante (zones humides, prairies et forêts alluviales, retenues collinaires, étangs...).

Une anticipation et une adaptation des projets d'extensions urbaines aux capacités d'approvisionnement et de distribution en eau potable apparaissent également nécessaires. Il s'agira de conditionner le développement urbain à la disponibilité effective de la ressource, à la mise à niveau des équipements de production et à la sécurisation de l'alimentation en eau potable. Les synergies entre acteurs de l'eau et acteurs de l'urbanisme devront ainsi être renforcées, notamment dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. Enfin, une mutualisation des ressources (au sein du territoire et avec les territoires limitrophes) devra être recherchée dans un souci de solidarité territoriale, de même qu'une cohérence d'actions par bassins versants en lien avec les documents cadres existants (SDAGE, SAGE, PGE...).

Favoriser la récupération des eaux pluviales et valoriser les initiatives visant à économiser l'eau

Pour contribuer à une gestion plus économe en eau, toutes les formes alternatives de consommation d'eau seront encouragées (récupération des eaux pluviales pour l'arrosage ou la défense incendie par exemple, réutilisation des eaux grises pour des usages non domestiques...). Par ailleurs, toutes les actions visant à économiser l'eau sur les réseaux et les équipements seront à promouvoir et à généraliser sur tout le territoire pour sensibiliser les usagers (gestion différenciée des espaces verts permettant la maîtrise des consommations d'eau lors de l'arrosage, utilisation d'espèces peu consommatrices d'eau lors de la création

d'espaces verts, optimisation du fonctionnement des réseaux d'eau potable et traitement des fuites, installation de matériels hydro-économiques...).

Optimiser l'utilisation de l'eau à destination de l'agriculture

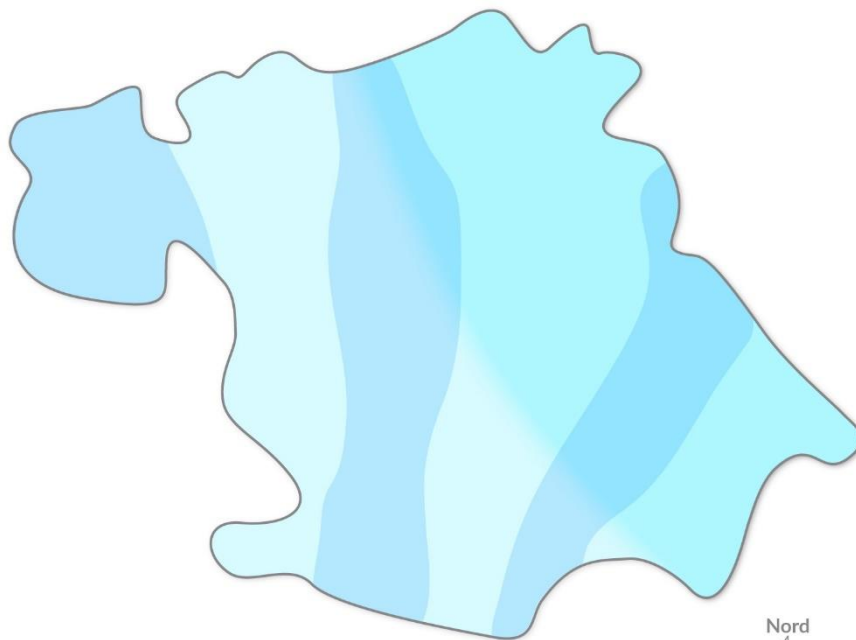
La gestion de l'eau pour l'irrigation repose principalement sur l'exploitation du système Neste et sur un réseau important de retenues collinaires. Les prélèvements d'irrigation autorisés par les Organismes Uniques de Gestion Collective sont aujourd'hui largement dépendants de la réalimentation par le système Neste qui ne suffit plus à satisfaire tous les besoins en période d'étiage. Dans un contexte de changement climatique et de contraintes croissantes sur la ressource en eau, les stratégies des agriculteurs, premiers consommateurs d'eau à usage économique sur le territoire (après l'alimentation en volume dédié au soutien des milieux aquatiques), doivent s'adapter pour favoriser les économies d'eau et maintenir une agriculture compétitive.

En ce sens, les productions agricoles et les techniques d'irrigation économes en eau seront encouragées. L'optimisation du fonctionnement des réseaux d'irrigation sera, en outre, recherchée. En lien avec les différents acteurs du territoire, il conviendra également d'optimiser la gestion des plans d'eau existants, de favoriser les usages multiples et d'accompagner la création de nouveaux plans d'eau pour l'irrigation en limitant leurs impacts négatifs sur les cours d'eau et les bassins versants.

L'expérimentation de démarches innovantes en matière de récupération d'eau sera, en outre, encouragée sur le territoire afin de diversifier les sources d'approvisionnement (réutilisation des eaux usées épurées par exemple).





Saint-Léonard
PPdG©IsabelleSouriment



Nord
4
0 10 20 km **AUAT**

1.4 SÉCURISER, PRÉSERVER, ÉCONOMISER, ET OPTIMISER LA RESSOURCE EN EAU

-  Améliorer la qualité de l'eau et favoriser les réserves de stockage utiles en eau
-  Assurer l'alimentation en eau potable de la population actuelle et à venir

1.5 Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par des ressources naturelles riches et diversifiées (richesses faunistiques et floristiques, espaces agro-pastoraux, zones humides...) qu'il convient de préserver en proposant un aménagement cohérent et respectueux de la qualité des milieux naturels, des espèces et de leurs besoins de connectivité. L'identification de la trame verte et bleue du territoire a ainsi pour but de protéger la biodiversité dite « ordinaire » du territoire, en complément des outils de préservation des espaces naturels remarquables. Elle permet, en outre, de garantir un maillage fonctionnel de continuités écologiques assurant le déplacement des espèces sur l'ensemble du territoire.

Protégés, tous ces milieux naturels pourront, par ailleurs, être supports de projets de développement durable, tels que le projet de Parc Naturel Régional Astarac, de projets favorables à la nature en ville ou au développement d'un tourisme de nature.



Agrion de Mercure
PPdG©Isabelle Souriment

Préserver et valoriser le patrimoine naturel et la biodiversité

Le patrimoine naturel du SCoT de Gascogne constitue un atout incontestable pour le territoire et participe de son attractivité et de son développement. Dès lors, il convient de protéger ces espaces en lien avec les activités humaines et de préserver et valoriser la qualité des réservoirs de biodiversité du territoire. Au sens de la doctrine nationale « Eviter, Réduire, Compenser », il s'agira également d'améliorer le bilan écologique des aménagements en s'assurant que les atteintes à l'environnement soient en priorité évitées, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Protéger et valoriser les espaces naturels remarquables

Le patrimoine déjà répertorié et repéré au travers des dispositifs de protection et de recensement des espaces naturels de qualité (sites Natura 2000, sites classés et inscrits, Espaces Naturels Sensibles, Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique...) sont essentiellement regroupés sur les milieux humides et ouverts de l'Armagnac et sur les boisements et milieux ouverts de l'Astarac. Ces espaces, reconnus comme étant de grande qualité, constituent des cœurs de biodiversité qui seront pérennisés, protégés et valorisés.

Améliorer la connaissance et préserver les espaces de nature ordinaire, supports de biodiversité

Une attention particulière sera portée aux espaces représentant une nature « ordinaire » (espaces forestiers, prairies, haies, bosquets, trames bocagères, ripisylves, espaces agro-pastoraux, parcs et jardins...). Ces milieux participent, en effet, activement au maintien de la biodiversité et à la richesse naturelle du territoire. Les élus souhaitent ainsi les préserver via la trame verte et bleue. Il s'agira, plus particulièrement, d'adapter, selon le territoire et l'enjeu, les orientations visant à garantir leur pérennité, promouvoir leur gestion différenciée et maîtrisée et encourager un urbanisme durable en s'appuyant sur leur multifonctionnalité.

Assurer le fonctionnement écologique global

Si la richesse et la diversité écologique sont reconnues au sein du territoire, son fonctionnement écologique présente des différences majeures entre les espaces naturels du Sud-Ouest et ceux du Nord-Est. Les obstacles aux continuités écologiques devront, dès lors, être limités, notamment en lien avec les infrastructures routières et l'urbanisation croissante.

Ainsi, au Sud-Ouest, les vastes milieux forestiers et boisés de l'Astarac et du Bas-Armagnac apparaissent comme les espaces les plus fonctionnels du territoire déjà protégés par des zonages réglementaires. Par ailleurs, les milieux forestiers de plus petites tailles et davantage morcelés par l'agriculture ou l'urbanisation, ainsi que la plupart des cours d'eau et des zones humides, constituent également des espaces naturels très fonctionnels aux potentialités écologiques encore élevées. L'ensemble de ces espaces (forestiers, humides et ouverts) forment ainsi un « pôle » d'espaces naturels propices au maintien, voire au développement, de la biodiversité que les élus entendent protéger et valoriser.

A contrario, au nord-est du territoire, les espaces naturels moins fonctionnels présentent une connectivité entre les milieux beaucoup moins favorables aux déplacements des espèces d'Est en Ouest entre les différentes vallées. En effet, les grands espaces boisés et ouverts (prairies, pelouses) encore présents autour de Lectoure, Pujaudran, Tournecoupe et La Romieu et au sein de l'agglomération auscitaine, comptent parmi les derniers milieux naturels aux potentialités écologiques les plus élevées. De même, dans les vallées du Gers, de l'Auroue, de l'Arrats, de la Gimone et de la Save, quelques petits boisements le long des cours d'eau ou sur les versants les plus abrupts des vallons sont encore fonctionnels. Ils méritent une attention particulière et doivent impérativement être préservés.

Les autres espaces naturels, trop petits et isolés, semblent aujourd'hui moins fonctionnels d'un point de vue écologique et sont menacés par le développement urbain et l'évolution des parcelles agricoles. La reconquête de la trame bocagère (ligneux, haies...) et le renforcement des continuités Est-Ouest sur le secteur nord-est du territoire sont aujourd'hui indispensables pour améliorer le fonctionnement écologique de ces derniers espaces naturels.

Protéger et conforter les milieux aquatiques et humides, supports de la trame bleue

Les cours d'eau, plans d'eau et zones humides du territoire sont aujourd'hui fortement impactés par le développement de l'urbanisation, l'imperméabilisation des sols, les activités agricoles, mais aussi par de nombreux obstacles à l'écoulement. Réservoirs de biodiversité mais aussi supports de continuités écologiques notamment pour les espèces aquatiques, ces milieux devront être protégés et confortés.

Préserver les milieux aquatiques et les zones humides

La trame bleue gersoise est constituée principalement des fonds de vallées humides et inondables des principaux cours d'eau de l'éventail gascon (Midou, Douze, Baise, Osse, Arrats, Gimone...). Ces milieux constituent des réservoirs de biodiversité pour de nombreuses espèces aquatiques et sont le support d'importantes continuités écologiques entre les Pyrénées et l'Atlantique.

Les zones humides offrent des écosystèmes très riches et assurent de nombreuses fonctions hydrologiques, écologiques et sociales bénéfiques pour le territoire (régulation des inondations et des sécheresses, amélioration de la qualité de l'eau, préservation de la biodiversité, qualité paysagère, amélioration du cadre de vie...). Leur maintien, leur préservation (tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif) et leur restauration est ainsi primordiale. Sur le territoire du SCoT de Gascogne, les zones humides sont principalement constituées de prairies humides regroupées le long des berges de nombreux cours d'eau (Midouze, Douze, Izaute, Gers, Gimone et Save), ainsi que d'éléments de forêts alluviales, d'étangs ou de plans d'eau dans l'Armagnac. Conformément aux dispositions du SDAGE Adour-Garonne, les élus souhaitent, dès lors, préserver ces espaces naturels comme des réservoirs de biodiversité majeurs et valoriser leur multifonctionnalité. Il conviendra, en ce sens, de s'appuyer sur les inventaires existants et de les affiner afin d'identifier précisément ces espaces et les protéger, en lien avec les territoires voisins.

Assurer les continuités longitudinales et latérales des cours d'eau

Axes majeurs de la charpente paysagère du territoire, les cours d'eau et leurs berges constituent des lieux de vie et de déplacements pour de nombreuses espèces aquatiques, mais aussi terrestres (au niveau des ripisylves). Néanmoins, les travaux d'assainissement et de régulation hydraulique réalisés sur la plupart des cours d'eau gersois ont fortement perturbé les continuités latérales et longitudinales des cours d'eau et des zones humides (ouvrages hydrauliques, retenues collinaires, travaux d'assainissement, voiries...).

Pour les protéger durablement, il convient de maintenir et rétablir les continuités longitudinales sur l'ensemble des cours d'eau, pour permettre les liens entre l'amont et l'aval (c'est-à-dire entre le sud et le nord du territoire). Sur tous les cours d'eau, et notamment ceux faisant l'objet d'un classement au titre de l'arrêté préfectoral du 7 octobre 2013, il conviendra d'assurer ou de rétablir la libre circulation des poissons migrateurs et autres espèces aquatiques ainsi que les continuités.

Les continuités latérales des cours d'eau, jouant un rôle particulier pour de nombreux milieux et de multiples espèces, seront également protégées. Les liaisons entre les cours d'eau et les milieux qui leurs sont associés (prairies humides, zones humides rivulaires, boisements alluviaux, ripisylves...) devront être maintenues pour permettre aux espèces d'accéder à des espaces indispensables à leur survie.

Protéger et conforter la trame verte

La trame verte gersoise est constituée de milieux boisés et de milieux ouverts de plaine, fortement liés à la présence des coteaux. Ces espaces, supports de réservoirs de biodiversité mais aussi de corridors écologiques (en lien avec les éléments fixes du paysage : haies, bosquets...), permettant le déplacement des espèces sur le territoire, devront être protégés et confortés dans le cadre de la trame verte et bleue du territoire.

Valoriser et préserver les milieux boisés

Bien que globalement peu boisé, le territoire abrite encore des réservoirs de biodiversité boisés structurants sur les secteurs du Bas-

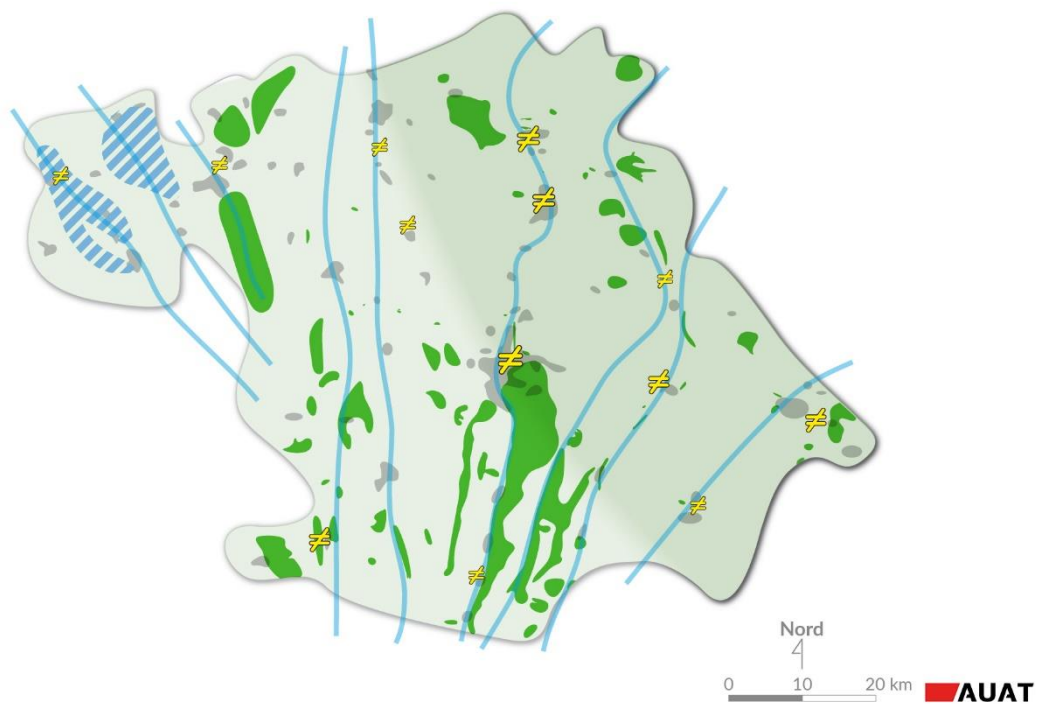
Armagnac et de l'Astarac à protéger du morcellement. Très fragmentés notamment dans les secteurs les plus cultivés, ces massifs boisés relictuels occupent le plus souvent les pentes les plus abruptes, moins intéressantes pour la mise en culture, ou les fonds de vallées humides. Les coteaux boisés de l'Astarac et les nombreux petits massifs forestiers de l'Armagnac apparaissent ainsi comme des réservoirs et des corridors écologiques fonctionnels propices au maintien de la biodiversité qu'il convient de protéger, garantissant le déplacement des espèces entre les Pyrénées et le littoral Atlantique.

Entre ces grands massifs boisés structurants, l'hétérogénéité de la matrice agricole, avec la richesse relative du réseau de haies, bosquets, prairies sèches, sert de relais aux continuités écologiques des milieux boisés de plaine et doit également être protégée voir confortée.





Au-delà de leurs fonctions écologiques, les bois et forêts jouent un rôle important d'un point de vue économique et participent à la qualité des paysages. C'est pourquoi, les élus du SCOt de Gascogne souhaitent promouvoir et valoriser les paysages forestiers et leur multifonctionnalité. Il s'agira, en ce sens, de préserver les boisements, de soutenir une gestion durable des forêts, d'encourager l'approvisionnement de la filière bois locale, d'aider à la mobilisation de cette ressource auprès des nombreux propriétaires privés, et de sensibiliser les propriétaires à la nécessité d'entretenir leurs parcelles pour valoriser les rendements et limiter les risques d'incendie.

Préserver et valoriser les milieux ouverts de plaine

Les milieux ouverts et semi-ouverts de plaines (prairies de fauche ou pâturées, prairies humides, landes, fourrés, pelouses...), regroupés autour des vallées du Gers et de l'Arrats au sud du territoire, constituent également des réservoirs de biodiversité majeurs à protéger. Directement liés à l'activité agricole, ces milieux de plaine présentent un intérêt varié pour la faune et la flore et sont essentiels à de nombreuses espèces (zones d'habitat, d'alimentation et de reproduction...). Attachés à cette diversité et à la qualité des milieux agropastoraux, les élus du SCOt de Gascogne souhaitent maintenir ces espaces ouverts en luttant contre l'enfrichement, en préservant les exploitations de polyculture-élevage et en encourageant le pâturage extensif.



1.5 PRÉSERVER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

-  Protéger et conforter les milieux aquatiques et humides supports de la trame bleue
-  Protéger et conforter la trame verte
-  Reconstituer un maillage écologique fonctionnel
-  Limiter les obstacles aux continuités écologiques

1.6 Lutter contre le changement climatique, maîtriser les risques et les nuisances

Pour répondre au défi du changement climatique, les efforts d'atténuation et d'adaptation sont fondamentaux et complémentaires.

En cohérence avec les objectifs internationaux et nationaux et avec les orientations régionales, départementales ou locales prises en faveur de la transition énergétique et climatique, le principe poursuivi par les élus du SCoT de Gascogne vise à promouvoir un projet de développement économe en énergie et en émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit également de s'appuyer sur les ressources énergétiques renouvelables disponibles sur le territoire afin de tendre vers une neutralité énergétique.

Pour limiter la vulnérabilité du territoire et l'adapter aux effets du changement climatique, un effort particulier sera également porté sur l'intégration de la gestion des risques, des pollutions et des nuisances dans l'urbanisme et les politiques d'aménagement.



Lamothe-Goas
PPdG©IsabelleSouriment

Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire

Dans un contexte de changement climatique, de raréfaction et de renchérissement des énergies fossiles mais aussi d'augmentation de la pollution atmosphérique, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maîtriser les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, notamment dans les secteurs des transports et du bâtiment. Une amélioration des capacités de stockage du carbone, dans les sols ou dans la biomasse, permettra également de limiter les rejets à l'atmosphère.

Réduire l'impact énergétique et les émissions de gaz à effet de serre liés au secteur des transports

Avec plus du tiers des émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports constitue le principal émetteur du territoire. En proposant une organisation territoriale multipolaire, les élus du SCoT de Gascogne entendent réduire l'impact énergétique et les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. En effet, le principe défendu de rapprocher les fonctions urbaines par un urbanisme de proximité et de limiter l'étalement urbain modèrera les besoins en distances de déplacement. Par ailleurs, les différentes formes de mobilité seront développées sur le territoire (transports en commun, train, vélo, marche à pied...) afin de limiter les déplacements auto-solistes, fortement impactant. Enfin, les élus entendent maîtriser les flux de transit sur le territoire et développer le fret ferroviaire.

Encourager la performance énergétique et climatique des bâtiments

Le secteur résidentiel-tertiaire constitue un enjeu majeur puisqu'il représente la moitié des dépenses énergétiques et près du tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Ainsi, pour toutes nouvelles constructions (tous usages confondus), des conceptions et des techniques performantes doivent être étudiées et envisagées (formes urbaines moins énergivores, matériaux plus économes en

énergie, développement des énergies renouvelables...). Les démarches de mutualisation d'équipements consommateurs d'énergie (éclairage public par exemple) ou producteurs d'énergie renouvelable (centrales biomasse...) seront encouragées. Il s'agira également d'intégrer des principes d'urbanisation et d'aménagement favorables à la conception bioclimatique des bâtiments et des aménagements, favorables aux confort d'hiver et d'été (orientations des constructions, typologies et formes d'habitat, ventilation naturelle, matériaux à forte inertie...).

En outre, l'amélioration des performances énergétiques du bâti nécessite d'intervenir sur le parc existant (résidentiels et tertiaires, publics et privés), fortement dominé par l'habitat individuel. La rénovation énergétique des bâtiments existants sera ciblée en priorité sur les bâtiments les plus énergivores (bâtiments construits avant toute réglementation thermique). Elle servira également aux ménages les plus modestes (propriétaires et locataires) en vue de lutter contre la précarité énergétique.

Améliorer le stockage du carbone

Au-delà des engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les mesures de lutte contre l'érosion des sols, les techniques dites d'agriculture de conservation des sols, les mesures de protection des espaces agricoles et de préservation de la trame bocagère (cf. orientations 1.1, 1.2 et 1.5), participent au maintien de la quantité de biomasse organique dans les sols et la végétation (puits de carbone). La promotion de pratiques agricoles plus vertueuses pour les sols (réduction du travail des sols, implantation d'un couvert végétal dans les systèmes de culture, restauration des haies...) participe également à la restauration et à la qualité organique des sols et pourra améliorer les capacités de stockage du carbone.

Développer un territoire à énergie positive

Dans un souci de maîtrise et de réduction de l'utilisation des énergies fossiles, sources majeures d'émissions de gaz à effet de serre, les élus du SCoT de Gascogne entendent poursuivre le développement des énergies renouvelables et de récupération pour atteindre les objectifs

internationaux et nationaux sur lesquels la France s'est engagée.

Promouvoir le développement des énergies renouvelables en limitant les impacts sur l'environnement et sur l'agriculture

Tous les gisements d'énergie renouvelable et de récupération présents localement devront être mobilisés et valorisés, notamment pour les besoins du parc bâti existant et futur afin d'atteindre l'objectif d'un mix énergétique varié. L'énergie solaire et la biomasse seront néanmoins les deux sources d'énergie préférentiellement développées sur le territoire, en raison de leurs forts potentiels. En lien avec les acteurs du monde économique, mais aussi avec l'Architecte des Bâtiments de France, il s'agira ainsi de favoriser toutes les initiatives de développement des énergies renouvelables, et ce notamment dans tous les nouveaux projets d'aménagement.

Néanmoins, le développement des énergies renouvelables devra être réfléchi dans les secteurs les plus propices et les moins impactants pour l'environnement, les paysages et l'activité agricole. Afin de limiter la concurrence avec les espaces agricoles ou de dégrader les espaces naturels, les installations d'énergies renouvelables seront privilégiées sur les bâtiments mais aussi sur les espaces déjà imperméabilisés ou impropres à l'urbanisation, sans enjeux environnementaux (parcs de stationnement, friches et délaissés urbains, anciennes carrières ou décharges...). Concernant la méthanisation des résidus agricoles, un équilibre adéquat devra être trouvé entre le développement de cette énergie de récupération et le maintien de la matière organique dans les sols.

Favoriser la consommation locale et l'autoconsommation d'énergies renouvelables

Les élus du SCoT de Gascogne encouragent la consommation locale d'énergie renouvelable par un rapprochement et une adéquation de la production et de la consommation permettant de réduire les pertes liées au transport de l'énergie mais aussi de limiter les problèmes de capacités des lignes électriques et les besoins d'investissements induits.

Dans la même veine, les élus encouragent le développement des projets d'autoconsommation énergétique (individuels ou collectifs). Ces opérations consistent à produire une partie de sa propre consommation énergétique, voire l'intégralité, grâce à des installations d'énergies renouvelables individuelles ou collectives. Elles permettent, par ailleurs, de réduire et/ou de mutualiser les coûts liés à la facture énergétique des ménages et des collectivités.

Prendre en compte et adapter les capacités des réseaux pour le déploiement des énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables implique le raccordement des systèmes de production aux réseaux d'énergie du territoire (en lien avec les gestionnaires des réseaux). Ceux-ci présentent toutefois, aujourd'hui, des fragilités qu'il convient de ne pas accentuer en privilégiant l'installation des équipements de production d'énergies renouvelables à leur proximité (postes sources électriques, réseaux de gaz...). Pour limiter les besoins d'extension des réseaux, le déploiement des énergies renouvelables sera également privilégié à proximité des secteurs de consommation (circuits courts énergétiques).

Assurer la résilience du territoire face au changement climatique

Quels que soient les efforts engagés, les évolutions climatiques et leurs conséquences vont se poursuivre et s'intensifier. Le territoire devrait ainsi être confronté à une augmentation des vagues de chaleur et de sécheresses, à une augmentation de la fréquence de fortes pluies, à un déficit de la disponibilité en eau, à une augmentation des risques naturels (inondations, mouvements de terrain, feux de forêts...), etc.

Les engagements pris en matière de valorisation et de protection de la trame verte et bleue, de lutte contre l'érosion des sols, de sécurisation et d'économie de la ressource eau, de préservation des terres agricoles ou d'adaptation des pratiques agricoles, de gestion des forêts, etc. participent à assurer la résilience du territoire face au changement climatique. Il s'agira de les poursuivre afin de réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux impacts induits par ces évolutions climatiques et améliorer la qualité de vie et la santé des populations.

Lutter contre les îlots de chaleur urbains et préserver les îlots de fraîcheur

Pour faire face à l'augmentation et l'intensification des vagues de chaleur, il conviendra d'agir en faveur du confort thermique dans les bâtiments et les espaces publics. La préservation des îlots de fraîcheur et la conception bioclimatique des bâtiments et des espaces publics seront plus particulièrement encouragées. La préservation de la nature en ville avec la création d'un maillage de parcs et jardins accessibles et la valorisation de l'eau en milieu urbain sont également favorables au développement d'îlots de fraîcheur.

Limiter les risques naturels et leurs impacts

Le territoire du SCoT de Gascogne est soumis à plusieurs risques naturels, dont les impacts pourraient être aggravés dans les années à venir en raison du changement climatique (inondations, mouvements de terrain, érosions des sols, coulées de boues, feux de forêts...). Il convient ainsi d'adapter les politiques d'urbanisme et de construction afin d'assurer la résilience du territoire.

Aussi, les élus du SCoT de Gascogne entendent limiter, voire réduire, la vulnérabilité des différents secteurs du territoire vis-à-vis de ces risques, et ce conformément aux documents cadres réglementaires (Plans de Prévention des Risques, Plans de Gestion des Risques Inondation, Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux...). Une maîtrise de l'urbanisation et/ou une adaptation des principes constructifs dans les zones d'aléas devront, dès lors, être intégrées dans les documents d'urbanisme (interdiction de nouvelles implantations dans les zones d'aléas forts connues...). Toutes les actions en faveur du maintien de la dynamique naturelle des cours d'eau seront également favorisées et développées sur le territoire (entretien des cours d'eau, préservation des champs d'expansion des crues, limitation de l'imperméabilisation des sols, désimperméabilisation des sols, gestion des eaux pluviales au milieu...). De même, les actions favorisant le maintien des sols seront encouragées afin de limiter les risques de coulées de boues (maintien des éléments fixes du paysage, maintien d'un couvert végétal...).

Limiter les pollutions et les nuisances à l'environnement et maîtriser l'exposition des personnes et des biens

Dans le cadre de leur projet de développement, les élus du SCoT de Gascogne se donnent pour objectif de conforter les mesures de prévention des pollutions et des nuisances mais aussi d'améliorer la gestion des déchets. D'une manière générale, les élus du SCoT de Gascogne entendent développer un urbanisme favorable à la santé en agissant sur les différents déterminants (air, eau, bruit, sols, habitat, mobilité...), tout en favorisant la qualité de cohabitation entre activités et habitations.

Limiter l'exposition des populations aux risques technologiques et aux pollutions des sols

Les activités agricoles et les industries agroalimentaires, de même que certaines activités industrielles sont recensées en tant qu'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement en raison des risques qu'elles représentent pour l'environnement mais aussi pour les populations riveraines. Le transport de matières dangereuses (par canalisations pour le gaz, mais aussi par voie routière ou ferroviaire) représente également un risque technologique au sein du territoire. Par ailleurs, certaines activités industrielles ou de service ont, au cours du temps, pu laisser des traces de pollution dans les sols, notamment le long des principaux axes de communication.

Aussi, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent limiter l'exposition des populations aux risques technologiques et aux potentielles pollutions des sols, notamment en maîtrisant l'urbanisation autour des sites potentiellement dangereux, principalement le long des grands axes routiers (routes nationales) et dans leurs traversées des centres-bourgs.

Limiter les émissions de polluants atmosphériques et l'exposition des populations à la pollution de l'air

Même si la qualité de l'air sur le territoire est relativement satisfaisante et semble moins préoccupante que sur les grandes agglomérations voisines, certains pics de pollution, comme ceux liés à l'ozone ou aux particules fines, peuvent être amenés à s'intensifier à l'avenir en raison de

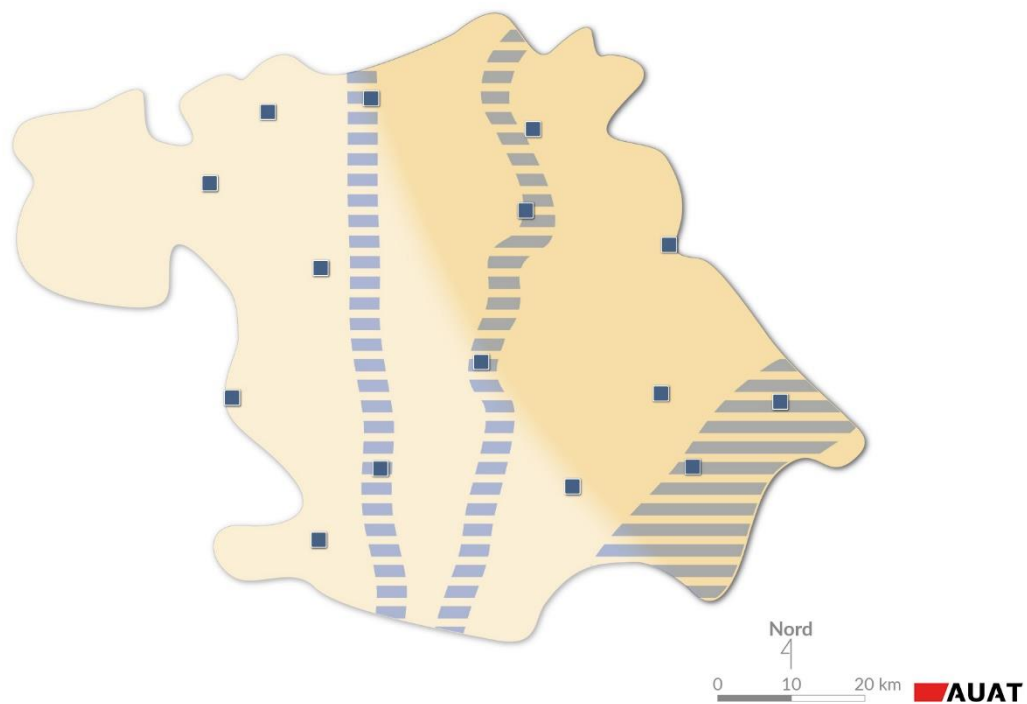
l'accroissement des populations et des activités et dans un contexte de changement climatique. Aussi, les élus du SCoT de Gascogne entendent limiter l'exposition des personnes, notamment les plus fragiles, aux polluants atmosphériques, mais aussi limiter leurs émissions. Il s'agira ainsi d'agir pour un urbanisme de proximité, limitant les émissions liées aux transports, mais aussi d'encourager les actions d'amélioration des anciens systèmes de chauffage domestique, en coordination avec les partenaires techniques et financiers investis sur ces questions. Enfin, l'évolution des pratiques agricoles permettra également de réduire les émissions associées.

Maîtriser les nuisances, notamment sonores et olfactives

Au sein du territoire, les habitants sont exposés à diverses sources de nuisances, notamment sonores et olfactives, qu'il conviendra de maîtriser afin de réduire tout risque sanitaire ou d'inconfort associé et préserver ainsi le cadre de vie du territoire. Les principales sources de nuisances devront, dès lors, être identifiées (infrastructures routières et ferroviaires, aéroports, circuits automobiles, stations d'épuration, activités d'élevage, carrières...) et des actions spécifiques en matière d'urbanisme devront être développées afin d'en limiter l'exposition des habitants. Les zones de calme devront, en outre, être identifiées et préservées. Il s'agira, enfin, de promouvoir une cohabitation apaisée entre les activités et les habitations lorsque des nuisances résiduelles persistent avec certaines activités.

Limiter les pollutions induites par la gestion des déchets du territoire

La production de déchets a fortement augmenté depuis plusieurs décennies. Leur traitement peut être à l'origine de nouvelles pollutions pour l'environnement (émissions d'agents chimiques, résidus polluants, cendres...) et représente un coût financier très lourd pour les collectivités. Les élus du SCoT de Gascogne s'engagent à réduire les déchets à la source, via notamment le développement d'actions de sensibilisation. Par ailleurs, les filières de recyclage seront développées et renforcées afin de valoriser au maximum ce qui peut l'être (valorisation matière et organique). Enfin, la valorisation énergétique sera portée comme un objectif prioritaire de toute nouvelle implantation d'unité de traitement des déchets sur le territoire.



1.6 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, MAÎTRISER LES RISQUES ET LES NUISANCES



Réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques



Développer un territoire à énergie positive







Prendre en compte les capacités des réseaux pour le déploiement des énergies renouvelables









Assurer la résilience du territoire face au changement climatique

Axe 1 - Territoire « ressources »

1.1 PRÉSERVER LES PAYSAGES, SUPPORTS DE L'IDENTITÉ RURALE DU TERRITOIRE

-  Protéger et valoriser les grands territoires gersois
-  Accompagner la valorisation du petit patrimoine et des paysages ordinaires
-  Protéger et valoriser le patrimoine historique emblématique
-  Veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements



1.2 VALORISER L'AGRICULTURE LOCALE

-  Valoriser la diversité des productions agricoles et soutenir les productions de qualité
 -  territoire à dominante d'élevage
 -  territoire à dominante viticole
 -  territoire à dominante de cultures
-  Structurer et développer les circuits courts de proximité et diversifier les activités
-  Lutter contre l'érosion des sols





1.3 ÉCONOMISER ET OPTIMISER LE FONCIER

-  Mobiliser et optimiser l'existant en priorisant le développement dans le tissu déjà urbanisé
-  Polariser et densifier le développement autour des communes structurantes





1.4 SÉCURISER, PRÉSERVER, ÉCONOMISER, ET OPTIMISER LA RESSOURCE EN EAU

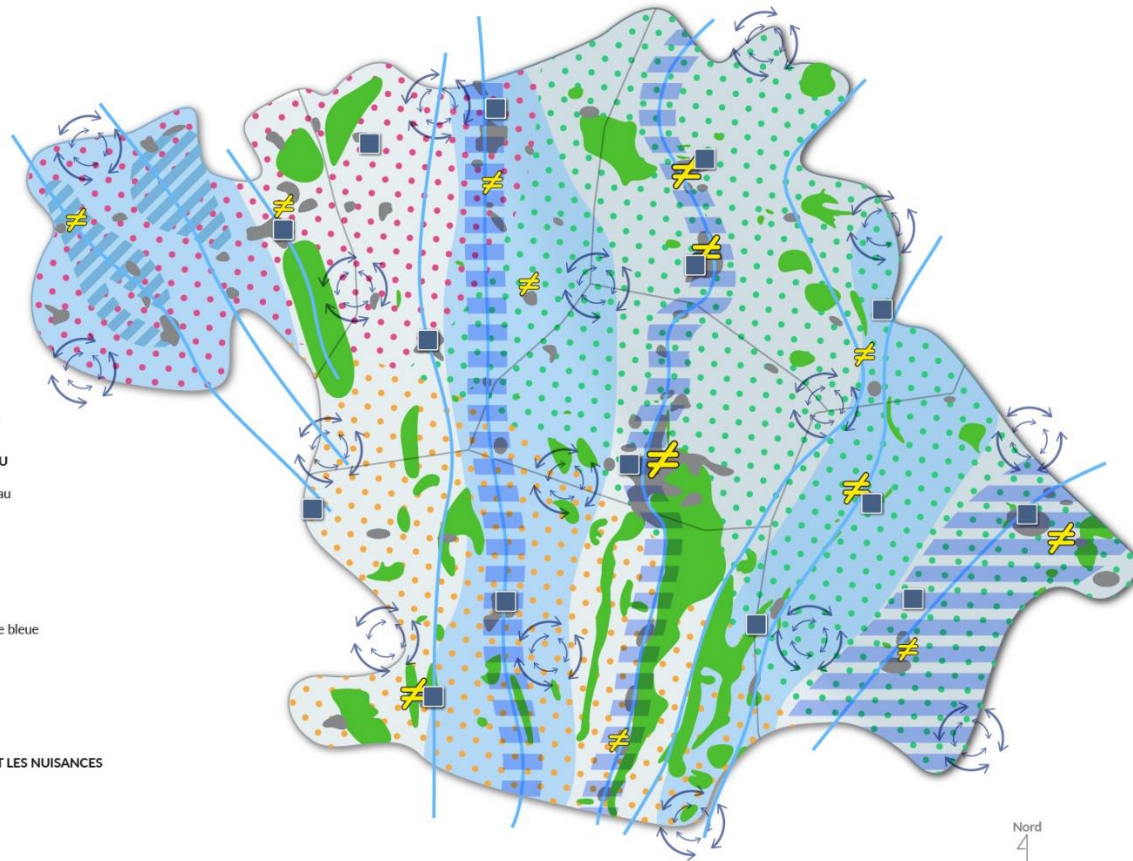
-  Améliorer la qualité de l'eau et favoriser les réserves de stockage utiles en eau
-  Assurer l'alimentation en eau potable de la population actuelle et à venir

1.5 PRÉSERVER ET VALORISER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE

-  Protéger et conforter les milieux aquatiques et humides supports de la trame bleue
-  Protéger et conforter la trame verte
-  Reconstituer un maillage écologique fonctionnel
-  Limiter les obstacles aux continuités écologiques

1.6 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, MAÎTRISER LES RISQUES ET LES NUISANCES

-  Réduire les consommations énergétiques, les émissions de gaz à effet de serre et les pollutions atmosphériques
-  Développer un territoire à énergie positive
-  Prendre en compte les capacités des réseaux pour le déploiement des énergies renouvelables
-  Assurer la résilience du territoire face au changement climatique



AXE 2

TERRITOIRE ACTEUR DE SON DEVELOPPEMENT

2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme

- Ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches
- Promouvoir la gouvernance interterritoriale et rendre davantage visible le territoire dans les différentes scènes régionales et locales

2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois

- Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants
- Mettre en place une véritable stratégie économique de maintien et d'accueil des entreprises
- Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir et l'innovation
- Inscrire l'activité agricole au cœur de l'économie gersoise
- Développer des produits touristiques diversifiés et complémentaires

2.3 Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire

- Améliorer et renforcer les infrastructures de transports structurantes existantes sur le territoire
- S'appuyer sur le développement du numérique pour initier les mobilités de demain

2.4 Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire

- Adapter la taille et la composition des équipements commerciaux selon le niveau de polarités
- Maintenir et développer l'offre commerciale de proximité dans le tissu urbain
- Définir une véritable stratégie commerciale afin de limiter les ouvertures de zones commerciales en périphérie des villes

Axe 2 -Territoire acteur de son développement

Etre acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes

Le SCoT de Gascogne constitue un territoire de franges qui se localise aux confins de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine, à l'interface entre les agglomérations de Toulouse, Montauban, Agen, Mont-de-Marsan et Tarbes.

Cette situation géographique n'est pas sans incidence sur le territoire du SCoT. En effet, ces polarités voisines constituent des pôles d'attractivité économique, commerciale, touristique qui influent sur son développement, notamment au Nord et à l'Est, et créent une interdépendance de plus en plus marquée entre le SCoT de Gascogne et les territoires voisins.

Le projet porté par les élus du SCoT de Gascogne vise à bénéficier au maximum de cette position géographique et des externalités positives issues de ces territoires, sans néanmoins subir les effets négatifs liés à la métropolisation et au développement des polarités voisines. Il s'appuie aussi sur le local et les savoir-faire qui constituent une part importante de l'identité des territoires.

Quatre objectifs stratégiques ont donc été identifiés par les élus pour développer les liens avec les espaces environnants, être acteur vis-à-vis des dynamiques extérieures autant que vis-à-vis des dynamiques internes :

- Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme
- Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois
- Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire
- Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire.



Fleurance
©AUAT

2.1 Développer les coopérations territoriales avec les polarités extérieures pour tirer parti de leur proximité et de leur dynamisme

Inscrit au cœur de l'espace métropolitain toulousain, le territoire du SCoT de Gascogne est entouré de polarités urbaines et périurbaines avec lesquelles il partage de nombreux enjeux d'aménagement, de développement mais aussi environnementaux.

Dans un contexte de mondialisation et de concurrence entre les territoires, émergent sous l'impulsion du Pacte Etat-Métropole de 2016, des coopérations entre les territoires urbains et ruraux.

Au-delà des coopérations interterritoriales existantes qui devront être amplifiées, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent le renforcement des dynamiques de coopérations sous toutes leurs formes, en particulier pour développer des synergies en matière d'activités économiques, de tourisme, de mobilités et transports, de gestion des ressources et services environnementaux, d'alimentation durable, d'énergie, de culture, de numérique...



Ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches

Comme de nombreux territoires périphériques de la grande agglomération toulousaine, le SCoT de Gascogne subit les effets de la métropolisation à l'origine d'une augmentation significative de la population sur l'est de son territoire, alors que des croissances modestes ou nulles sur la plupart des autres secteurs, voire négatives sur certains bourgs, sont observées.

Pour réduire ces déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de croissance, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent créer et développer des coopérations avec l'ensemble des territoires environnants, régionaux et interrégionaux.

Ouvrir le territoire vers Bordeaux et la Nouvelle-Aquitaine

Territoire d'interface entre les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, le SCoT de Gascogne bénéficie d'une situation stratégique entre Bordeaux et Toulouse d'une part et entre Pau / Tarbes et Agen d'autre part. Les élus entendent tirer parti de cette localisation, des flux et des échanges qui structurent le territoire pour tisser des liens notamment avec Bordeaux, capitale régionale de la Nouvelle-Aquitaine, mais également avec les grandes agglomérations et les villes moyennes proches (Agen, Pau, Mont-de-Marsan, Aire-sur-Adour...).

Dans ce cadre, les élus du territoire soutiennent, la construction d'accords stratégiques (contrat de réciprocité, convention de coopérations, accord de partenariat...) visant à se rapprocher des agglomérations aquitaines voisines pour créer des alliances sur des thématiques telles que les mobilités, le développement économique et l'emploi, le développement touristique, l'accompagnement de la transition agricole, la gestion des ressources, l'eau, la transition énergétique, l'accès à la santé, la formation des jeunes... Les parties nord-ouest (Armagnac) et nord (Lomagne) du territoire seraient prioritairement concernées pour créer et/ou consolider ces coopérations et partenariats.

S'appuyer sur la métropole toulousaine dans divers domaines dans une logique de coopérations territoriales équilibrées

À l'instar du contrat de réciprocité signé en juillet 2017 entre la Métropole toulousaine et le PETR Pays Portes de Gascogne (dans les domaines du développement de la filière aéronautique, de la création d'entreprises et l'innovation, du développement du télétravail, des nouvelles mobilités, de l'alimentation et de l'agroalimentaire, du tourisme, de la culture et de la culture scientifique), les élus du SCoT de Gascogne souhaitent s'appuyer davantage sur la Métropole, principal moteur de la croissance territoriale locale, pour accentuer les échanges interterritoriaux.

Afin de bénéficier des dynamiques à l'œuvre sur la grande agglomération toulousaine et essayer ainsi sur une large partie du territoire, les élus ambitionnent d'inscrire leurs projets en complémentarité avec ceux de la Métropole pour créer une réelle cohérence territoriale dans un rapport « gagnant-gagnant ».



Promouvoir la gouvernance interterritoriale et rendre davantage visible le territoire dans les différentes scènes régionales et locales

Le SCoT de Gascogne est, à ce jour, entouré de territoires de projets qui témoignent, pour chacun d'entre eux, de volontés et d'intentions politiques, d'objectifs stratégiques de développement, pour un aménagement durable du territoire. L'échange, le partage et la définition de synergies doivent permettre d'identifier et de faire émerger le SCoT de Gascogne sur l'échiquier Régional ou interrégional.

Rendre plus visible le territoire dans les instances régionales et les schémas régionaux

Le projet de territoire, porté par les élus, tend à repositionner le SCoT de Gascogne et sa centralité, Auch, dans l'espace métropolitain toulousain et plus largement à l'échelle des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

En ayant défini un projet à une échelle presque départementale, les élus entendent tirer parti de leur localisation dans l'eurorégion Pyrénées-Méditerranée dont les caractéristiques de croissance démographique figurent,

notamment, parmi les plus dynamiques d'Europe.

Asseoir le SCoT et son Syndicat Mixte comme un lieu ouvert de dialogue et d'échanges

Depuis sa création en juin 2015, le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne anime la démarche d'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Il s'agit d'un lieu d'échanges, de partages, de confrontation des visions où les élus définissent le futur du territoire, mais également d'un organe de conseils et d'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs démarches d'élaboration de documents de planification. Les élus entendent poursuivre, au-delà de l'élaboration du projet de territoire, ce dialogue qui permet de fédérer autour d'un dessein commun et partagé.

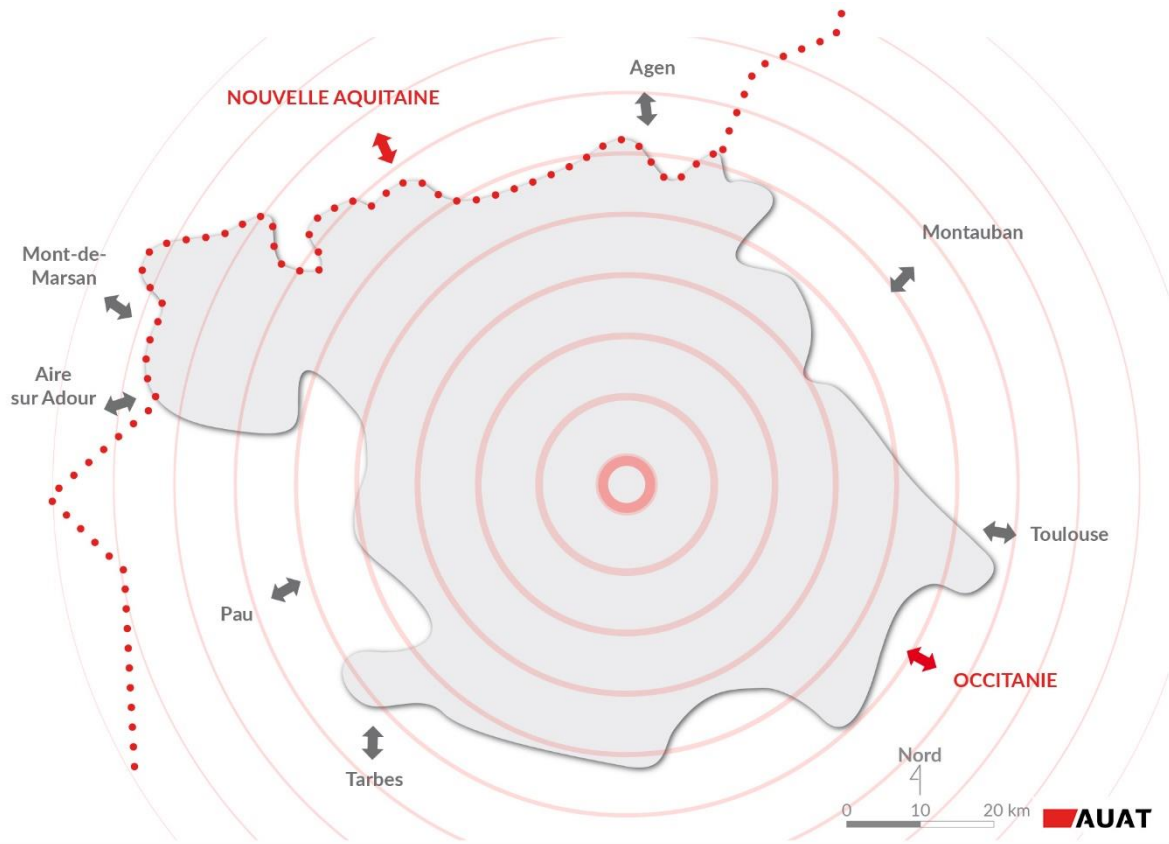
Développer des relations avec les territoires de SCoT limitrophes

Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent favoriser l'ouverture vers les territoires environnants et la création de synergies et coopérations durables et complémentaires pour limiter les concurrences néfastes à la croissance. Ils souhaitent, en ce sens, favoriser le développement de réflexions intercommunales, voire intercommunautaires, en matière d'habitat, d'économie, d'urbanisme commercial, de préservation des espaces agricoles et naturels, d'environnement...





Assurer la cohérence des orientations du SCoT de Gascogne avec les SCoT contigus mais aussi avec les SCoT de l'aire métropolitaine toulousaine

Les projets territoriaux des SCoT limitrophes ont, sur certaines thématiques, notamment transversales, des enjeux communs à ceux portés dans le cadre du SCoT de Gascogne.

Le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne veillera à la cohérence des différents documents. Il s'associera également aux différentes démarches d'élaboration et de révision des Schémas de Cohérence Territoriale. Il s'est, par ailleurs, d'ores et déjà engagé dans l'interscot du Grand Bassin Toulousain pour ouvrir un dialogue entre SCoT urbains et ruraux et construire ainsi son projet en articulation avec ces territoires.



2.1 DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES AVEC LES POLARITÉS EXTÉRIURES POUT TIRER PARTI DE LEUR PROXIMITÉ ET DE LEUR DYNAMISME

-  Renforcer le rayonnement d'Auch à l'échelle régionale
-  Tirer parti du développement économique des polarités voisines
-  Ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches
-  Limite Nouvelle Aquitaine / Occitanie

2.2 Promouvoir et susciter un développement économique créateur de richesses et d'emplois

Les élus du SCoT de Gascogne, dans le cadre de leurs réflexions, ont défini un projet durable, ambitieux pour leur territoire : accueillir 34 000 habitants et 10 000 emplois supplémentaires à l'horizon 2040 afin de redynamiser l'ensemble du territoire, tout en préservant les atouts, les richesses et l'identité locale des différents terroirs.

En conséquence, ils s'assignent comme objectif de faire venir et d'ancrer les populations et les emplois sur leur territoire en s'appuyant sur son armature territoriale, outil de structuration de son aménagement et de son développement.

Par ce projet territorial, les élus entendent construire un environnement favorable au développement économique, à la création d'emplois, et ce dans tous les secteurs d'activités.

Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants

Au regard des projections de population à l'horizon 2040, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent maintenir l'équilibre habitants / emplois observé actuellement sur le territoire, à savoir 2,8 habitants pour un emploi en moyenne.

Aussi, pour atteindre cet objectif, les élus basent leur modèle de croissance sur le développement de l'ensemble des activités présentes sur le territoire : agriculture, industrie, administrations, services à la personne et aux entreprises...

Articuler le développement de l'emploi à l'accueil de population pour ne pas devenir un territoire dortoir

Au regard de l'ambition démographique affichée, la création d'emplois revêt un caractère majeur pour le territoire. Inscrit pour partie dans la dynamique métropolitaine toulousaine, le SCoT de Gascogne connaît d'importants déséquilibres en termes d'accueil de population. Les élus ont fait valoir, en ce sens, la nécessité de davantage diffuser cet accueil en lien avec l'armature territoriale mise en place dans le cadre du projet (cf. orientation 3.1, p. 65).

Pour éviter que le territoire ne devienne le « dortoir » des agglomérations et de la métropole voisines, il convient d'assurer un développement économique pour l'ensemble des communes qui le compose. Ce développement permettra de maintenir et d'accueillir la population, de réhabiliter et développer le parc de logements et d'accroître les niveaux d'équipements et de services.

Faire correspondre le développement de l'économie présente au développement démographique envisagé

Pour répondre notamment à l'ambition d'accueil démographique sur le territoire à l'horizon 2040, les élus du SCoT de Gascogne soutiennent le développement des emplois liés à l'économie présente (santé et action sociale, services à la personne, services de proximité, administration, éducation, artisanat...). Leur déploiement sur le territoire devra être corrélé à l'accroissement



des populations, notamment sur les communes structurantes de l'armature territoriale.

Ces activités et les emplois qui y sont liés présentent l'avantage d'être non délocalisables, donc ancrés localement, et font appel à des niveaux de qualification potentiellement mobilisables sur le territoire. En outre, ces emplois peuvent constituer des « amortisseurs » en temps de crise et sont amenés à se développer dans une société toujours plus orientée vers les services et les usages.

Promouvoir le développement des activités productives

Pour créer des emplois et inscrire le territoire dans une nouvelle dynamique économique, les élus du SCoT de Gascogne entendent conforter et diversifier l'économie, en développant le tissu industriel local porté notamment par l'agriculture, l'agro-alimentaire et l'aéronautique. Des interdépendances seront, en outre, à rechercher avec les territoires limitrophes.

Pourvoyeuses d'emplois et de richesses, ces activités seront à développer prioritairement dans les communes structurantes de l'armature territoriale desservies par des axes de communication majeurs (routiers et ferrés). L'accueil des activités productives s'inscrira en premier lieu dans les zones d'activités existantes et dans les espaces urbanisés. Pour les activités qui génèrent des nuisances et qui sont, par conséquent, difficilement intégrables dans des espaces habités, il sera nécessaire d'identifier et de cibler des sites d'implantation préférentiels.

Diversifier l'emploi pour répondre à toutes les catégories de population

Constituant une force pour le territoire, la diversification des activités sera recherchée pour éviter une trop grande dépendance à certaines filières. Par ailleurs, cette diversification économique permettra de toucher un plus large public d'actifs et sera susceptible d'accueillir et de stabiliser sur le territoire différentes catégories socio-professionnelles.



Mettre en place une véritable stratégie économique de maintien et d'accueil des entreprises

Ancrer les entreprises sur le territoire, en accueillir de nouvelles, anticiper les mutations économiques de demain, répondre aux besoins des entreprises, miser sur les forces du territoire... autant d'enjeux qui appellent une stratégie de développement économique à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Cette stratégie repose, en particulier, sur la capacité du territoire à structurer son offre d'accueil et à faire valoir ses atouts.

Structurer l'offre territoriale d'accueil économique et accompagner la dynamique entrepreneuriale

Afin de permettre la création d'emplois à l'horizon 2040 et attirer des porteurs de projet, le territoire doit disposer d'une offre territoriale diversifiée, correctement équipée et répondant aux attentes des entrepreneurs.

Cette offre prend appui, en premier lieu, sur les zones d'activités qui maillent le territoire. Une hiérarchisation des zones sera, à ce titre, recherchée pour distinguer les sites d'intérêt régional, sectoriel et de proximité, dont les conditions de développement seront différenciées. Cette hiérarchisation devra s'accompagner, par ailleurs, d'une dotation en équipements et services répondant aux attentes des entreprises.

En deuxième lieu, l'offre territoriale concerne la mise à disposition par le territoire d'équipements destinés à la création d'entreprises et de solutions qui favorisent le parcours immobilier des entreprises. Il s'agira, pour le territoire du SCoT de Gascogne, de proposer et de structurer une offre complète : pépinières, couveuses, hôtels d'entreprise, centres d'affaire, tiers-lieux...

Les élus entendent enfin, comme pour l'ensemble des développements à vocation mixte, d'équipement ou d'habitat, que les zones économiques tiennent compte dans leurs aménagements des principes de développement durable : continuité du bâti, desserte tous modes, insertion paysagère et architecturale... Afin d'optimiser le foncier, des opérations de réhabilitation et de renouvellement urbain seront aussi à encourager pour l'accueil d'activités économiques.

Renforcer l'attractivité des polarités qui jouent un rôle important en matière de développement économique

Les communes structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale auront un rôle économique majeur à jouer pour dynamiser le territoire et la création d'emplois. Représentant l'ossature économique du territoire, ces polarités constitueront des points d'appui prioritaires pour le développement d'activités nouvelles.

En ce sens, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent les valoriser en cherchant, autant que possible, à les articuler en complémentarité et en les thématisant pour leur attribuer une destination économique. L'enjeu est de donner de la visibilité aux différentes zones qui maillent le territoire, à l'image de la politique régionale mise en œuvre dans le cadre de la labellisation « Occitanie Zones Économiques ».

Développer le marketing territorial en s'appuyant sur les atouts du territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne dispose de valeurs fortes et d'atouts importants pour attirer les entrepreneurs, liés notamment à son cadre de vie préservé, aux modes de vie ruraux, à son patrimoine remarquable. Sa situation géographique proche de grandes agglomérations et de villes moyennes (Toulouse, Bordeaux, Agen, Tarbes, Pau, Aire-sur-Adour, Mont-de-Marsan...), la proximité de Paris à partir de la gare d'Agen ou de son aéroport, sont autant d'éléments favorables pour l'installation d'entreprises sur le territoire. La bonne couverture numérique du territoire est également un atout à faire connaître auprès d'éventuels porteurs de projet.

La présence de filières économiques d'excellence, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de l'aéronautique ou de la mécanique industrielle, constituent d'autres arguments pour soutenir l'économie locale.

Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, en ce sens, promouvoir les atouts du territoire par une politique de communication plus active et mieux coordonnée. Il s'agira de valoriser l'image de l'économie gersoise et de faire connaître le savoir-faire et les compétences des entreprises du territoire.

Ces actions de marketing territorial seront à mener en étroite collaboration avec les acteurs du monde économique. Il s'agira notamment

d'encourager les complémentarités et les synergies entre les chambres consulaires, la Région Occitanie ainsi que les agences de développement Ad'Occ et Gers Développement.

Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir et l'innovation

La capacité du territoire à générer de nouveaux emplois, durables et pérennes, dépendra de sa capacité à structurer des écosystèmes, au croisement du monde de la recherche, de l'enseignement et de l'entreprise.

Ces points de rencontre, propices à l'innovation, apportent des garanties pour le développement de nouvelles compétences au cœur des filières. Plus ces compétences seront « redéployables », c'est-à-dire transférables à différentes activités et marchés, plus les retombées seront potentiellement fortes pour le territoire. Pour ce faire, l'ingénierie et l'intelligence collective pourront permettre au territoire de bénéficier de ces innovations, d'expérimenter et ainsi de répondre à ce défi.

Plus que les filières, dont l'empreinte et les réseaux d'entreprises dépassent largement les limites du territoire, le SCoT de Gascogne doit donc favoriser le développement d'entreprises qui ont un rôle d'entraînement sur l'économie gersoise.

Développer les nouvelles technologies, le numérique, la connectivité et le virtuel sur l'ensemble du territoire

Afin de décroïsonner le territoire et le rendre plus attractif sur le plan économique, comme sur le plan résidentiel, de lourds investissements ont été consentis ces dernières années pour le déploiement du très haut débit. Considérée comme un besoin de base pour les habitants et les entreprises, cette amélioration importante de la couverture et des débits proposés s'inscrit dans les objectifs du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du département du Gers qui entend offrir au plus grand nombre l'accès au très haut débit. Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent ces développements et souhaitent que les technologies les plus en pointe accompagnent l'ensemble des secteurs, qu'ils soient économiques ou résidentiels.

Le SCoT de Gascogne est traversé par l'itinéraire à grand gabarit Langon-Toulouse, que les convois spéciaux n'emprunteront plus, suite à l'annonce de l'arrêt, par Airbus, de la production de l'A380. Au regard de cette situation, les élus soutiennent l'idée d'utiliser un des fourreaux, installé le long de cet itinéraire et mis à disposition des collectivités territoriales, pour étendre le réseau de fibre à très haut débit et ainsi faire bénéficier les entreprises et les habitants du territoire d'un accès performant aux réseaux numériques. Les élus souhaitent également réutiliser les infrastructures construites dans ce cadre et de manière plus globale afin d'anticiper les évolutions importantes (entreprises, infrastructures...).

Indispensable pour l'avenir du Gers, l'extension des réseaux numériques laisse entrevoir de multiples développements sur le territoire : implantation de data center, d'espaces de coworking, de tiers lieux, de start-up, de fab-labs, d'entreprises innovantes, d'entrepreneurs indépendants (soho-solo) mais également de nouvelles pratiques telle que la télémédecine... Elle facilitera aussi, à une autre échelle, la pénétration au sein des espaces économiques (territoires d'industrie, zones d'activités économiques...), de nombreuses évolutions technologiques (intelligence artificielle, robotique de pointe, réseaux de communications évolués, usines 4.0, agriculture 4.0...).

Développer et structurer les filières d'avenir

Le SCoT bénéficie sur son territoire de nombreuses filières porteuses d'avenir et d'emplois. Véritables vitrines de l'économie locale, ces filières sont soutenues par les élus du SCoT de Gascogne pour garantir l'emploi et l'attractivité du territoire.

En lien avec l'importance de l'agriculture, le territoire se caractérise par une industrie agroalimentaire dynamique et innovante. Les élus entendent conforter les entreprises ancrées localement, en soutenant toutes les filières agricoles (céréaliculture, viticulture, filière laitière, volailles et gras, élevages herbivores...). Afin de fixer la valeur ajoutée issue des productions agricoles locales, les élus souhaitent développer l'industrie agroalimentaire par l'installation d'infrastructures de transformation (conserverie...) s'inscrivant en complémentarité des sites extérieurs au territoire et en articulation avec les agricultures du département gersois.

Limitrophe de la Haute-Garonne, le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie de la dynamique économique de la capitale européenne de l'aéronautique. Cette dynamique s'est traduite, ces dernières années, par l'implantation de plusieurs entreprises sur le territoire en lien avec ce secteur d'activité. Fort d'une trentaine d'entreprises et quelques 1 600 emplois, cette filière bénéficie, en lien avec la proximité des donneurs d'ordre toulousains et du développement du numérique, de possibilités importantes de coopération interentreprises. Elle peut également profiter de l'aéroport d'Auch pour étendre ses activités dans le domaine de la sous-traitance. La crise sanitaire et économique de la Covid-19 a cependant montré la fragilité de cette dépendance économique liée à la sous-traitance aéronautique, de même que la nécessaire pluralité des filières et des typologies d'entreprises (statut, taille...) pour assurer la résilience économique du territoire.

Sur la partie est du territoire, où ces entreprises aéronautiques se sont pour la plupart installées, une autre filière se développe également et a, quant à elle, bénéficié des retombées positives de la crise sanitaire. Le cluster Vélo Vallée, installé à L'Isle-Jourdain, vise, en effet, à structurer la filière du vélo en Occitanie. Des liens en matière d'ingénierie permettent, en outre, des passerelles entre les salariés de l'aéronautique et ceux de cette filière vélo. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent ainsi poursuivre le développement de cette filière d'avenir pour le territoire.

Le tourisme, vecteur d'attractivité, d'entrée de capitaux et d'emplois, est l'une des autres filières d'avenir du territoire. Les élus du SCoT de Gascogne promeuvent ainsi son développement pour qu'il soit compétitif, innovant et accessible, tout en répondant aux enjeux de développement durable.

Liée au vieillissement de la population, la silver économie constitue une filière de développement potentielle pour un territoire où près d'un habitant sur trois a plus de 60 ans. Centrée sur l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées (services à la personne, aides à domicile, structures pour personnes âgées, transport, sécurité, hygiène, santé, voyages, loisirs, assurances...), elle est considérée par les élus du SCoT de Gascogne comme une opportunité de développement économique tout en étant une réponse au vieillissement de la population. Ainsi, ils soutiennent la structuration de cette filière et

cible la prise en charge de la dépendance dans toute ses dimensions.

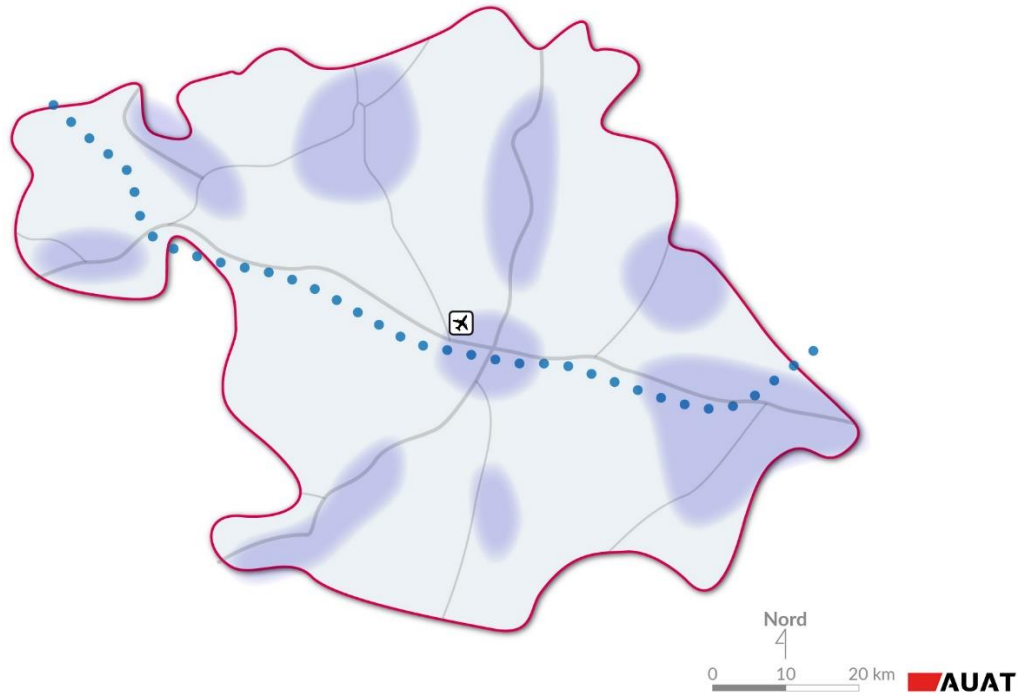
L'économie sociale et solidaire constitue une autre opportunité de développement pour le territoire. Porteuse d'une forme d'entreprendre fondée sur des groupements de personnes (coopératives, mutuelles, associations, entreprises d'insertion par l'activité économique, fondations), l'économie sociale et solidaire a pour finalité de répondre aux besoins des territoires de manière durable et inclusive. Par leurs pratiques innovantes, elles poussent l'ensemble de la société vers une démarche de progrès sur les questions d'utilité sociale, de gouvernance partagée et d'environnement. Les élus entendent soutenir tout porteur de projets qui s'inscrivent dans ce secteur économique regroupant aujourd'hui un emploi salarié sur huit à l'échelle de la région Occitanie.

Promouvoir des dispositifs de développement local innovants






Le territoire du SCoT de Gascogne se caractérise par une forte culture de l'innovation avec de nombreuses PME / PMI performantes qui se développent sur des marchés de niche. Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent et souhaitent faciliter l'émergence sur le territoire de toutes formes de projets, en particulier dans les domaines de la transition énergétique, de la production agro-alimentaire, de la valorisation de la biomasse ou encore des matériaux et procédés pour l'aéronautique.

Ces pistes de développement, qui ont vocation à étendre les compétences économiques du territoire, devront prendre appui sur les entreprises susceptibles de tirer l'économie gersoise, indépendamment de leur taille. Ces entreprises « pivots » sont au cœur du territoire et de son développement.





2.2a PROMOUVOIR ET SUSCITER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATEUR DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

-  Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants
-  Promouvoir le développement des activités productives
-  Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir et l'innovation
-  Utiliser l'IGG pour étendre le réseau de fibre Haut Débit et garantir le désenclavement économique du territoire
-  Développer les activités économiques autour de l'aéroport d'Auch



Inscrire l'activité agricole au cœur de l'économie gersoise

Avec les deux-tiers de son territoire couvert par les espaces agricoles et près de 7 400 emplois, le territoire du SCoT de Gascogne se trouve confronté à une agriculture devant relever plusieurs défis majeurs.

Le premier d'entre eux est de répondre aux besoins alimentaires des populations dont la demande évolue sans cesse. Le second, d'ordre environnemental, est double : l'agriculture de demain doit s'écrire plus économe en ressources naturelles et plus respectueuse de l'environnement, tout en étant plus productive. Parallèlement à cela, le changement climatique et ses conséquences (sécheresses, inondations...) impactent les rendements agricoles. Enfin, la reconnaissance des hommes constitue également un défi de l'agriculture de demain, en assurant la rentabilité et la pérennité de leurs activités.

Les élus du SCoT de Gascogne entendent donc accompagner l'agriculture dans ses adaptations et évolutions pour qu'elle reste un des piliers économiques du territoire.

Considérer l'agriculture comme un moteur du développement économique territorial

Sur le territoire du SCoT de Gascogne, l'agriculture représente un moteur économique important, que ce soit en termes d'emplois ou en termes de valeur de production. Troisième pourvoyeur d'emplois, elle connaît toutefois, depuis de nombreuses années, une diminution du nombre de ces actifs.

Poumon économique, les élus du SCoT de Gascogne envisagent l'agriculture comme l'un des leviers pérennes de développement économique et inscrivent cette activité au cœur de l'économie gersoise. A ce titre, ils souhaitent développer, soutenir et promouvoir les métiers du secteur dans son ensemble. Ils soutiennent la formation pour développer l'emploi en agriculture et encouragent le renouvellement des générations d'actifs agricoles pour favoriser le maintien et la reprise des exploitations (transmission/reprise des exploitations agricoles, création de nouvelles entreprises agricoles, renouvellement des salariés...). En effet, lorsqu'elles ne sont pas reprises après la cessation d'activité de leur exploitant, les exploitations agricoles sont souvent démantelées et adjointes à d'autres

exploitations, contribuant ainsi à l'érosion du nombre d'actifs et à la désertification des milieux ruraux dont les conséquences peuvent s'avérer lourdes en termes économiques, sociaux et paysagers. Pour lutter contre ces effets négatifs, l'accompagnement des agriculteurs en fin de carrière sera favorisé ainsi que l'installation de jeunes agriculteurs.

Maintenir, développer, moderniser et diversifier les activités agricoles

Le maintien d'une agriculture diversifiée, performante et durable passe par la modernisation des exploitations. Aujourd'hui, les agriculteurs se doivent d'innover ou de poursuivre dans cette voie pour assurer la diversification de leurs exploitations.

La promotion de consommations locales, la transformation et la commercialisation de produits à la ferme, la production d'énergie renouvelable, la création de gîtes de qualité, la création de valeur ajoutée sur le territoire par le développement de circuits de proximité, des productions sous Signes Officiels de Qualité et de l'Origine ou des productions bio... sont autant d'options pour diversifier l'activité des exploitations et ainsi compléter leurs revenus. Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent ces formes de diversification.

Ils entendent également maintenir les effectifs d'animaux pour préserver les outils de transformation tel que l'abattoir d'Auch et créer un véritable maillage sur le territoire. La couverture du territoire en vétérinaires constitue à ce titre une préoccupation majeure pour les élus.

Premier département « bio » de France, les élus souhaitent promouvoir le Gers comme « laboratoire de l'agriculture française ». Ils soutiennent, en ce sens, l'innovation et l'expérimentation au service de la poursuite des transitions des systèmes de production, afin d'éviter les impasses techniques et assurer une rémunération de la production.

Ils visent également à accompagner la différenciation des filières longues sur des segments de marché rémunérateurs.

Enfin, ils soutiennent la réalisation d'aménagements et d'infrastructures nécessaires au développement de la filière agricole.

Maîtriser les pressions et les menaces qui pèsent sur l'agriculture

Considérant l'agriculture comme une économie productive à part entière, les élus du SCoT de Gascogne entendent défendre le foncier agricole pour garantir l'outil de travail des agriculteurs. Ils s'engagent, par conséquent, à définir un objectif de sobriété foncière.

Les élus s'inscrivent, en ce sens, dans le cadre des politiques nationales et régionales de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Ainsi, ils ambitionnent le développement de documents d'urbanisme communaux et intercommunaux pour atteindre les objectifs de diminution de prélèvements sur ces espaces. L'ensemble de ces documents devront promouvoir des orientations allant dans le sens d'une moindre consommation de foncier. En outre, les élus encouragent la mise en place de dispositifs visant à limiter les consommations foncières et à tendre vers une protection des espaces agricoles, en pérennisant la destination du foncier et en valorisant ces espaces (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains par exemple).

Valoriser et structurer la filière bois

Les espaces naturels recouvrent près de 16 % du territoire du SCoT de Gascogne dont une grande partie est concernée par des espaces forestiers.

Les élus du territoire entendent accompagner le développement et la structuration d'une filière bois locale pour favoriser un urbanisme durable, en lien avec les partenaires techniques existants. Aussi, ils soutiennent le développement de l'usage de matériaux de construction et d'énergie issus des forêts locales et s'inscrivent dans une gestion durable des milieux.



Développer des produits touristiques diversifiés et complémentaires

Le tourisme constitue un secteur d'activité majeur sur le territoire du SCoT de Gascogne, dont les parts de marché ne cessent de croître. Vecteur d'attractivité et de dynamisme économique, il bénéficie de la présence d'un patrimoine culturel et historique riche mais aussi d'un socle important d'activités telles que l'agritourisme, l'écotourisme, le thermalisme, les sports et loisirs de pleine nature...

Afin de valoriser ces atouts, les élus promeuvent dans le cadre du SCoT, un tourisme durable pour le territoire gascon.

Conforter les atouts touristiques du territoire

Les principaux atouts touristiques territoriaux du SCoT de Gascogne sont axés sur l'art de vivre lié à la ruralité et sur la qualité du patrimoine bâti et des espaces paysagers rencontrés au gré des vallons gersois. Cette richesse nécessite toutefois une attention particulière. Socle du tourisme gersois, ils devront en effet être préservés et mis en valeur.

Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, au-delà de la préservation et de la protection de l'ensemble des sites patrimoniaux et des paysages présents sur le territoire, développer l'attractivité touristique de ces lieux, notamment les plus emblématiques, en s'inscrivant dans une logique de développement durable. Ainsi, les nombreuses bastides, au patrimoine bâti exceptionnel, le patrimoine paysager à la nature remarquable et d'une manière générale l'ensemble du territoire, devront conjuguer accueil touristique, maintien du cadre de vie des habitants et préservation de l'environnement. Des aménagements respectueux des milieux devront être pensés sur l'ensemble de ces espaces afin de protéger la richesse de ce patrimoine.

Par ailleurs, la diversité des sites et des milieux naturels sur le territoire du SCoT de Gascogne en font des lieux privilégiés pour le développement d'activités touristiques (agrotourisme, itinérance, tourisme vert, œnotourisme...). Le développement du tourisme dit de « nouvelles tendances », comme le « slow tourisme » ou tourisme durable, où le voyageur prend le temps de s'ouvrir aux lieux et aux autres pour s'imprégner des endroits et des cultures découvertes, est ainsi particulièrement recherché sur le territoire. Les élus, soucieux d'accentuer la croissance de ce secteur d'activités, entendent donc soutenir toutes formes de tourisme revendiquant une certaine authenticité dans les pratiques du territoire. Au sein de l'Armagnac, par exemple, il conviendra de favoriser la mise en place de démarches « qualité » pour fédérer les différents prestataires afin de proposer des produits œnotouristiques complets et variés (routes des vins, circuits...), complémentaires aux démarches existantes.

Promouvoir la navigation fluviale comme un argument touristique du territoire

Activité atypique sur le territoire du SCoT de Gascogne, le tourisme fluvial sur la Baïse gersoise, de Condom à Valence-sur-Baïse, sera confortée. Toutes les initiatives favorisant le développement d'activités liées à cet itinéraire seront ainsi appuyées. D'autres itinéraires de navigation fluviale pourraient, par ailleurs, être développés sur d'autres cours d'eau du territoire.

Maintenir et développer la filière thermale

Les trois stations thermales du territoire (Lectoure, Castéra-Verduzan et Barbotan-les-Thermes) sont une source d'attractivité certaine pour le territoire.

Créatrices de richesses et d'emplois (12% du chiffre d'affaires du tourisme du département), les élus du SCoT de Gascogne soutiennent la diversification de ses activités afin de trouver de nouveaux relais de croissance et toucher un public toujours plus important.

La conservation voire l'amélioration de la qualité de l'eau est indispensable afin de pérenniser ces filières.

Développer une offre culturelle, touristique et évènementiel tout au long de l'année

La vie évènementielle et associative sur le territoire du SCoT de Gascogne est relativement riche. Les nombreux festivals de musique, théâtre, cirque, littérature... attirent, bien au-delà des limites du territoire, un public varié, toujours plus important.

Activités marquées par une forte saisonnalité, avec un pic lors de la période estivale, elles devront se déployer sur une période plus étendue tout en les articulant pour capter une plus large part des excursionnistes qui fréquentent le territoire. Enfin, l'offre culturelle devra être diversifiée afin de répondre aux attentes des habitants du territoire.

Accompagner l'élaboration du projet de Parc Naturel Régional Astarac

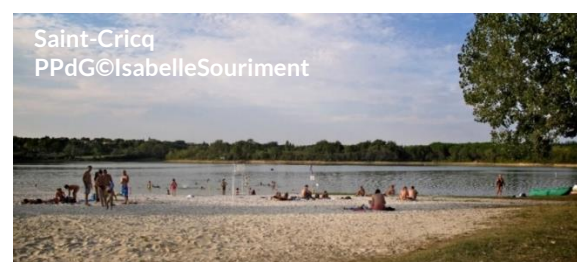
Porté par les trois intercommunalités qui composent le cœur de l'Astarac : Cœur d'Astarac en Gascogne, Astarac Arros en Gascogne et Val de Gers, le projet de Parc Naturel Régional Astarac s'appuie sur une ambition fondée sur la protection et la valorisation du patrimoine naturel, culturel, paysager et humain présent sur cette partie du territoire. A ce jour, une étude d'opportunité et de faisabilité a été élaborée pour étudier finement le périmètre le plus approprié ainsi que les axes du projet et évaluer la pertinence de la création de ce Parc Naturel Régional. Les thématiques de préservation des paysages, de mise en valeur de l'agriculture locale, des politiques de l'eau, de l'économie de foncier et de valorisation des trames vertes et bleues sont prises en compte dans cette étude d'opportunité et de faisabilité.

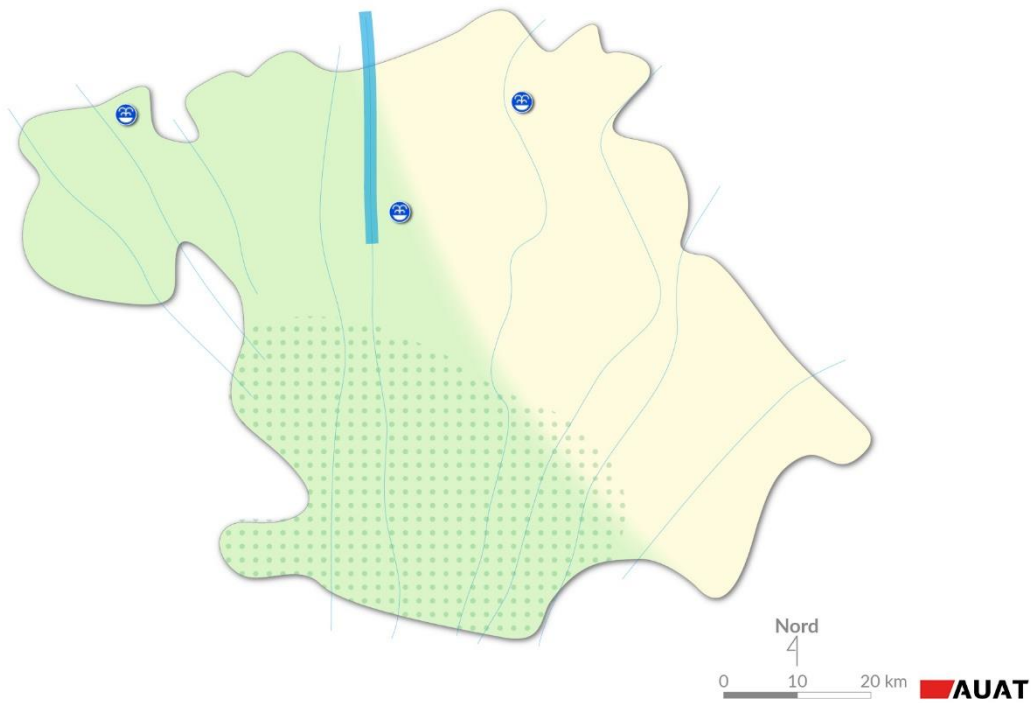
Les élus soutiennent cette démarche ambitieuse qui sera source d'un développement territorial durable pour ce secteur, notamment par les expérimentations et innovations que le Parc Naturel Régional peut impulser dans le cadre de ses missions.

Développer, structurer et mailler l'offre d'hébergement touristique sur l'ensemble du territoire





Malgré une capacité d'accueil estimée à 72 000 lits, l'offre d'hébergement touristique apparaît inégalement répartie sur le territoire. En outre, dominée globalement par l'hôtellerie de plein air, cette offre présente une fréquentation touristique à forte saisonnalité.

Les élus souhaitent inscrire le SCoT de Gascogne dans un objectif de diversification de l'offre d'hébergement afin d'adapter la demande à l'offre et ainsi inciter les excursionnistes à prolonger la durée de leurs séjours. L'offre la plus ancienne devra faire l'objet de rénovation (énergétiques et/ou d'accessibilité) pour accroître les fréquentations touristiques. Enfin, les élus du territoire souhaitent également appuyer un rééquilibrage de l'offre afin d'homogénéiser les potentiels d'accueil sur l'ensemble du territoire.





2.2b PROMOUVOIR ET SUSCITER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATEUR DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

-  Maintenir, développer les potentialités agricoles, forestières, et les tourisms urbains et ruraux
-  Promouvoir la navigation fluviale
-  Maintenir et développer la filière thermique
-  Accompagner l'élaboration du projet de PNR « ASTARAC »

2.3 Développer et améliorer l'accessibilité externe du territoire

Situé aux limites des régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, le territoire du SCoT de Gascogne demeure à l'écart des axes structurants et grandes infrastructures de transport régionales, nationales et internationales qu'elles soient routières, ferroviaires ou aéroportuaires.

Cette situation « d'enclavement » conditionne les échanges avec les espaces environnants et a un impact majeur sur la croissance du territoire.

L'accessibilité, depuis et vers le territoire, revêt, par conséquent, un enjeu essentiel de développement et d'attractivité pour un territoire rural comme le SCoT de Gascogne, dont le cœur se situe à moins d'une centaine de kilomètres des polarités voisines (Toulouse, Montauban, Agen, Tarbes, Pau, Aire-sur-Adour, Mont-de-Marsan).

Améliorer et renforcer les infrastructures de transports structurantes existantes sur le territoire

Développer les moyens de communication, rendre le territoire accessible dans de « bonnes conditions », faciliter les déplacements (maillage, proximité, sécurité, temps de parcours...) et réduire les temps de déplacement sont des facteurs d'attractivité contribuant à l'accueil d'entreprises et à leur maintien dans le tissu économique local.

Par conséquent, l'amélioration de l'ensemble des infrastructures de communication majeures présentes sur le territoire du SCoT de Gascogne doit être programmée afin de développer l'accessibilité vers les pôles urbains périphériques et leurs équipements (aéroports, gares, autoroutes...).

Ces améliorations favoriseront, en outre, les déplacements internes depuis et vers les polarités du territoire et faciliteront les nouvelles formes de mobilités, y compris celles innovantes, notamment à proximité des principaux espaces urbanisés (cf. Axe 3, p. 63). En multipliant les modes de déplacement et en les articulant, les élus souhaitent offrir aux habitants et travailleurs une mobilité répondant à l'ensemble de leurs besoins.

Améliorer les routes nationales et départementales en direction des polarités voisines

Les élus du SCoT de Gascogne encouragent la réalisation des travaux d'aménagement à 2x2 voies de la RN 124 entre Toulouse et Auch. Cet axe majeur, dont le caractère de route express a été reconnu par décret en date du 3 août 1999, est indispensable pour le développement du pôle central (Auch-Pavie) et le désenclavement de la partie ouest du territoire.

Au-delà de ce tronçon, les élus soutiennent l'idée de la poursuite des aménagements sur la section de la RN 124 située entre Auch et le département des Landes (aménagement de créneaux de dépassement, contournements des principales polarités...). Cela permettrait, en effet, d'ouvrir le territoire vers les polarités structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (Vic-Fezensac, Nogaro...)



L'Isle-Jourdain
©AUAT

et au-delà vers Mont-de-Marsan et Aire-sur-Adour.

La problématique d'amélioration de l'accessibilité concerne, de la même manière, l'autre axe majeur du territoire, la RN 21 (vers Tarbes et Agen), ainsi que quelques départementales en direction de Montauban dont les flux poids lourds sont particulièrement conséquents.

L'amélioration de ces routes nationales et départementales permettra également de faciliter les conditions d'accès aux autoroutes, gares et aéroports, en direction de Toulouse, mais aussi d'Agen, Tarbes, Pau, Bayonne et Mont-de-Marsan.

Maintenir et améliorer le ferroviaire voyageur sur le territoire

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie d'une seule ligne ferroviaire régionale en activité qui relie Auch à Toulouse. Le développement urbain dans la partie ouest de l'agglomération toulousaine amène les gestionnaires de cet axe à une réflexion sur son développement depuis L'Isle-Jourdain vers Colomiers, en Haute-Garonne. Ligne structurante pour l'attractivité et l'avenir d'une grande partie centrale et est du territoire, les élus du SCoT de Gascogne entendent qu'elle soit pérennisée et fixent donc comme objectif l'extension des aménagements jusqu'à Auch ainsi que le renforcement du cadencement des trains pour répondre aux besoins actuels et futurs des populations et des actifs. Une liaison entre Auch et Toulouse-Arènes en moins d'une heure est ainsi attendue.

Par ailleurs, les élus du SCoT de Gascogne soutiennent un développement de la ligne Auch-Agen à destination des voyageurs, afin de permettre une desserte efficiente de la future gare LGV d'Agen. A ce titre, ils souhaitent maintenir ou créer des gares sur cette ligne au sein des communes structurantes de l'armature territoriale.

En fixant cet objectif, le SCoT de Gascogne s'inscrit dans le cadre de la vision régionale déployée dans le SRADDET « Occitanie 2040 ». Celui-ci recherche, en effet, un rééquilibrage du développement à l'échelle de la région, et ce en permettant à l'ensemble des territoires de valoriser leurs potentiels (économie, tourisme, cadre de vie...), sans pour autant concentrer les activités et les services uniquement dans les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier.

En s'inscrivant dans ce modèle, les élus entendent ainsi faciliter les déplacements, accroître les services proposés à la population, préserver l'environnement et répondre aux défis de la transition énergétique. Ainsi, dans un souci de limitation de l'étalement urbain, de préservation des espaces agro-naturels, de cohérence des politiques d'aménagement et de mobilité, il conviendra de favoriser le développement urbain autour des différentes gares présentes le long de la ligne Auch-Toulouse et d'y développer une intermodalité plus efficiente mais également de faire évoluer les gares vers une offre de services diversifiée (pôles d'échanges multimodaux).

Anticiper l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse dans les polarités voisines

Le territoire du SCoT de Gascogne n'est pas directement concerné par les grandes lignes ferroviaires structurantes du sud-ouest de la France (lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne). Toutefois, la mise en place de la grande vitesse ferroviaire en périphérie de son territoire, dans le cadre du Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest, s'avère une réelle opportunité de développement, d'échanges, de gains de temps... qu'il est nécessaire d'anticiper.

Ainsi, l'ensemble des aménagements qui contribueront à l'amélioration de l'accessibilité des futures gares LGV d'Agen, Montauban, Mont-de-Marsan et Toulouse (infrastructures viaires structurantes, transports en commun, liaisons ferroviaires...) et permettront ainsi d'ouvrir le territoire vers les espaces régionaux, nationaux et internationaux (Espagne) sont soutenus par les élus du SCoT de Gascogne. Cette prochaine « proximité » devrait favoriser la croissance du territoire au travers de dynamiques économiques, touristiques, de loisirs, de coopérations interterritoriales...

Maintenir et développer le fret ferroviaire

La seule ligne de fret ferroviaire présente sur le territoire du SCoT de Gascogne, Auch-Agen, n'est plus exploitée depuis 2016. A vocation principalement céréalière, elle permettait d'acheminer, outre les marchandises et produits transformés d'importantes coopératives agricoles, les matériaux des carrières jusqu'aux ports exportateurs de Bordeaux, côté Atlantique, et Port-la-Nouvelle et Sète, côté Méditerranée. Depuis cette date, c'est par route

que transitent les marchandises, notamment sur la RN 21 (section Auch-Agen) et sur la RD 928 entre Aubiet et Montauban.

Les élus du territoire soutiennent toutes initiatives visant la réouverture de cette ligne Auch-Agen, afin de faire bénéficier les entreprises locales du transport fret et permettre aux activités économiques présentes le long de cette voie de se développer. Ils encouragent également la suppression des flux poids lourds à l'origine de nuisances, de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre, participant ainsi à la lutte contre le changement climatique et au maintien du cadre de vie.

Par ailleurs et dans la même veine, les élus du SCoT de Gascogne défendent l'ensemble des réflexions susceptibles de promouvoir le fret sur la ligne Auch-Toulouse.

S'appuyer sur le développement du numérique pour initier les mobilités de demain

Le développement du numérique et les importantes quantités d'informations mises à disposition de tous apparaît comme une révolution dans l'organisation des activités humaines et, par conséquent, du territoire. Il permet à la fois de mutualiser les ressources (espace, énergie, services), de gérer les temporalités, de gommer les distances et apporte, en ce sens, des perspectives importantes d'évolution des déplacements physiques des populations.

Mettre à profit les outils numériques pour développer de nouvelles solutions de mobilité

Territoire rural, le SCoT de Gascogne n'échappe pas à l'hégémonie de la voiture individuelle. Les élus souhaitent, dès lors, que le numérique ouvre de nouveaux champs à la mobilité et incitent ainsi à l'utilisation des services en ligne afin que soit adopté des comportements plus responsables en matière de déplacement et de sécurité routière.

En ce sens, il s'agira d'inciter au développement de « territoires intelligents et connectés » où la multimodalité sera favorisée. Le développement des usages partagés, sous différentes formes (covoiturage...), sera donc plébiscité pour augmenter le taux d'occupation des véhicules, en réduire le nombre et libérer de l'espace sur les chaussées. Ces usages partagés permettront, en

outre, de réduire les inégalités dans la desserte des territoires périurbains et ruraux en complément de solutions de mobilité dans des secteurs où la voiture individuelle est quasiment le seul moyen de transport.

Le développement du télétravail et la mise à disposition de tiers lieux est également encouragé par les élus du SCoT de Gascogne pour limiter la congestion routière et éviter les déplacements aux heures de pointe et donc favoriser la « non mobilité ».

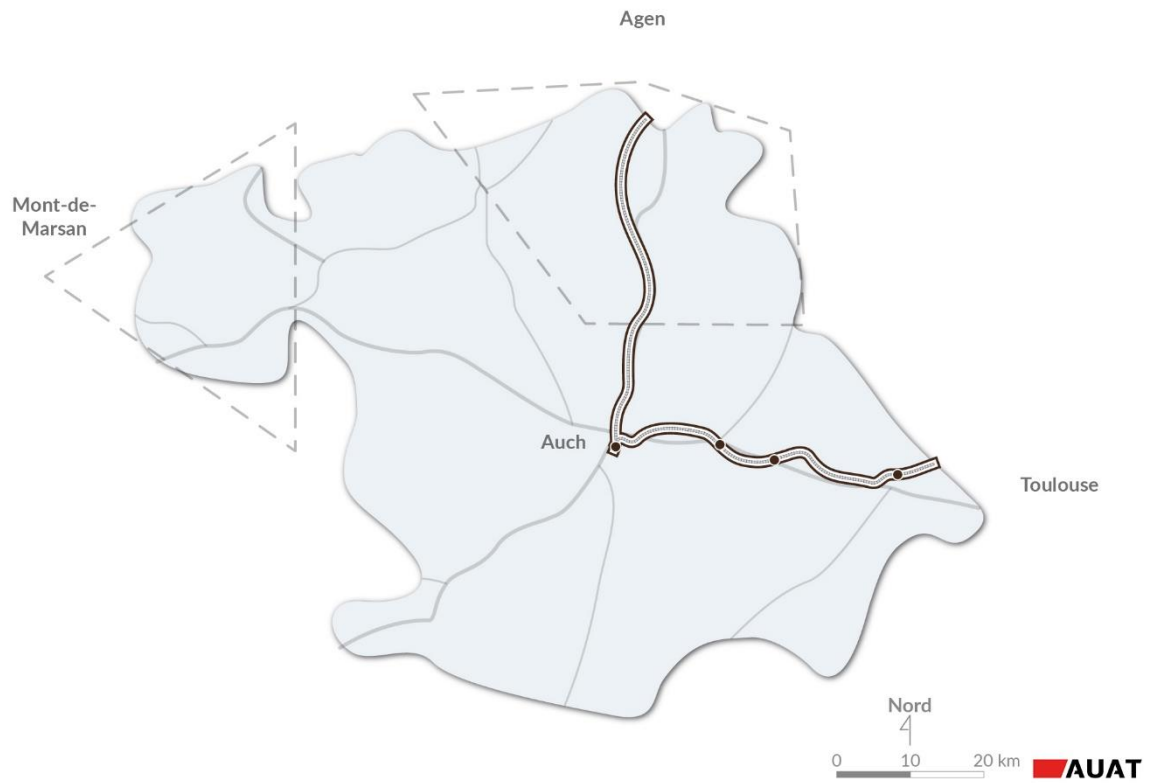
Enfin, les interfaces entre smartphones, véhicules et routes seront déployées et généralisées pour optimiser les infrastructures (meilleur taux de remplissage, fluidification du trafic, baisse de la congestion, information sur les flux pour une plus grande efficacité des transports collectifs...).

Développer la couverture en téléphonie mobile, aujourd'hui insuffisante sur l'ensemble du territoire






Bien que progressant, la couverture en téléphonie mobile du territoire apparaît encore limitée au regard des ambitions portées par les élus du SCoT de Gascogne de s'appuyer sur les nouvelles technologies, notamment smartphone, pour inscrire le SCoT dans les objectifs de développement durable.

Aussi, les élus préconisent, dans un double objectif de réduction de la fracture numérique et d'attractivité du territoire, de renforcer le déploiement des réseaux les plus performants en cohérence avec le projet de développement territorial affiché dans le SCoT.

Cette couverture est d'autant plus importante qu'elle pourrait renforcer l'intérêt des entreprises pour le territoire et faciliter le travail des agriculteurs.



2.3 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EXTERNE DU TERRITOIRE

-  Améliorer les routes nationales et départementales en direction des polarités voisines
-  Développer l'accessibilité ferroviaire depuis les PEM vers Auch et Toulouse
-  Maintenir, améliorer et développer les lignes ferroviaires voyageurs et le fret
-  Anticiper l'arrivée de la LGV dans les polarités voisines
-  Développer la couverture en téléphonie mobile et améliorer le numérique

2.4 Développer une offre commerciale articulée à l'armature du territoire

Pour répondre aux ambitions d'accueil démographique, de polarisation et d'attractivité portées par les élus du SCoT de Gascogne, l'offre commerciale devra être adaptée en combinant revitalisation des centres-bourgs, par le maintien et le développement de commerces de proximité, acteurs clés du dynamisme des centres-villes des communes, et densification des pôles commerciaux périphériques.

L'évolution de l'offre commerciale sur le territoire doit être guidée par la complémentarité entre ces différentes formes de commerces, le développement du commerce de périphérie ne devant pas se faire au détriment des commerces de proximité.

Adapter la taille et la composition des équipements commerciaux selon le niveau de polarités

L'ambition d'un accueil de 34 000 habitants supplémentaires à horizon de vingt ans implique l'anticipation et l'adaptation de l'appareil commercial sur le territoire du SCoT de Gascogne, mais aussi la recherche de formats commerciaux propres à l'armature territoriale souhaitée, aux bassins de vie ruraux et aux nouveaux modes de vie et de consommation.

Maintenir et privilégier l'implantation des commerces sur les communes structurantes de l'armature territoriale

L'activité commerciale a un impact direct sur la structuration des territoires (bassins de vie, déplacements, emplois...). Le développement de l'offre doit, dès lors, être le corollaire de la croissance démographique et de sa répartition territoriale. Les polarités commerciales maillent aujourd'hui le territoire du SCoT de Gascogne. Elles permettent aux populations de bénéficier d'une offre répondant globalement à leurs différents besoins. Les élus du SCoT de Gascogne soutiennent un accueil privilégié des commerces sur les communes structurantes de l'armature territoriale. Cela a pour objectif de conforter les centralités et de polariser les activités sur des sites dynamiques et attractifs au plus près des habitants et du tissu économique local.

En outre, parmi les communes accueillant au moins une grande surface, seules deux d'entre elles proposent, à ce jour, une offre commerciale complète et diversifiée (Auch et L'Isle-Jourdain), axée autour de commerces alimentaires, de l'équipement de la maison, de l'équipement de la personne, des sports, loisirs et culture... Afin de renforcer le maillage commercial au sein des communes structurantes du territoire, l'implantation et la diversification des commerces y seront soutenues, de même que la modernisation des pôles commerciaux existants. Les projets à venir devront donc conforter l'offre existante, tout en répondant aux besoins des consommateurs, sans toutefois créer de déséquilibres entre les différents échelons de l'armature territoriale.



Prévenir l'évasion commerciale vers les polarités majeures extérieures au territoire

De par sa situation géographique, le territoire du SCoT de Gascogne connaît un taux d'évasion commerciale important, confirmé notamment par l'attraction des pôles extérieurs localisés aux franges du territoire. Les élus prônent, en ce sens, l'élaboration d'une stratégie commerciale afin de rapprocher les lieux de vie des lieux d'activités et de consommation et limiter ainsi les déplacements associés aux commerces.

La mise en œuvre des ambitions de croissance du SCoT et le souhait de rééquilibrage du développement régional porté par le SRADDET Occitanie devraient également permettre l'accueil de nouvelles enseignes sur les segments de l'équipement de la personne, de la culture ou encore de l'équipement de la maison. En effet, les évolutions des stratégies commerciales de certains grands groupes internationaux pointent aujourd'hui les villes moyennes pour implanter des points relais sur les territoires. Il conviendra, dès lors, de faciliter ce type d'implantation au sein des communes structurantes de l'armature territoriale et dans le tissu déjà urbanisé.



Maintenir et développer l'offre commerciale de proximité dans le tissu urbain

L'attractivité des centres-villes et des centres-bourgs est liée à la fois aux équipements et services qui y sont implantés, à la densité de population et d'emplois, aux flux qui les traversent ainsi qu'à l'identité même des lieux.

Depuis de nombreuses années, les fonctions urbaines (habitat, activités, équipements et services...) concentrées dans les centralités ont été dispersées sur le territoire, conséquence de choix et de politiques publiques qui ont conduit à privilégier progressivement les implantations périphériques.

Accompagner la redynamisation des centres-bourgs par des activités commerciales et artisanales de proximité

L'évolution des mobilités, la concurrence du commerce en périphérie des bourgs ou entre communes, la fragmentation de l'implantation des commerces dans le centre-bourg lui-même et la désertification de certains espaces ruraux expliquent en partie la fragilisation du commerce de proximité.

Dans une grande majorité des cas, les centres-bourgs ne constituent plus une destination ou un lieu de passage du quotidien. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent, par conséquent, réaffirmer leur rôle de centralité afin de permettre le maintien et l'essor des commerces de proximité au sein même du tissu urbain. Ils visent le développement des fonctions urbaines (reconquête de l'habitat ancien, réinvestissement de locaux inoccupés, développement d'espaces publics apaisés, concentration d'équipements attractifs, animations régulières...), afin de redonner de la valeur et du sens au fait de vivre et d'habiter ces espaces. La question des conflits d'usage devra néanmoins être prise en compte au sein des centre-bourgs, la réinstallation d'activités commerciales et artisanales ne devant pas s'accompagner de nuisances pour les riverains.

Les territoires pourront prendre appui sur les démarches engagées par plusieurs communes, dans le cadre de dispositifs de redynamisation de leur centre-bourg (Action Cœur de Ville, dispositif « Bourg-Centre », Opération de Revitalisation de Territoire, petite ville de demain...).

Les élus du SCoT de Gascogne entendent favoriser également la mobilisation d'outils et de financements adaptés pour maintenir, moderniser ou transmettre les entreprises de proximité.

Promouvoir les complémentarités entre commerces de proximité et commerces de périphérie

Les cœurs de villes et de villages ont été fragilisés par l'implantation des grandes surfaces alimentaires, parfois accompagnées de galeries marchandes. De nombreux centres-bourgs sont ainsi marqués par des taux de vacance plus ou moins élevés qui s'expliquent en partie par l'influence des pôles commerciaux périphériques.

La gouvernance et les documents de planification doivent permettre de réguler la concurrence territoriale et de maintenir un équilibre entre centre et périphérie, entre les différents niveaux d'armature territoriale et entre les intercommunalités.



Définir une véritable stratégie commerciale afin de limiter les

ouvertures de zones commerciales en périphérie des villes

Le commerce fait face, depuis plusieurs années à des fortes mutations liées au développement du e-commerce, aux mutations sociétales et à l'évolution des comportements d'achat... qui peuvent remettre en question la manière d'aménager le territoire. Les objectifs récents d'une moindre consommation d'espaces agromatériels invitent également à repenser l'aménagement commercial.

Les élus du SCoT de Gascogne entendent donc s'appuyer sur l'armature territoriale et sur les polarités commerciales existantes pour tisser un maillage commercial équilibré et articulé répondant aux différents besoins des ménages.

Densifier les zones commerciales de périphérie

Par définition, les zones commerciales ont été ou sont consommatrices de foncier. La priorité pour les élus du SCoT de Gascogne est de mettre en œuvre une politique d'implantation commerciale plus économe en foncier.

Structurées autour de modèles anciens, combinant des bâtiments de type industriel et de vastes étendues de parcs de stationnement peu mutualisés entre les enseignes, leurs modes d'aménagement doivent donc être repensés pour tendre vers des formes plus compactes (bâties optimisées, stationnements mutualisés, végétalisation...).

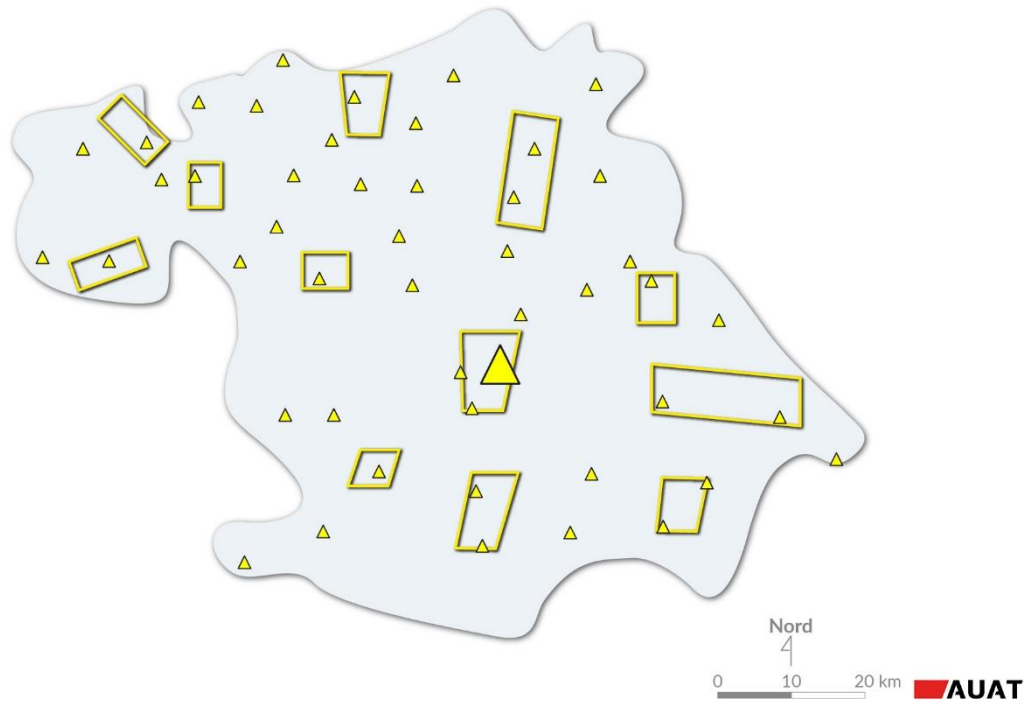
Le SCoT prône le renouvellement et la densification des polarités actuelles en accueillant en priorité les futures enseignes dans les périmètres commerciaux existants (friches, locaux vacants, espaces de stationnements, espaces libres...). Une attention particulière sera apportée aux formes urbaines, à la qualité architecturale des bâtis, aux espaces publics développés, à l'insertion paysagère et aux conditions d'accessibilité.

Cette ambition de compacité sera mise à profit pour connecter ces secteurs commerciaux à une offre de transports alternative à la voiture individuelle.




Prendre en compte les nouveaux formats de distribution

L'avènement du numérique et l'augmentation des trajets automobiles ont modifié les comportements d'achats, avec notamment l'apparition de nouveaux formats de distribution de type drive, commerces de flux...

Les élus du SCoT de Gascogne, soucieux du maintien et du développement d'une offre de proximité, tendent à accompagner l'installation d'activités commerciales et artisanales de proximité dans les centres-bourgs du territoire, en évitant toutefois les délocalisations le long des axes de communication et en entrées de villes qui appauvrissent les centres. Les nouveaux formats de distribution, répondant à une attente des consommateurs, devront donc être développés sur le territoire de manière raisonnée et sans impact pour la vitalité des bourgs.



2.4 DÉVELOPPER UNE OFFRE COMMERCIALE ARTICULÉE À L'ARMATURE DU TERRITOIRE

-  Adapter la taille et la composition des équipements commerciaux selon le niveau de polarité
-  Accompagner la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs par des activités commerciales et artisanales de proximité
-  Promouvoir les complémentarités entre commerces de proximité et commerces de périphérie

Axe 2 - Territoire acteur de son développement

2.1 DÉVELOPPER DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES AVEC LES POLARITÉS EXTÉRIURES POUR TIRER PARTI DE LEUR PROXIMITÉ ET DE LEUR DYNAMISME

- Renforcer le rayonnement d'Auch à l'échelle régionale
- Tirer parti du développement économique des polarités voisines
- Ouvrir le territoire vers les espaces régionaux les plus proches
- Limite Nouvelle Aquitaine / Occitanie

2.2a PROMOUVOIR ET SUSCITER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATEUR DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

- Répondre aux besoins d'emplois consécutifs à l'accueil d'habitants
- Promouvoir le développement des activités productives
- Appuyer le développement économique territorial sur les filières d'avenir et l'innovation
- Utiliser l'IGG pour étendre le réseau de fibre Haut Débit et garantir le désenclavement économique du territoire
- Développer les activités économiques autour de l'aéroport d'Auch

2.2b PROMOUVOIR ET SUSCITER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CRÉATEUR DE RICHESSES ET D'EMPLOIS

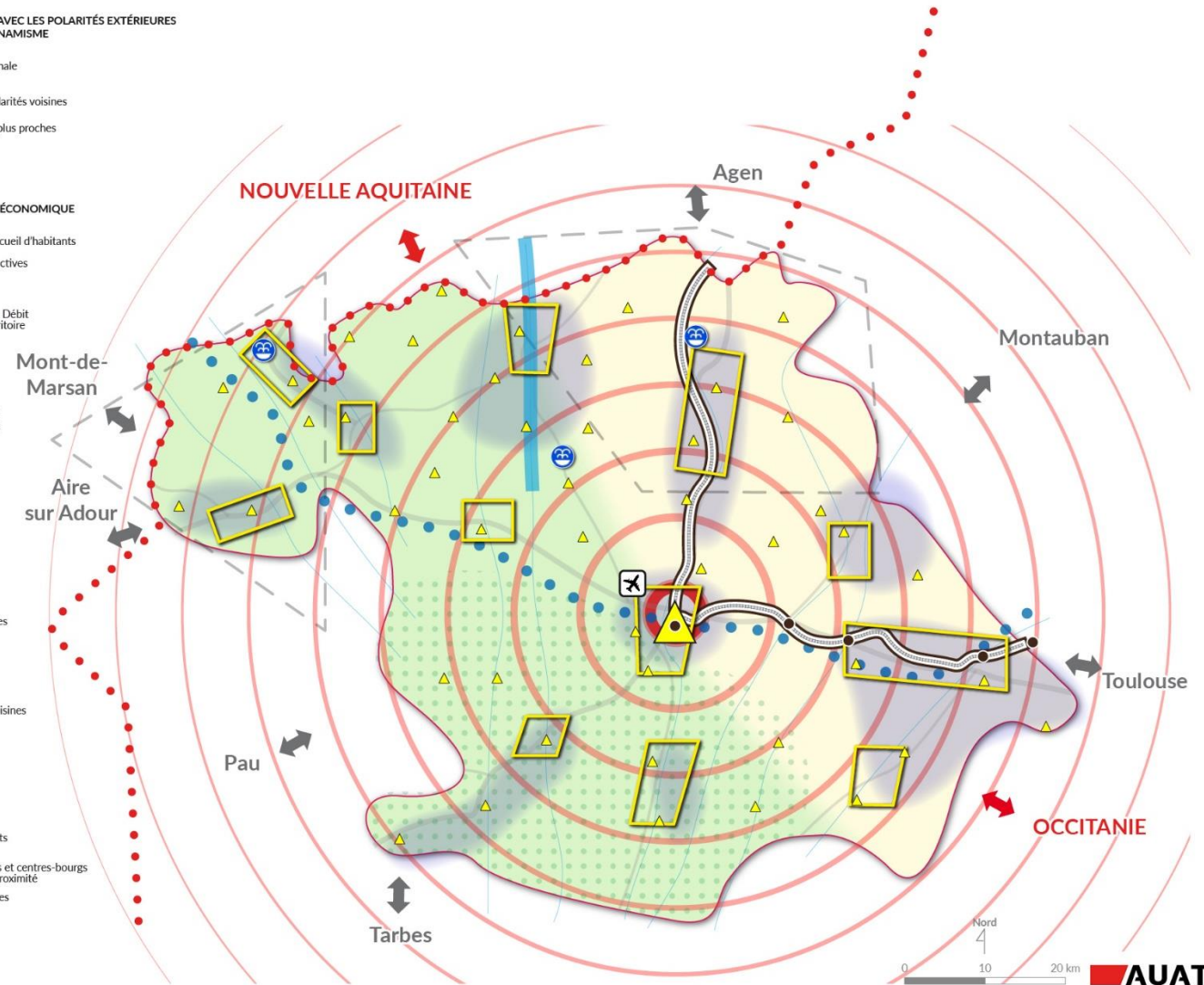
- Maintenir, développer les potentialités agricoles, forestières, et les tourisms urbains et ruraux
- Promouvoir la navigation fluviale
- Maintenir et développer la filière thermique
- Accompagner l'élaboration du projet de PNR « ASTARAC »

2.3 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EXTERNE DU TERRITOIRE

- Améliorer les routes nationales et départementales en direction des polarités voisines
- Développer l'accessibilité ferroviaire depuis les PEM vers Auch et Toulouse
- Maintenir, améliorer et développer les lignes ferroviaires voyageurs et le fret
- Anticiper l'arrivée de la LGV dans les polarités voisines
- Développer la couverture en téléphonie mobile et améliorer le numérique

2.4 DÉVELOPPER UNE OFFRE COMMERCIALE ARTICULÉE À L'ARMATURE DU TERRITOIRE

- Adapter la taille et la composition des équipements commerciaux selon le niveau de polarité
- Accompagner la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs par des activités commerciales et artisanales de proximité
- Promouvoir les complémentarités entre commerces de proximité et commerces de périphérie



AXE 3

TERRITOIRE DES PROXIMITES

3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer

- Conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun
- Organiser l'accueil de nouveaux habitants et fixer les populations en place

3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

- Anticiper les besoins en logements au regard de l'ambition démographique
- Adapter l'habitat à la mixité des besoins et des publics
- Limiter la consommation d'espace dédiée à l'habitat

3.3 Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux

- Conforter le niveau de qualité et le maillage des équipements et services pour assurer leur attractivité et leur maintien sur l'ensemble du territoire
- Développer les équipements de la petite enfance, de l'éducation, de l'enseignement, de la culture et du sport
- Maintenir et développer les activités médico-sociales et sanitaires sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux
- Adapter les équipements publics à la croissance du territoire

3.4 Développer et améliorer les mobilités internes au territoire

- Renforcer les liaisons entre Auch et les principales polarités du territoire
- Développer les mobilités sous toutes leurs formes
- Promouvoir la non-mobilité pour éviter les trajets inutiles

Axe 3 -Territoire des proximités

Promouvoir une organisation multipolaire, garante de proximité, de solidarité territoriale et de qualité de vie

Le territoire du SCoT de Gascogne, à dominante rurale, est organisé autour de communes structurantes de niveaux de rayonnement et d'attraction différents et offrant aux habitants une réponse de proximité à leurs besoins. Néanmoins, la pression démographique dans certains secteurs du territoire et, à contrario, la déprise des zones les plus reculées, tend à remettre en cause cette structuration du territoire, gage de qualité de vie.

En outre, les modes de vie évoluent au fil du temps et imposent de réinventer sans cesse les différentes politiques d'aménagement du territoire afin de rester attractif. L'accueil, ambitionné par les élus du SCoT de Gascogne, de 34 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 implique, par ailleurs, une nécessaire anticipation des besoins futurs en matière d'habitat, d'équipements et services mais aussi de mobilités.

Ainsi, quatre objectifs stratégiques ont été identifiés par les élus du SCoT de Gascogne pour favoriser la cohérence territoriale, la solidarité et la proximité au sein du territoire :

- Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer
- Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements
- Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux
- Développer et améliorer les mobilités internes au territoire.



Solomiac
PPdG©IsabelleSouriment

3.1 Promouvoir un développement plus équilibré et plus maillé du territoire où chaque commune a un rôle à jouer

Hérité d'une culture agraire ancestrale, le territoire du SCoT de Gascogne présente une forte dispersion de son habitat et de ses habitants. Toutefois, les besoins économiques et sociétaux ont fait émerger, au cours du temps, certains bourgs qui rayonnent aujourd'hui à différentes échelles. Ce maillage du territoire par des communes structurantes permet d'assurer à tous les habitants une certaine proximité aux équipements et services, commerces, emplois, etc. et ainsi de limiter les risques d'isolement.

Néanmoins, cette organisation territoriale, fruit de l'histoire locale, est aujourd'hui mise à mal par des déséquilibres démographiques, certains secteurs étant soumis à de fortes pressions résidentielles (frange Est notamment en raison de sa proximité avec l'agglomération toulousaine) tandis que d'autres connaissent de fortes déprises démographiques (secteurs Sud et Ouest notamment). On assiste ainsi à une diffusion et un éparpillement du développement conduisant à un affaiblissement des communes structurantes.

C'est pourquoi, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent un développement démographique et résidentiel davantage « équilibré » et structuré permettant de répondre aux enjeux de proximité et de solidarités territoriales.



Saint-Clar
PPdG©IsabelleSouriment

Conforter un maillage territorial à plusieurs niveaux de polarités et reconnaître un rôle, des fonctions et des responsabilités à chacun

Afin de préparer le territoire aux défis à venir et de répondre aux objectifs de proximité et de solidarités territoriales, les élus du SCoT de Gascogne ont défini les principes d'une organisation multipolaire, support du développement à l'horizon 2040.

Cette armature est basée sur cinq niveaux de polarités (cf. carte ci-après), reflets du rôle, de l'influence et du rayonnement souhaité et souhaitable pour chaque commune du territoire. Elle doit permettre d'orienter et d'adapter les choix d'aménagement et de développement en fonction des spécificités et des dynamiques de chaque secteur et contribuer à faire des communes structurantes (communes de niveaux 1 à 4 de l'armature territoriale définie ci-après) les lieux de vie privilégiés du territoire. Seront ainsi adossés des fonctions, des responsabilités, des droits et des devoirs à chaque niveau de polarités, toutes les communes n'ayant pas le même rôle à jouer dans l'organisation territoriale, ni les mêmes capacités de développement.

Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central (niveau 1)

Les communes d'Auch et de Pavie, constituant le pôle central, présentent un tissu urbain contigu et rayonnent à l'échelle du territoire, voire au-delà, grâce notamment à la concentration des structures administratives et culturelles, mais aussi aux équipements et commerces d'échelle départementale (hôpitaux, université, pôles commerciaux, gare, aéroport...). Elles constituent, en ce sens, une polarité majeure pour le SCoT de Gascogne qui a vocation à se renforcer pour peser davantage dans le concert régional et départemental.

Aussi, le pôle central concentre des objectifs ambitieux d'accueil démographique et économique afin de lui faire jouer son rôle de locomotive du développement. De plus, le renforcement et la diversification de sa gamme d'équipements contribueront à asseoir son rayonnement et à limiter les déplacements vers

l'extérieur du territoire. Enfin, sa connexion à un réseau de transport performant et cadencé sera recherchée afin de renforcer son rôle de pôle d'échanges multimodal.

Conforter les pôles structurants des bassins de vie du territoire (niveau 2)

Quatorze communes (dont un binôme) constituent le deuxième niveau d'armature. Disposant à minima d'un collège et d'une zone d'activités économiques, mais aussi d'un ou plusieurs grands équipements (lycée, gare, hôpital...), elles rayonnent à l'échelle de leur bassin de vie et jouent ainsi un rôle de structuration du territoire.

Leur attractivité sera confortée, voire renforcée, par une diversification de leur offre d'habitat, par l'amélioration de leur desserte tous modes, par le développement de l'emploi mais aussi par le renforcement de leurs gammes de grands équipements et de services à la population.

S'appuyer sur les pôles relais (niveau 3)

Quatorze communes (dont un binôme) forment le niveau 3 de l'armature. Elles rassemblent des équipements importants (collèges, gendarmeries...) mais moins nombreux que dans les communes de niveau 2 pour lesquelles elles constituent des pôles d'appui.

Leur rayonnement, plus local, sera renforcé par l'accueil d'habitants et d'emplois, par une desserte efficace et de proximité et par un développement des équipements et services d'usages quotidiens et hebdomadaires.

Maintenir les pôles de proximité (niveau 4)

Les vingt-neuf pôles de proximités disposent tous d'une diversité de commerces et de services d'usage courant qui permettent de mailler des bassins de vie de proximité et ainsi de jouer un rôle important pour les usages du quotidien des habitants. Ces relais locaux de l'organisation territoriale doivent être maintenus afin d'irriguer l'ensemble du territoire et d'améliorer l'offre de proximité.

Leur offre d'équipements et de services du quotidien sera ainsi renforcée afin de répondre aux attentes de tous. Et pour permettre une meilleure accessibilité de ces communes, les liaisons douces entre ces pôles de proximité et leurs communes alentours devront être développées.

Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieux de vie (niveau 5)

Les 338 communes rurales et périurbaines du territoire sont vécues par les habitants comme les lieux de vie du quotidien. Elles sont plus ou moins peuplées, parfois dotées de commerces, d'équipements ou de services mais jouent, dans tous les cas, un rôle principal dans le quotidien des habitants. Leur accessibilité est indispensable afin de permettre aux habitants qui y vivent de se rendre dans les pôles structurants voisins pour travailler, consommer, étudier... Ces communes, principal support du cadre de vie naturel et agricole du territoire, pourront avoir un développement urbain mesuré au regard de leurs besoins et respectant les spécificités et richesses locales.



Organiser l'accueil de nouveaux habitants et fixer les populations en place

Les élus du SCoT de Gascogne ont fait le choix de dimensionner leur projet de territoire sur des perspectives démographiques ambitieuses qui s'inscrivent dans une nouvelle dynamique positive.

Cette ambition nécessite que l'ensemble des communes et intercommunalités du SCoT de Gascogne travaillent de concert afin de se mettre en capacité d'accueillir les 34 000 habitants supplémentaires souhaités. Il conviendra en effet de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle et économique afin d'attirer des populations mais aussi et surtout de les retenir.

Dans un souci de cohérence et de solidarités territoriales, tous les territoires qui composent le SCoT de Gascogne devront pouvoir bénéficier de cette attractivité nouvelle. Néanmoins, il conviendra de moduler les dynamiques démographiques en les adaptant aux contextes et aux capacités de chaque secteur composant le territoire. Trois grands principes sous-tendent cette répartition de l'accueil démographique et sont présentés ci-après.

Permettre à tous les territoires d'envisager un développement, aussi mesuré soit-il

Toutes les communes du territoire, quel que soit leur niveau dans l'armature territoriale, devront bénéficier de possibilités de développement, leur permettant, à minima, de répondre aux besoins en logements nécessaires au maintien de leur population actuelle (en lien avec la diminution de la taille moyenne des ménages).

En outre, dans les communes dotées d'équipements, notamment scolaires, le développement envisagé devra permettre l'accueil de nouveaux habitants afin d'assurer la pérennisation de ces équipements.

Viser une meilleure répartition territoriale de la population qui tienne compte des dynamiques extérieures

La répartition de l'accueil démographique au sein du territoire du SCoT de Gascogne doit permettre de garantir un développement cohérent, homogène mais également réaliste en ne faisant pas fi des dynamiques extérieures qui influent sur le territoire. Ainsi, trois sous-

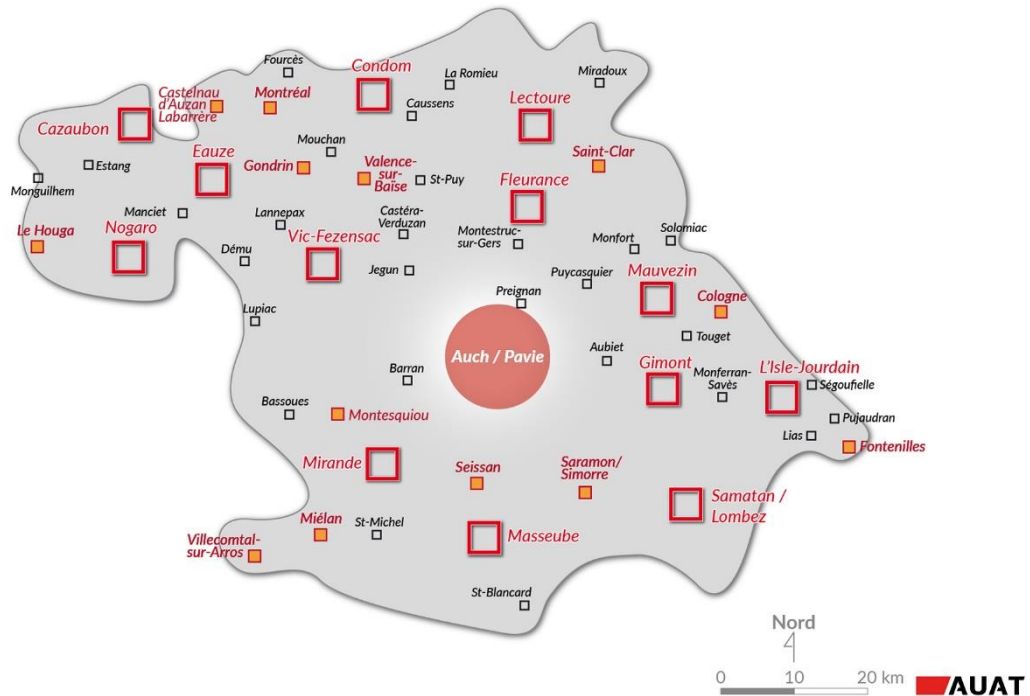
principes de répartition territoriale des nouveaux habitants ont été retenus par les élus :

- Conforter la ville-centre et lui redonner sa place centrale au sein du territoire mais aussi au sein de la région Occitanie en amplifiant son développement
- Promouvoir un développement raisonné sur l'est du territoire soumis à un phénomène de métropolisation lié à l'agglomération toulousaine en maîtrisant l'accueil et le développement
- Redynamiser le reste du territoire, notamment les secteurs hyper-ruraux, en sortant de la déprise et en relançant un développement.






Conforter le rôle des communes structurantes et limiter leur dépoliarisation

Afin de limiter la diffusion et l'éparpillement de l'urbanisation au sein du territoire, les communes structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale (niveaux 1 à 4) ont un rôle majeur à jouer dans l'accueil des nouveaux habitants. Elles (re)deviennent, en effet, les lieux d'accueil préférentiel du développement démographique et économique.

L'accueil des nouveaux habitants sera ainsi hiérarchisé selon le niveau de polarité. En outre, les responsabilités qui seront attribuées à chacun des niveaux viendront appuyer cet objectif en y renforçant les fonctions urbaines et en y développant la mixité fonctionnelle et sociale.



3.1 PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ ET PLUS MAILLÉ DU TERRITOIRE OU CHAQUE COMMUNE A UN RÔLE À JOUER

-  Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central
-  Conforter les pôles structurants des bassins de vie
-  S'appuyer sur les pôles relais
-  Maintenir les pôles de proximité
-  Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieu de vie

3.2 Développer une politique ambitieuse en matière d'habitat pour répondre aux besoins en logements

Au regard de l'ambition démographique portée par les élus du SCoT de Gascogne, de l'évolution des modes de vie et d'un objectif de solidarités territoriales, de nouveaux besoins en logements pour les habitants actuels et futurs sont à anticiper.

L'offre en logements devra ainsi être renforcée et répartie sur le territoire, en réponse à l'accueil démographique envisagé. En outre, afin de permettre à tous les habitants qui le souhaitent de s'installer sur le territoire, le parc de logements devra être diversifié et adapté à tous les profils. Enfin, les politiques en matière d'habitat devront intégrer un objectif de limitation de la consommation d'espace en favorisant la remobilisation et la requalification du parc ancien et vacant ainsi que la densification raisonnée des espaces urbanisés.



Anticiper les besoins en logements au regard de l'ambition démographique

Afin de répondre à l'ambition démographique souhaitée par les élus du SCoT de Gascogne et à sa répartition territoriale, les politiques publiques en matière d'urbanisme et d'habitat devront permettre d'assurer les conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants mais aussi au maintien des populations actuelles.

Permettre une production raisonnée de logements sur l'ensemble des communes du territoire pour répondre à l'ambition démographique

Le SCoT doit permettre une production raisonnée mais suffisante de logements (en neuf ou en réhabilitation), et ce sur l'ensemble des communes du territoire. En outre, cette production doit permettre de répondre à l'ambition de rééquilibrage portée par les élus. En effet, l'évolution des modes de vie (décohabitation), le vieillissement de la population et la rotation du parc entraînent des besoins en logements spécifiques pour maintenir, à minima, la population actuelle du territoire. En outre, l'accueil de 34 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040 nécessite, en complément, la mise à disposition de logements pour accueillir cette population. Ainsi, à l'horizon 2040, ce sont 24 520 logements (en neuf ou en réhabilitation) qui sont nécessaires sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants actuels et à venir, selon l'ambition démographique portée par les élus.

Conforter l'organisation multipolaire en favorisant le développement de l'habitat sur les communes identifiées comme structurantes

Afin de répondre aux objectifs de proximité et de solidarités territoriales, le développement de l'habitat sera privilégié au sein des communes identifiées comme structurantes dans le cadre de l'armature territoriale. En rapprochant les lieux de vie des équipements, services, commerces et emplois, les élus du SCoT de Gascogne souhaitent limiter les besoins en déplacements des habitants du territoire.

Adapter l'habitat à la mixité des besoins et des publics

La production de logements sur le territoire doit répondre à un objectif quantitatif mais aussi à un objectif qualitatif. En effet, l'offre en logement doit être diverse pour prendre en compte les besoins de tous les publics souhaitant s'installer sur le territoire tout en assurant une mixité sociale, générationnelle et culturelle.

Les politiques qui seront mises en œuvre en matière d'habitat devront, dès lors, proposer une gamme variée et adaptée à tous les types de ménages pour accompagner leurs parcours résidentiels. Ainsi, des logements de typologies, de formes et de statuts d'occupation différents seront proposés (logements de différentes tailles, logements locatifs, logements collectifs ou en habitat groupé, maisons de ville...).

Accompagner le vieillissement de la population

La population du SCoT de Gascogne étant l'une des plus âgées de France, l'accompagnement du vieillissement est une priorité en matière d'habitat. Les politiques mises en œuvre sur le territoire devront permettre d'offrir une solution adaptée à ce type de population, en proposant des logements médicalisés dans les centres-bourgs mais aussi en offrant des possibilités de maintien à domicile pour les personnes le désirant (adaptation des logements, développement de résidences intergénérationnelles...).

Organiser l'accueil des saisonniers

De nombreux saisonniers viennent travailler chaque année sur le territoire du SCoT de Gascogne, et notamment dans l'Armagnac. Néanmoins, les difficultés de logements sont prégnantes pour ce type d'occupation temporaire et précaire. Des logements spécifiques devront donc être proposés afin de permettre à ces travailleurs saisonniers de se loger dignement et convenablement.

Développer des logements locatifs de qualité

Le logement locatif constitue souvent une première étape dans le parcours résidentiel des ménages. En outre, il permet de répondre aux besoins des ménages modestes, des jeunes et des étudiants qui ne peuvent accéder à la propriété, mais aussi aux mobilités résidentielles en accueillant la majorité des nouveaux

emménagés sur le territoire. Enfin, le parc locatif contribue au renouvellement de la population et parfois ainsi au maintien d'équipements communaux, scolaires notamment.

Or, le territoire présente un déficit en logements locatifs de qualité, de tailles et de formes variées. Afin de limiter les tensions sur le parc, une offre locative de qualité et diversifiée devra être développée, prioritairement dans les communes structurantes mais aussi dans les communes bénéficiant d'équipements et services à la population. Cette offre locative devra, en outre, permettre d'offrir une solution d'hébergement abordable et temporaire aux étudiants sur le territoire, à proximité de leur lieu de formation.

Accueillir les populations modestes et fragiles

Afin de permettre l'accès aux logements des populations les plus modestes et des publics fragiles, l'offre en logement social devra être développée sur le territoire et prioritairement dans les communes structurantes de l'armature territoriale afin d'apporter l'accompagnement adéquat. La mixité sociale devra néanmoins être intégrée dans les opérations d'habitat afin d'éviter la spécialisation sociale de certains quartiers.

Conforter le parc de résidences secondaires

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie d'un attrait touristique tourné notamment autour des activités de nature et de thermalisme. Le parc de résidences secondaires contribue à cette attractivité touristique en offrant des possibilités de logements occasionnels pour les amoureux du territoire.

Aussi, les élus du SCoT de Gascogne entendent conforter le parc de résidences secondaires sur le territoire en favorisant la rénovation du bâti ancien mais aussi en l'adaptant aux besoins des touristes.

En outre, en écartant du calcul des besoins en logements ce parc spécifique, le SCoT offre la possibilité à chaque commune de répondre aux besoins en logements principaux des ménages sans mettre à mal cette offre secondaire.

Limiter la consommation d'espace dédiée à l'habitat

L'accueil de nouveaux habitants sur le territoire induit une mise à disposition de nouveaux logements. Le parc existant, connaissant une forte vacance, permettra de répondre en partie à ce besoin en logements via des actions de rénovation et de réhabilitation. Néanmoins, pour répondre à l'ambition démographique envisagée, des opérations de constructions neuves seront nécessaires. Celles-ci devront toutefois veiller à limiter au maximum la consommation d'espaces agro-naturels pour répondre aux exigences réglementaires et à l'objectif de réduction de la consommation d'espace retenu par les élus du SCoT de Gascogne.

Remobiliser l'habitat ancien et vacant en favorisant la rénovation et la réhabilitation

Une partie importante du parc existant est constituée de logements anciens qui ne répondent plus aux normes, aux conditions de vie actuelles et aux attentes des ménages. En outre, plus de 10% du parc est vacant, notamment dans certains bourgs-centres, et ce taux ne fait que croître.

Afin de limiter les besoins en construction neuve, redynamiser les bourgs-centres et éviter leur

paupérisation, il existe donc un enjeu majeur sur le territoire de remobilisation de ce parc ancien, vacant voire indigne.

Les actions de rénovation et de réhabilitation de ce parc devront être encouragées et favorisées et ce avec l'aide de tous les partenaires techniques et financiers existants.

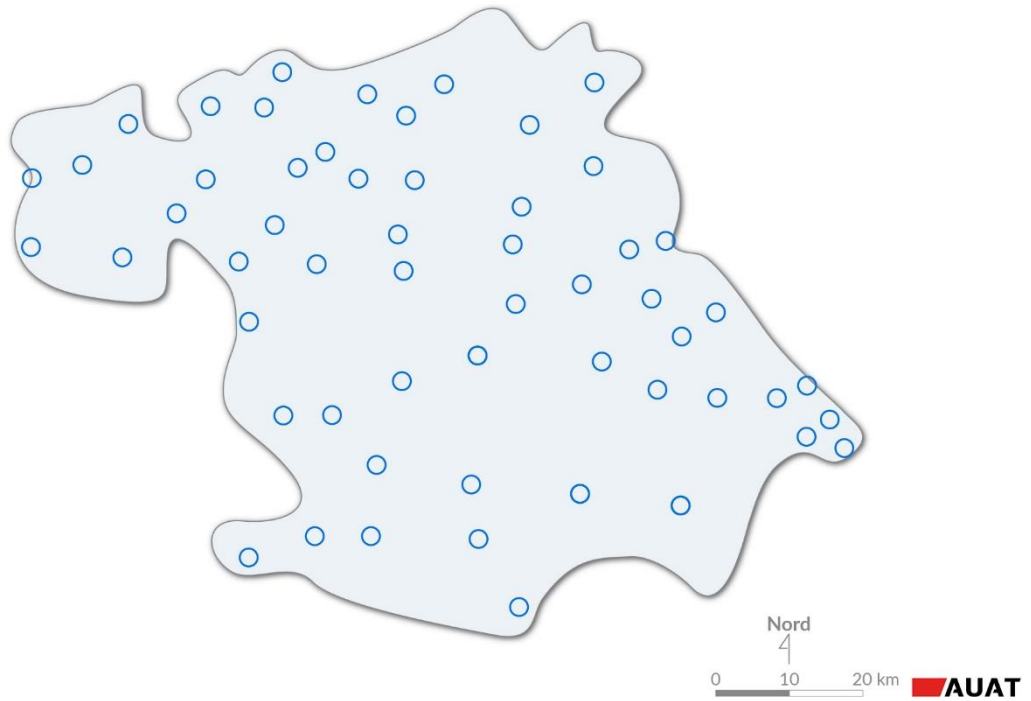
Par ailleurs, il conviendra d'adapter les rénovations aux types de population à accueillir et aux modes de vie actuels. En effet, les conditions de confort de certains logements anciens ou encore la structuration des tissus urbains des bourgs (accessibilité, stationnement...) ne permettent pas, par exemple, de répondre aux attentes de certains ménages.

Favoriser une construction neuve économe en espace



En matière de construction neuve, les potentiels de densification existants dans les tissus urbains seront prioritairement utilisés par un travail sur les formes urbaines, et ce, toutefois, dans le respect des spécificités paysagères et urbaines locales. En outre, les opérations économes en espaces seront favorisées en resserrant les constructions autour des secteurs déjà urbanisés et prioritairement au sein du tissu urbain (dents creuses) plutôt qu'en extension.



Sarrant
PPdG©IsabelleSouriment



3.2 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE EN MATIÈRE D'HABITAT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

-  Conforter l'organisation multipolaire en favorisant le développement de l'habitat sur les communes structurantes
-  Remobiliser l'habitat ancien et vacant en favorisant la rénovation et la réhabilitation

3.3 Maintenir, créer et développer les équipements et services pour répondre aux besoins des habitants actuels et en attirer de nouveaux

Bien que le territoire du SCoT de Gascogne soit convenablement doté en équipements et services, l'offre n'est pas équilibrée tant territorialement qu'en termes de gamme. Ainsi, certains secteurs ruraux se trouvent éloignés de toute offre de proximité, notamment en matière d'équipements de soins et de santé.

Afin de répondre aux ambitions démographiques portées par les élus du SCoT de Gascogne, l'offre en équipements et services devra être adaptée, renforcée et diversifiée pour permettre à tous les habitants, actuels et à venir et de tous âges, de disposer sur le territoire de tous les services dont ils ont besoin et contribuer ainsi à l'attractivité du territoire. Le vieillissement de la population conduit également à l'émergence de nouveaux besoins, qu'il conviendra de satisfaire par une offre adéquate, de qualité et de proximité.

L'ambition devra trouver une articulation avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public.

Conforter le niveau de qualité et le maillage des équipements et services pour assurer leur attractivité et leur maintien sur l'ensemble du territoire

L'offre de services et d'équipements sur le territoire doit évoluer de manière à répondre aux ambitions démographiques portées par les élus du SCoT de Gascogne mais aussi aux objectifs de proximité et de solidarité territoriale. En effet, la qualité de vie sur le territoire, et donc son attractivité, dépend de l'ensemble des services et des équipements offerts à la population et aux entreprises.

En outre, l'inégale répartition des équipements et services entraîne une fracture entre les secteurs bien desservis par une offre de proximité et ceux enclavés. L'accessibilité de cette offre devra ainsi être assurée afin que tous les habitants du territoire puissent en bénéficier.

Renforcer l'accueil des fonctions métropolitaines sur le pôle central en favorisant l'implantation d'équipements d'envergure métropolitaine et départementale

Afin d'asseoir la ville-centre et conforter son rôle et son rayonnement, l'offre en équipements structurants devra être renforcée et développée au niveau du pôle central. La création de nouveaux équipements d'envergure départementale sera ainsi accompagnée, notamment en ce qui concerne les pôles universitaires et de formation ainsi que les grands centres de santé, de culture, de sport, etc. Les équipements existants devront également être renforcés.

Maintenir un maillage du territoire avec des équipements et services de proximité

L'implantation de nouveaux équipements et services devra permettre de mailler le territoire pour diminuer en temps et en distance les déplacements des différents usagers. Ce maillage sera, en outre, réalisé selon les niveaux de polarités identifiés dans l'armature territoriale afin d'assurer la polarisation de l'urbanisation et gérer les flux de déplacement.



Les équipements supérieurs (lycées, médiathèques...) seront ainsi prioritairement développés dans les pôles structurants des bassins de vie, tandis que les équipements intermédiaires (collèges...) le seront dans les pôles relais. Enfin, les pôles de proximité devront disposer d'une offre en équipements et services permettant de répondre aux usages courants de la population (écoles élémentaires, bureaux de poste...).

Par ailleurs, afin d'optimiser et mutualiser les équipements, existants ou à venir, et assurer une hausse du niveau des prestations, des logiques de fonctionnement en réseau et à l'échelle des bassins de vie seront recherchées.

Développer des équipements et des services adaptés aux évolutions démographiques, et notamment au vieillissement de la population

Une gamme diversifiée d'équipements et de services devra être développée sur le territoire afin de répondre aux besoins de tous les habitants, actuels et à venir, quels que soient leur âge et leur niveau de vie.

En effet, le territoire connaît un vieillissement structurel de sa population qu'il convient d'accompagner par une offre suffisante, adéquate et de proximité (aides à domicile, portages de repas, offres de mobilités, visites médicales à domicile...).

En outre, l'accueil de nouveaux habitants nécessite d'adapter l'offre d'équipements et de services pour répondre à leurs besoins et aux conditions nécessaires à leur bonne intégration sur le territoire (au « vivre ensemble »).

Développer l'innovation pour impulser de nouveaux modes de services

Les contraintes budgétaires et la forte ruralité de certains secteurs du territoire rendent difficile la création d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire. De nouveaux modes de services, innovants, devront être développés pour répondre à ces contraintes et permettre ainsi d'amener les services et les équipements au plus près des habitants (maisons France services, services itinérants...).

Développer les équipements de la petite enfance, de l'éducation, de l'enseignement, de la culture et du sport

Afin de rendre le territoire attractif pour tous, et notamment pour les familles et les jeunes, les services et les équipements associés à la petite enfance, à l'éducation et à l'enseignement devront être développés. De même, afin de favoriser le lien social et permettre à tous l'accès à la culture, le développement d'une offre d'animation adaptée devra être favorisé sur le territoire (offre culturelle et événementielle, tissu associatif...).

Maintenir les services scolaires de proximité et développer les équipements liés à la petite enfance et à la jeunesse

Le territoire du SCoT de Gascogne bénéficie globalement d'une bonne couverture en équipements scolaires de proximité. Plusieurs communes sont à ce titre regroupées en Regroupement Pédagogique Intercommunal afin de permettre le maintien de ces services.

Afin de promouvoir l'attractivité résidentielle auprès des familles, il est important de maintenir, voire développer, les équipements et services nécessaires à leur accueil dans de bonnes conditions (crèches, services de gardes d'enfants, écoles maternelles et élémentaires...). Ces équipements devront ainsi être développés dans les pôles de proximité, et maintenus, lorsqu'ils existent, dans les communes rurales et périurbaines du territoire.

Les élus souhaitent également maintenir, développer et permettre la bonne intégration des équipements liés à la jeunesse au sein du territoire.

Positionner le territoire comme un territoire de formation et conforter Auch en tant que ville universitaire

Le territoire du SCoT de Gascogne dispose de quelques établissements d'enseignement supérieur (antenne de l'Institut Universitaire de Technologie de Toulouse, lycées professionnels et agricoles...). Néanmoins, ceux-ci ne permettent pas une dotation suffisante du territoire pour assurer la formation des jeunes gersois ou pour être suffisamment attractif au-delà du territoire. En outre, les formations qui y

sont dispensées ne font pas toujours écho à l'ensemble des besoins des entreprises locales.

Ainsi, afin de fixer les jeunes sur le territoire et faciliter les recrutements des entreprises, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent le maintien et le développement de nouvelles formations post-bac sur l'ensemble du territoire (Brevets de Techniciens Supérieur, Diplôme Universitaire de Technologie, Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles...) et l'émergence de nouveaux établissements d'enseignement supérieur. Il sera, en outre, recherché une adéquation entre l'offre de formations et les besoins du tissu économique local, pour répondre, entre autres, aux emplois non pourvus du territoire. Les nouvelles formations développées devront, en ce sens, tenir compte des spécificités économiques locales et des valeurs ajoutées du territoire (agriculture, viticulture, agroalimentaire, thermalisme, phytothérapie, tourisme...). En outre, afin de renforcer le pôle central, les élus entendent organiser un pôle d'enseignement supérieur sur la ville d'Auch.

Développer l'apprentissage et la formation professionnelle

Afin de permettre le maintien des jeunes sur le territoire et répondre aux besoins des entreprises (artisanat et agriculture entre autres), il convient de développer les formations professionnelles en lien avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires et la Région Occitanie. Un accompagnement des jeunes et des entreprises permettra également de développer l'apprentissage et la formation professionnelle au sein du territoire.

Ce développement devra être articulé avec des modalités permettant au public de suivre ces formations : logements, transport, formations en distanciel...

Maintenir et développer les activités culturelles et sportives

Le territoire du SCoT de Gascogne jouit d'une culture riche et vivante, source d'une convivialité reconnue bien au-delà de ses limites territoriales. Cette culture et ces traditions nécessitent néanmoins d'être entretenues pour les habitants du territoire mais aussi pour valoriser cette image attractive. Le maintien et la création d'équipements nécessaires au développement de ces activités culturelles et événementielles, tout au long de l'année, devra

être favorisée sur tout le territoire, en appui des pôles nationaux d'ores et déjà existants (arts du cirque, arts précolombiens, festivals divers...).

Les activités sportives revêtent également un caractère important sur le territoire, tant parce qu'ils sont synonymes de convivialité et de vivre-ensemble que parce qu'ils font partis de l'identité du territoire. Les équipements sportifs seront ainsi maintenus, voire renforcés (mise aux normes...) au sein du territoire ; leur articulation et leur complémentarité est de mise.

Maintenir et développer les activités médico-sociales et sanitaires sur le territoire et lutter contre les déserts médicaux

Le territoire du SCoT de Gascogne présente une offre de soins et d'équipements de santé déficitaire et inégalement répartie. Ainsi, les secteurs les plus reculés souffrent d'une désertification médicale liée aux départs à la retraite et au faible renouvellement des professionnels de santé, alors même que le vieillissement de la population augmente les besoins en actes médicaux. Par ailleurs, les structures hospitalières du territoire présentent un manque d'attractivité vis-à-vis des professionnels de santé et certains services se voient dans l'obligation de fermer. Les urgences ne sont ainsi plus assurées qu'au niveau de l'hôpital d'Auch et de nombreux patients doivent être transférés vers les hôpitaux voisins de Toulouse, d'Agen, de Pau, de Tarbes ou des Landes.

S'appuyer sur le Groupement Hospitalier de Territoire du Gers

L'hôpital d'Auch, pourtant central et majeur pour le territoire, souffre aujourd'hui d'un manque d'attractivité, tant pour les praticiens que pour les patients. Il convient donc de le renforcer en y développant une offre médicale attractive misant sur la proximité, la qualité de l'offre et de l'accueil (orientation et prise en charge des patients...).

Maintenir et organiser les services de secours de manière homogène sur tout le territoire

Afin d'offrir des conditions de vie sécuritaires pour tous les habitants, les élus du SCoT de Gascogne promeuvent le maintien de services de

secours sur l'ensemble du territoire. Les services de réponse à l'urgence (SAMU, SMUR, médecins correspondants du SAMU...) devront donc être développés dans tous les pôles structurants des bassins de vie identifiés dans le cadre de l'armature territoriale afin de réduire les temps de parcours en cas de nécessité.

Maintenir et développer les établissements et services médico-sociaux et sanitaires dans leur ancrage territorial

L'implantation d'équipements médicaux devra permettre de mailler le territoire selon les niveaux d'armature territoriale afin d'assurer un accès aux soins de qualité pour tous.

Afin d'assurer une offre de proximité en matière de soins et de santé, il est donc important de maintenir, au sein des communes structurantes de l'armature territoriale, des établissements et services médicaux. Il convient ainsi de soutenir et d'accompagner les évolutions des établissements existants (hôpitaux de proximité...) ainsi que le développement de nouveaux établissements (maisons de santé pluri-professionnelles, équipes de soins primaires...) en lien avec les acteurs concernés (Agence Régionale de Santé, communautés professionnelles territoriales de santé...). L'installation et le maintien de médecins dans les territoires les plus fragiles et l'exercice coordonné des professionnels de santé seront également soutenus via des mesures incitatives en coordination avec les actions menées par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Gers.

Anticiper le vieillissement de la population à travers la dotation en établissements spécialisés

Malgré la dynamique récente de création d'établissements spécialisés pour les personnes âgées, le territoire du SCoT de Gascogne souffre d'un manque de places pour répondre aux besoins liés au vieillissement de sa population. Ces besoins sont en outre voués à s'accroître avec le vieillissement structurel de la population observé en France et sur le territoire du SCoT de Gascogne.

L'offre en établissements spécialisés devra donc être renforcée et répartie sur l'ensemble du territoire. Le développement d'une offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'entrée en maisons de retraite (habitat inclusif, maisons d'accueil temporaire...) constitue

également un élément de réponse à la prise en charge du vieillissement et des maladies apparentées (maladies neurodégénératives...) qui devra être développé dans les centres-bourgs des communes structurantes de l'armature territoriale (pour assurer une accessibilité facile à tous les services nécessaires).

Adapter les équipements publics à la croissance du territoire

L'accueil de nouveaux habitants et de nouveaux emplois sur le territoire, comme souhaité par les élus du SCoT de Gascogne, augmentera les besoins en équipements et services publics. Ainsi, les réseaux (eau, assainissement, énergie, téléphonie, internet...) mais aussi les équipements (stations d'épuration, sites de traitement des déchets...) devront être adaptés à la croissance envisagée. Une anticipation est alors nécessaire afin de permettre la sécurisation de ces services et un accueil dans de bonnes conditions (en terme de cadre de vie mais aussi d'environnement).

Renforcer les réseaux électriques et anticiper leur adaptation à la croissance du territoire

Le réseau électrique du territoire présente des fragilités chroniques qui peuvent mettre en péril l'accueil de nouveaux habitants dans certains secteurs. Un renforcement de ces réseaux vieillissants est ainsi indispensable pour répondre aux ambitions démographiques portées par les élus du SCoT de Gascogne. En outre, le développement des énergies renouvelables sur le territoire vient rajouter une charge sur les réseaux électriques qu'il conviendra de prendre en considération dans leur dimensionnement.

Sécuriser l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées pour répondre aux besoins actuels et à venir

L'accueil de nouveaux habitants sur le territoire entraînera de fait une augmentation des besoins en eau potable mais aussi des rejets en eaux usées. Afin de préserver au mieux la qualité de la ressource en eau sur le territoire mais aussi de sécuriser l'approvisionnement en eau potable, tant en termes de quantité que de qualité, il est indispensable d'anticiper la venue de nouveaux habitants. En effet, les réseaux vieillissants, les

stations d'épuration en surcapacité ou encore les non-conformités dans les rejets des stations d'épuration autonomes sont à l'origine de pollutions à l'environnement et de dégradation de la qualité du service.

L'accueil de nouveaux habitants devra dès lors être conditionnée à la qualité des services disponibles en matière d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.

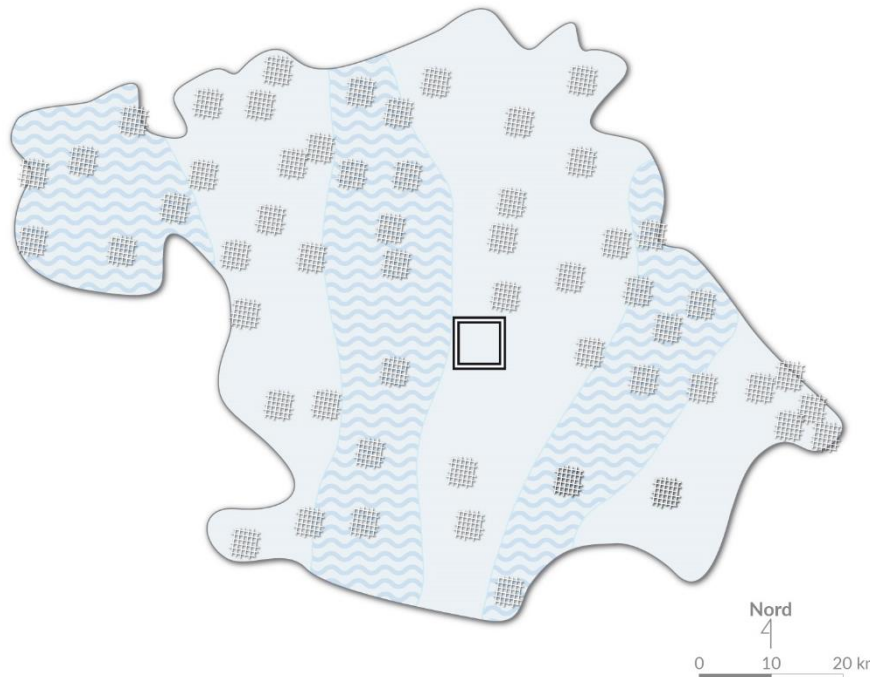
Anticiper la saturation prochaine des sites de traitement des déchets présents sur le territoire

L'accueil de 34 000 habitants et de 10 000 emplois supplémentaires générera une hausse de la production de déchets sur le territoire. Or, les sites de traitement des déchets existants sont aujourd'hui proches de la saturation. Il





conviendra, dès lors, d'anticiper cette saturation prochaine en adaptant les sites existants ou en en créant de nouveaux si nécessaire, tout en favorisant les actions de réduction des déchets à la source. Les sites de collecte et de tri des déchets seront également à adapter à la croissance du territoire.

Développer la téléphonie et le numérique

Si le territoire est d'ores et déjà bien desservi par les réseaux numériques, les débits demandent à être encore améliorés. De même en ce qui concerne la couverture par les réseaux mobiles. Le maillage numérique et téléphonique du territoire devra ainsi être poursuivi afin de renforcer son attractivité résidentielle et économique.



3.3 MAINTENIR, CRÉER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ACTUELS ET EN ATTIRER DE NOUVEAUX

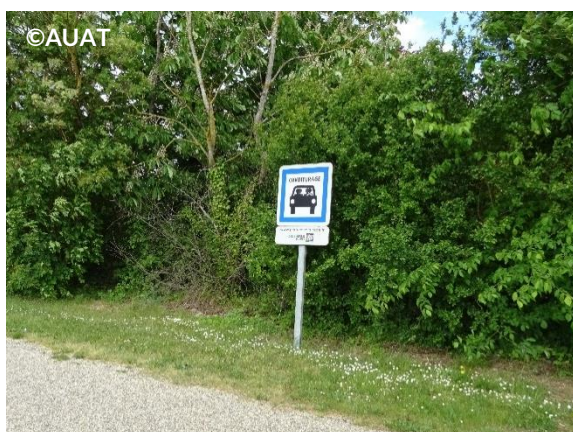
-  Renforcer l'accueil des fonctions métropolitaines sur le pôle central
-  Maintenir un maillage du territoire avec des équipements et des services de proximité
-  Renforcer les réseaux électriques et anticiper leur adaptation à la croissance du territoire
-  Sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour répondre aux besoins actuels et à venir

3.4 Développer et améliorer les mobilités internes au territoire

Outre l'accessibilité externe au territoire, l'amélioration de l'accessibilité interne représente un enjeu majeur pour le SCoT de Gascogne. En effet, la mobilité et l'accès pour tous aux lieux d'activités, de consommation et aux équipements et services, est essentielle pour les habitants et usagers du territoire. Gage d'attractivité, elle permet également de valoriser le territoire et de désenclaver les secteurs les plus ruraux.

La mobilité est toutefois source de nuisances et de pollutions. Onéreuse, elle n'est, en outre, pas toujours à la portée de tous et peut alors être synonyme d'exclusion sociale. Dès lors, la promotion de la mobilité sous toutes ses formes est indispensable pour répondre aux objectifs de proximité et de solidarité territoriale prônés par les élus tout en protégeant l'environnement et le cadre de vie.

Enfin, la mobilité ne doit pas être subie ou contrainte. L'aménagement du territoire et la polarisation du développement doivent ainsi permettre de limiter les déplacements inutiles.



Renforcer les liaisons entre Auch et les principales polarités du territoire

Une bonne accessibilité au sein du territoire, entre les communes structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale mais aussi avec les secteurs les plus ruraux, est essentielle pour assurer la vitalité économique et démographique du territoire et répondre ainsi aux ambitions de « rééquilibrage » souhaitées par les élus du SCoT de Gascogne. Auch, en tant que ville-centre et en position centrale sur le territoire, joue un rôle majeur dans l'amélioration de cette accessibilité interne, d'autant que les axes structurants de transports sont organisés en étoile autour d'elle.

Développer un « hub » sur la ville-centre, point central des mobilités

Avec sa position centrale, Auch constitue un point de ralliement majeur du territoire en matière de mobilité qu'il convient de renforcer. Les élus du SCoT de Gascogne souhaitent ainsi développer un pôle d'échanges multimodal autour de la gare TER en lien avec le renforcement des liaisons pendulaires vers Toulouse. La ville-centre deviendra ainsi le centre de gravité des mobilités sur le territoire.

Renforcer les axes majeurs pour irriguer le territoire et y organiser la mobilité

Les principaux axes routiers du territoire (routes nationales et départementales) devront être renforcés afin d'améliorer les déplacements vers la ville-centre et les sécuriser. En outre, les infrastructures devront être optimisées et dimensionnées en faveur des nouvelles formes de mobilité (transports en commun, mobilités douces...). Des aménagements routiers devront être réalisés lorsque nécessaire afin de sécuriser les circulations sur ces voies. Des contournements des principales polarités (dont Auch, Nogaro, Condom, Lectoure...) sont déjà identifiés.

Développer les mobilités sous toutes leurs formes

Source de sobriété énergétique, les mobilités alternatives à la voiture individuelle sont également facteurs de cohésion et de solidarité sociales et territoriales en permettant une mobilité pour tous ainsi qu'une proximité relative aux différents lieux de vie.

De nombreuses solutions de mobilité existent afin de limiter les déplacements automobiles, et notamment l'autosolisme, ainsi que les nuisances associées (émissions de polluants et de gaz à effet de serre, nuisances sonores, nuisances olfactives...). Elles peuvent également se combiner pour désenclaver un territoire.

Développer les transports en commun

L'offre de transport en commun sur le territoire est, aujourd'hui, principalement concentrée sur l'agglomération d'Auch qui dispose d'un réseau de transport urbain. Les autres secteurs du territoire ne sont, eux, desservis que par des lignes régionales et, dans certains cas, du transport à la demande. Ces inégalités de desserte du territoire entraînent des disparités démographiques, économiques et sociales, certains secteurs apparaissant, de fait, enclavés.

Aussi, les transports en commun devront être développés sur le territoire afin de mieux le mailler. Une desserte efficiente des communes structurantes identifiées dans le cadre de l'armature territoriale devra être recherchée (avec un cadencement et des horaires en adéquation avec les besoins et harmonisés entre les différents opérateurs afin de minimiser les temps de trajet), de même que des pôles d'emplois et de consommation ainsi que des gares afin d'offrir une véritable alternative à la voiture individuelle. Enfin, une réflexion sera également à mener sur la desserte entre les pôles de proximité et les communes rurales, via par exemple le développement de transports à la demande ou de tout mode innovant.

Par ailleurs, il est important de prendre en compte le confort des usagers dans l'utilisation de ce mode de transport sur le territoire. Les équipements nécessaires à l'attente des usagers devront donc être mis en œuvre en parallèle du développement de nouvelles lignes de transports collectifs (bancs, abris de bus...).

Accompagner le développement du covoiturage

Le covoiturage dispose d'un potentiel de développement important sur le territoire, que ce soit pour les courtes distances du quotidien ou pour les déplacements pendulaires. Des aires de covoiturage sont d'ores et déjà implantées sur le territoire, en lien avec les actions menées par le Département et certaines collectivités.

Ce déploiement devra être poursuivi et accompagné, notamment en développant des aires de covoiturage, lisibles et sécurisées, au niveau des principaux axes routiers mais aussi dans les pôles d'échanges multimodaux. En outre, les outils de mise en relation des conducteurs et des passagers devront être développés, de même que les actions de communication.

Développer l'autopartage pour faciliter les déplacements pour tous

Des solutions d'autopartage devront être développées afin de répondre aux besoins des habitants ne disposant pas de leur propre véhicule (jeunes, ménages précaires...), et ce en particulier au sein des territoires les plus éloignés des transports en commun, et où la voiture reste l'unique solution de déplacement. Cette solution permet d'offrir un accès moins coûteux à la mobilité et contribue ainsi à lutter contre l'exclusion sociale et professionnelle tout en favorisant les solidarités locales.

Développer les mobilités douces

Au sein du territoire du SCoT de Gascogne, les modes de déplacements doux sont principalement orientés vers un usage de tourisme et de loisirs. Le développement de ces modes pour des usages du quotidien ou pour des déplacements domicile-travail représente néanmoins un potentiel important mais conditionné à une sécurisation des itinéraires.

Les pistes cyclables et voies vertes devront ainsi être développées afin de mailler le territoire, notamment entre les différents pôles urbains. En effet, les nouveaux engins de déplacement personnels électriques (vélos à assistance électrique...) permettent désormais d'allonger les distances parcourues tout en s'affranchissant du relief. En outre, un travail sur le dimensionnement et la sécurisation des infrastructures routières sera nécessaire, de même qu'un meilleur partage de la voirie dans les centres-bourgs.

Développer l'intermodalité et favoriser les rabattements vers des pôles d'échanges multimodaux

La multiplication des différents modes de transport ne doit pas se faire au détriment des temps de parcours. Les pôles d'échanges multimodaux doivent ainsi être développés afin de permettre une meilleure articulation entre les différents modes (voiture, vélo, train, bus, car...) et réduire ainsi les ruptures de charge. Ces pôles d'échanges multimodaux devront notamment être développés aux abords des gares autour desquelles les échanges sont facilités, mais aussi à proximité des principales routes nationales et départementales et des arrêts de bus pertinents. Ils devront, en outre, être dotés de parkings sécurisés, de capacité suffisante et adaptés à tous les modes (parkings vélos...). La réutilisation des emprises de l'itinéraire grand gabarit pourra, par ailleurs, être envisagée afin de concevoir de nouveaux parkings relais sur le territoire.

Développer les mobilités de demain

De nouvelles solutions énergétiques apparaissent aujourd'hui sur le marché des véhicules individuels, et ce dans un contexte de changement climatique et d'augmentation du coût des énergies fossiles. Ces véhicules, moins émetteurs de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, de nuisances sonores et olfactives, constituent une alternative plus « propre » à l'utilisation de la voiture individuelle telle que connue aujourd'hui. Ces solutions devront ainsi être développées sur le territoire par une action coordonnée de déploiement de bornes de recharge électrique, biogaz et hydrogène. Des expérimentations pourraient, en outre, être développées sur le territoire dans le cadre des solutions de transports des collectivités locales (transports scolaires, collectes des déchets...).

En outre, plusieurs modèles de mobilité innovants sont actuellement en phase de développement (voitures autonomes, taxis volants, taxi-trains...) et leur production pourrait apparaître dans les années à venir. Le développement de ces mobilités de demain, pouvant faciliter les déplacements au sein du territoire, devra, en ce sens, être facilité.

Promouvoir la non-mobilité pour éviter les trajets inutiles

Le développement des modes alternatifs apparaît essentiel aujourd'hui pour désenclaver les territoires. Néanmoins, la promotion de la non-mobilité constitue également une solution intéressante pour réduire les nuisances associées aux déplacements routiers et limiter les mobilités « subies ». Celle-ci doit s'accompagner toutefois d'actions en termes d'aménagement du territoire et de changement de pratiques.

Augmenter les échanges sans déplacement via les outils numériques

La bonne desserte numérique du territoire permet d'envisager l'utilisation des outils numériques afin de réduire les besoins en déplacements.

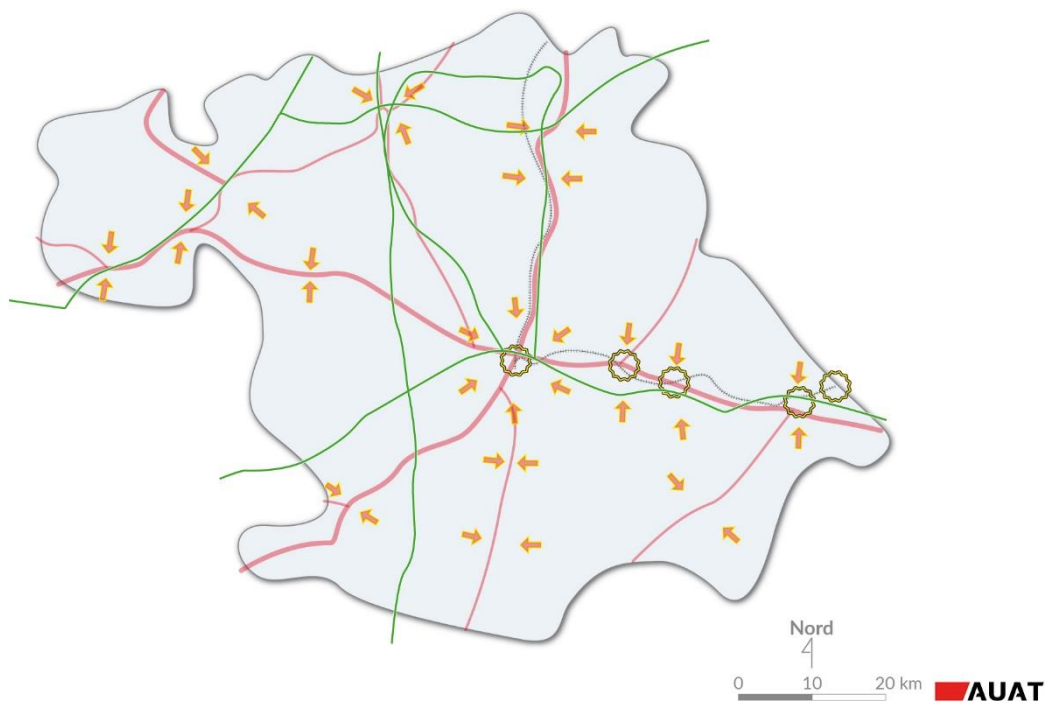
Les déplacements domicile-travail représentent environ 30% des déplacements sur le territoire et sont sources de nuisances et de congestion, notamment en heures de pointe. Afin de réduire ces déplacements, et principalement ceux en direction des grands bassins d'emplois extérieurs au territoire, des solutions de travail à distance devront être développées (tiers lieux, espaces de coworking...).

En matière d'équipements et services, les outils numériques peuvent également permettre de répondre à l'éloignement des usagers. La dématérialisation des procédures administratives ou l'e-santé sont ainsi des exemples de solutions numériques qu'il conviendra de développer sur le territoire, tout en accompagnant leur déploiement pour permettre leur accessibilité à tous (lutte contre l'illectronisme).

Développer la multifonctionnalité afin de rapprocher les lieux de vie des lieux d'activités et de consommation

Le renforcement des fonctions urbaines dans les communes structurantes de l'armature territoriale (administrations, équipements, services, commerces...) permettra de réduire les déplacements du quotidien en rapprochant les lieux d'habitation aux différents lieux d'activités, de consommation et de loisirs. En outre, les distances étant réduites, les habitants pourront plus facilement utiliser les modes doux pour leurs usages du quotidien.

Par ailleurs, en jouant sur la complémentarité entre « se déplacer » et « déplacer » les services et équipements auprès des usagers, les mobilités contraintes tendront à se réduire. Les équipements et services, ainsi que les commerces ambulants, seront également mis à l'honneur dans les territoires les plus excentrés.








3.4 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES MOBILITÉS ACTIVES INTERNES AU TERRITOIRE



- Renforcer les liaisons entre Auch et les principales polarités du territoire
- Renforcer les axes majeurs en faveur des nouvelles mobilités et des transports en commun
- Développer l'intermodalité et favoriser les rabattements vers des pôles d'échanges multimodaux
- Développer les mobilités touristiques
- Développer les mobilités douces

Axe 3 - Territoire des proximités





3.1 PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT PLUS ÉQUILIBRÉ ET PLUS MAILLÉ DU TERRITOIRE OU CHAQUE COMMUNE A UN RÔLE À JOUER

-  Renforcer le rôle métropolitain et régional du pôle central
-  Conforter les pôles structurants des bassins de vie
-  S'appuyer sur les pôles relais
-  Maintenir les pôles de proximité
-  Conforter les communes rurales et périurbaines en tant que lieu de vie






3.2 DÉVELOPPER UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'HABITAT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS

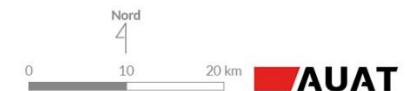
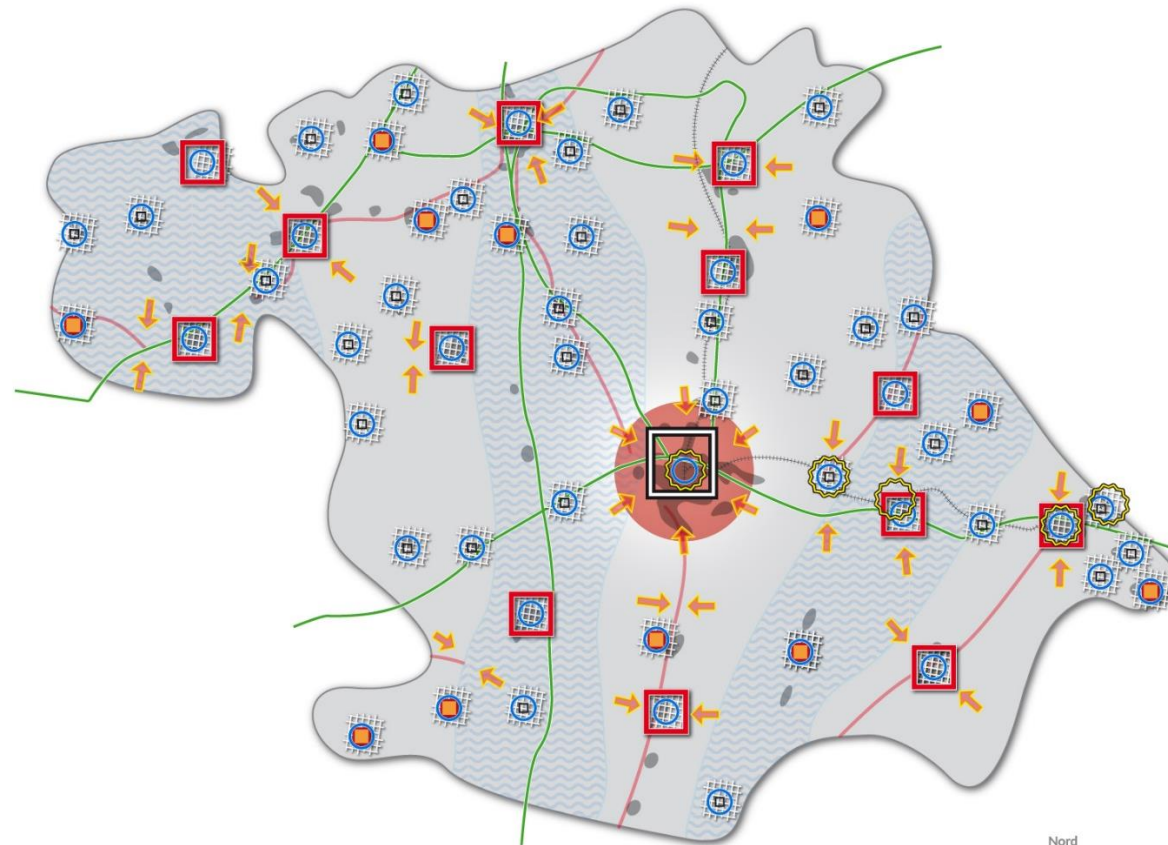
-  Conforter l'organisation multipolaire en favorisant le développement de l'habitat sur les communes structurantes
-  Remobiliser l'habitat ancien et vacant en favorisant la rénovation et la réhabilitation

3.3 MAINTENIR, CRÉER ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES HABITANTS ACTUELS ET EN ATTIRER DE NOUVEAUX

-  Renforcer l'accueil des fonctions métropolitaines sur le pôle central
-  Maintenir un maillage du territoire avec des équipements et des services de proximité
-  Renforcer les réseaux électriques et anticiper leur adaptation à la croissance du territoire
-  Sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour répondre aux besoins actuels et à venir

3.4 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES MOBILITÉS ACTIVES INTERNES AU TERRITOIRE

-  Renforcer les liaisons entre Auch et les principales polarités du territoire
-  Renforcer les axes majeurs en faveur des nouvelles mobilités et des transports en commun
-  Développer l'intermodalité et favoriser les rabattements vers des pôles d'échanges multimodaux
-  Développer les mobilités touristiques
-  Développer les mobilités douces





Z.I. Engachies
11 rue Marcel Luquet
32 000 Auch
Tel : 05-62-59-79-70
<https://scotdegascogne.com/>

Claire Céron, directrice
c.ceron@scotdegascogne.com

Christine Sanchez-Martin, chargée de mission urbanisme
c.sanchezmartin@scotdegascogne.com

Raphaël Guill, chargé d'études
r.guill@scotdegascogne.com

Sophie Ferrero, assistante de direction
s.ferrero@scotdegascogne.com

Des territoires, un avenir

